

2022-2027

UN QUINQUENNAT POUR RÉUSSIR FACE À LA CRISE ÉCOLOGIQUE



WWF

Le WWF est l'une des toutes premières organisations indépendantes de protection de l'environnement dans le monde. Avec un réseau actif dans plus de 100 pays et fort du soutien de près de 5 millions de membres, le WWF œuvre pour mettre un frein à la dégradation de l'environnement naturel de la planète et construire un avenir où les humains vivent en harmonie avec la nature, en conservant la diversité biologique mondiale, en assurant une utilisation soutenable des ressources naturelles renouvelables, et en faisant la promotion de la réduction de la pollution et du gaspillage. Depuis 1973, le WWF France agit au quotidien afin d'offrir aux générations futures une planète vivante. Avec ses bénévoles et le soutien de ses 198 000 donateurs, le WWF France mène des actions concrètes pour sauvegarder les milieux naturels et leurs espèces, assurer la promotion de modes de vie durables, former les décideurs, accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte écologique, et éduquer les jeunes publics. Mais pour que le changement soit acceptable, il ne peut passer que par le respect de chacune et de chacun. C'est la raison pour laquelle la philosophie du WWF est fondée sur le dialogue et l'action.

Monique Barbut est présidente du WWF France et Véronique Andrieux en est la directrice générale.

Pour découvrir nos projets, rendez-vous sur : wwf.fr

Ensemble, nous sommes la solution.

EY

EY est un des leaders mondiaux de l'audit, du conseil, de la fiscalité et du droit, des transactions. Partout dans le monde, notre expertise et la qualité de nos services contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et les marchés financiers. Nous faisons grandir les talents afin qu'ensemble, ils accompagnent les organisations vers une croissance pérenne. C'est ainsi que nous jouons un rôle actif dans la construction d'un monde plus juste et plus équilibré pour nos équipes, nos clients et la société dans son ensemble. EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun est une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Les informations sur la manière dont EY collecte et traite les données personnelles, ainsi que sur les droits dont bénéficient les personnes concernées au titre de la législation en matière de protection des données, sont disponibles à l'adresse suivante : ey.com/privacy. Retrouvez plus d'informations sur notre organisation sur www.ey.com

I CARE

I Care est un pur player du conseil en environnement et se positionne comme expert sur les thématiques environnementales les plus importantes : climat, biodiversité, analyse de cycle de vie et économie circulaire. I Care accompagne les entreprises, les institutions financières et les organisations publiques dans leur transition vers une société à faible impact environnemental. De la réflexion stratégique aux solutions opérationnelles, I Care propose des solutions innovantes pour transformer l'objectif en impact réel et tangible sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Acteur pionnier du conseil en biodiversité, I Care a construit depuis 2009 un savoir-faire unique en stratégie, leviers, indicateurs d'impact et méthodes d'empreinte biodiversité qu'il met au service des entreprises, des acteurs financiers et des pouvoirs publics. I Care est présent en France et au Brésil avec plus de 70 collaborateurs. Retrouvez plus d'informations sur notre organisation sur www.i-care-consult.com

GLOBAL FOOTPRINT NETWORK

Global Footprint Network œuvre pour une économie durable grâce à l'utilisation de l'Empreinte Écologique. Il s'agit d'un outil de gestion des ressources naturelles renouvelables qui mesure les flux de ressources et services fournis par les écosystèmes, la demande humaine sur ces flux, tout en identifiant l'origine de ces flux et de cette demande.

REMERCIEMENTS

Ce guide a été réalisé en s'appuyant sur les contributions de nombreux acteurs de la transition écologique. Nous les remercions d'avoir partagé leurs expertises lors d'entretiens ou d'ateliers de travail : ADEME, MTE, Enertech, Dorémi, Biotope et Alice Colsaet. Le WWF France tient à remercier particulièrement I4CE pour ses conseils méthodologiques. Les chiffres relatifs à l'investissement public présentés dans ce rapport sont calculés à partir des données présentées par I4CE, mais n'engagent pas I4CE.



© WWF-BRAZIL / ADRIANO GAMBARINI



SOMMAIRE

ÉDITORIAL	4
INTRODUCTION	5
MESSAGES CLÉS	13
RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DE LA FRANCE POUR LIMITER LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ	19
RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DE LA FRANCE POUR PROTÉGER LA SANTÉ DES FRANÇAIS	49
RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DE LA FRANCE ET SOUTENIR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI DES FRANÇAIS	55
PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE : DE NOUVELLES RÈGLES POUR ACCOMPAGNER LA DÉCISION PUBLIQUE	63
GLOSSAIRE	66
BIBLIOGRAPHIE	68
ANNEXES : APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE	73

Direction de la publication : Pierre Cannet, Arnaud Gilles (WWF France)

Conception technique et rédaction : Alexis Gazzo, Alice Sireyjol, Agathe Chauvin, Julie Lenouvel, Flore Bastelica (EY) ; Guillaume Neveux, Magdalena Czyrnek-Delêtre, Juliette Bodez , Léna Delugin, Emma Dahan, Luar Chevrant, Julie Haddad (I Care Consult).

Conception graphique : EY et WWF France

Merci aux équipes du WWF France pour leurs contributions : Yann Laurans, Pascal Herbert, Hanissa Renai, Eléonore Hadida, Rita Sahyoun, Théa Jacob, Ludovic Frère Escoffier, Daniel Vallauri, Lisa King, Julie Marsaud, Jean-Christophe Poupet, Bastien Alex, Jean-Baptiste Crohas, Florent Chardonnel, Isabelle Marx, Antoine Meunier, Omar Mouhdi, Manon Legeay, Thomas Uthayakumar, Caroline Coll, Juliette Kacprzak, Isabelle Laudon, Léa de Lamotte.

ÉDITORIAL



ISABELLE AUTISSIER PRÉSIDENTE D'HONNEUR DU WWF FRANCE

À peine le président élu a-t-il eu le temps de prendre ses fonctions que la France a déjà dépassé son budget nature pour l'année 2022.

Il s'est engagé à faire de la France une « grande nation écologique ». C'est pourtant un indicateur au rouge que le président élu trouve à sa prise de fonction. Le 5 mai 2022 marque en effet le Jour du dépassement de la France, la date à laquelle notre pays aura émis plus de gaz à effet de serre, pêché plus de poissons, abattu plus d'arbres, cultivé et bétonné plus de terres que ce que les écosystèmes sont capables de lui fournir ou d'absorber.

Ce dépassement n'est malheureusement pas nouveau. Mais il s'aggrave depuis des décennies. Le Jour du dépassement de la France arrive en 2022 presque 5 mois plus tôt dans l'année qu'au début des années 1960. Non seulement la France n'est jamais parvenue à l'équilibre qui lui permettrait de contenir son empreinte écologique à hauteur de la biocapacité de la planète, mais elle a creusé depuis 60 ans l'écart qui la sépare de cet équilibre écologique.

Quand ils étaient en poste, les présidents de la cinquième République ne se sont pas mobilisés pour réduire l'empreinte écologique : au terme de leur mandat, le Jour du dépassement est très souvent arrivé plus tôt dans l'année qu'il ne l'était à leur entrée en fonction, en moyenne de 10 jours pour chaque mandat présidentiel entre 1981 et 2007. Et lorsque le Jour du dépassement a exceptionnellement reculé pour arriver plus tard dans l'année, la réduction de l'empreinte écologique n'était pas choisie mais subie, du fait des crises économiques et financières (mandats de 1974, 2007, 2012).

Ce qu'aucun président de la République n'est parvenu à réaliser au cours de son mandat, le WWF propose au président élu de le faire : faire reculer le Jour de dépassement de la France de 25 jours, en un quinquennat.

C'est l'autre constat, celui-ci plein d'espoir, que nous permet de formuler cette nouvelle étude : si le quinquennat est mis à profit pour déployer la planification écologique annoncée et suivre les recommandations formulées ici par le WWF, son Jour du dépassement de la France reculera de 25 jours. Il passera **du 5 mai (en 2022) au 30 mai (en 2027)**.

A ce rythme, la France réduirait son empreinte beaucoup plus rapidement que si elle se contente de continuer à poursuivre les objectifs écologiques, moins ambitieux, qu'elle s'est déjà fixés, pour ceux d'entre eux qui sont réellement déployés : dans un tel scénario, notre étude montre que le Jour du dépassement ne reculerait que de 3 jours, pour passer **du 5 mai (en 2022) au 8 mai (en 2027)**.

Réduire l'empreinte écologique de la France pourra améliorer certains indicateurs de la vie des Français.

C'est la promesse de protéger leur santé. En appliquant les propositions du WWF, le président élu pourra réduire le risque de développer un cancer pour les Français les plus consommateurs de viande rouge, ou encore éviter au moins 28 000 décès liés à la pollution aux particules fines PM2,5.

C'est aussi la promesse de soutenir plus de 1,2 millions emplois en 2027, soit 300 000 de plus que si le président se contente de mettre en œuvre les objectifs écologiques que la France poursuit déjà.

C'est enfin la promesse de rétablir en France des espèces emblématiques et gardiennes des paysages et des écosystèmes, qui vivent avec les Français depuis des siècles et qui sont aujourd'hui fragilisées : le corail des récifs de Méditerranée et des territoires d'Outre-mer, les vieilles forêts de hêtre de métropole, la grenouille verte des mares et étangs du Nord de la France, les hirondelles et les abeilles sauvages de nos campagnes, les lynx des massifs du Jura, des Alpes et des Vosges, et le thon rouge qui reprend ses marques en Atlantique et en Méditerranée.

Tout cela ne sera possible que si le président élu procède avec la méthode de « planification écologique » annoncée pour accélérer la transition dans tous les secteurs et réduire l'empreinte écologique de la France.

Car cette méthode a fait défaut jusqu'à présent. Les indicateurs pour mesurer le dépassement des seuils écologiques ne sont pas pris en compte dans les décisions. De nombreux objectifs écologiques dont s'est dotée la France ne sont pas tenus, les décisions politiques ne sont pas préparées ni évaluées à l'aune de leur impact sur le climat ou la biodiversité, et les finances publiques ne sont pas programmées pour soutenir la transition ni même analysées pour éviter de subventionner des activités dommageables au climat ou à la nature.

Emmanuel Macron s'est engagé à faire de l'écologie « la politique des politiques ». Pour réussir face à la crise écologique, le WWF appelle le président élu à appliquer un « passe » pour le climat et la biodiversité à toutes les décisions publiques, à programmer les financements pour le climat et la biodiversité, à lancer la révolution agroécologique qui n'a pas démarré, à se doter d'une stratégie financée pour protéger et restaurer la biodiversité, à pratiquer la sobriété dans tous les secteurs et à planifier le rattrapage des énergies renouvelables.

Mise en œuvre du Pacte vert, négociation d'un accord sur la biodiversité à la COP15, adoption d'une stratégie française sur l'énergie et le climat ... les opportunités d'agir ne manqueront pas. Il est temps de les saisir.



INTRODUCTION

LE JOUR DU DÉPASSEMENT : UN INDICATEUR POUR MESURER L'EMPREINTE DES ACTIVITÉS HUMAINES SUR LA NATURE

Le Jour du dépassement (JDD) de la France est un indicateur qui permet de mesurer et visualiser l'empreinte écologique des Français. Il indique une date de l'année à partir de laquelle la population mondiale, si elle consommait comme les Français, a utilisé l'ensemble des ressources que les écosystèmes naturels terrestres et marins du monde entier sont en capacité de lui fournir en un an pour pourvoir aux besoins de sa consommation domestique – autrement dit sa biocapacité. La consommation domestique prend en compte les biens consommés sur le territoire national par la population française : sont donc exclus les biens fabriqués en France mais exportés, et inclus les biens consommés en France mais importés, et les ressources associées. Les données dont nous disposons permettent de calculer le Jour du dépassement de la France les années passées, en remontant jusqu'en 1961. Cet aperçu historique nous permet de constater que le Jour du dépassement de la France n'est jamais arrivé aussi tôt dans l'année : si le Jour du dépassement de la France arrivait, en 1961, le 26 septembre, il intervient désormais beaucoup plus tôt dans l'année, soit le 5 mai, en 2022. Cela signifie que depuis maintenant plus d'un demi-siècle, la France creuse son déficit dans une ou plusieurs des composantes de son empreinte écologique : ainsi la France émet plus de gaz à effet de serre (GES) que ce que les écosystèmes (puits de carbone océaniques et terrestres) sont en mesure d'absorber, pêche plus de poissons que ce que le renouvellement des stocks halieutiques est capable de fournir chaque année, coupe plus de bois qu'il n'en pousse en une année et bétonne et cultive plus de terres que celles qui sont restituées à la nature.

Le Jour du dépassement est calculé à partir de l'empreinte écologique, structurée autour de cinq composantes :



L'empreinte carbone, qui repose sur les émissions de GES émises par les activités humaines



L'empreinte artificialisation des terres, reposant sur la consommation d'espaces naturels pour les bâtiments et les routes



L'empreinte agriculture et prairies, élaborée à partir des quantités de produits agricoles (animaux et végétaux) utilisés pour l'alimentation et les vêtements



L'empreinte produits forestiers, prenant en compte les produits forestiers consommés pour la construction de bâtiments, la production de meubles, de papier et d'énergie



L'empreinte pêche, reposant sur la consommation des produits de la mer, pêche et aquaculture incluses

Chaque composante est ramenée à une surface permettant de régénérer naturellement les quantités consommées. Cette surface est quantifiée en hectares globaux* sur la base des calculs du Global Footprint Network. Un hectare global correspond à un hectare représentatif de la productivité moyenne de la planète. Par exemple, si un Français consomme chaque année 10 stères de bois pour se chauffer, qui nécessitent 1 hectare pour être produits de manière soutenable, son empreinte écologique liée au chauffage sur la composante forêt sera de 1 hectare. Par ailleurs, si la forêt considérée est deux fois plus productive que la moyenne mondiale, alors chaque hectare de cette forêt vaut 2 hectares globaux. Ces données exprimées en hectares globaux permettent ensuite de comparer la quantité d'hectares nécessaires pour la consommation (empreinte écologique) avec la quantité d'hectares disponibles (ou biocapacité).

* L'unité réelle utilisée pour les calculs est le gha (Global ha) prenant en compte les différences de productivités entre pays ou surfaces (agricole, forestière, marine...). Plus d'information sur le site du *Global Footprint Network* (<https://www.footprintnetwork.org/resources/data/>)

Ce sont plus de 15 000 points de mesure par pays et par an qui permettent au Global Footprint Network de calculer le Jour du dépassement annuel des pays analysés. Cette comptabilité est organisée par Footprint Data Foundation (www.fodafo.org) qui garantit l'indépendance de celles-ci. La production des comptes nationaux est exécutée par la York University's Ecological Footprint Initiative. La comptabilité s'appuie sur les bases de données des Nations Unies ou affiliées, comme l'Agence Internationale de l'Énergie. Les principes scientifiques et la méthodologie de la comptabilité sont documentés dans de multiples publications scientifiques**. Dans la mesure où les données des Nations Unies sont disponibles dans un délai de trois à quatre années, la présente étude utilise une démarche innovante avec un calcul prospectif pour estimer le présent basé sur des données additionnelles (« *now-casting* »). L'étude estime aussi le déficit écologique de la France pour différents scénarios, selon les tendances et évolutions prévues de l'économie française. Cette projection reste prudente, avec une approche conservatrice quel que soit le scénario : seuls les secteurs dans lesquels un changement est attendu ont été modifiés.

Une empreinte écologique supérieure à la biocapacité signifie que la population mondiale, si elle consommait comme les Français, consommerait davantage en une année que ce que la Terre est en capacité de produire.

** Parmi lesquelles : *Accounting Method and recent improvements in the accounting method: Ecological Footprint et Accounting for Countries: Updates and Results of the National Footprint Accounts, 2012–2018.*

Faire reculer le jour du dépassement pour protéger la biodiversité et la santé des français

La France concentre une diversité exceptionnelle d'espèces, de climats et d'écosystèmes et de paysages. Au carrefour de quatre régions biogéographiques et de deux régions marines, la France héberge, avec les territoires ultra-marins, près de 14 000 espèces, soit 10 % des espèces connues¹.

Cette biodiversité s'effondre à toute vitesse, et nous en connaissons les causes. La biodiversité en France est soumise à de multiples pressions liées à notre empreinte écologique : dont, la fragmentation des milieux naturels, l'assèchement des zones humides, les pollutions d'origine agricole, industrielle ou domestique, et le réchauffement climatique¹. A tel point que la biodiversité française s'érode rapidement, un phénomène que les politiques publiques ne sont pas parvenues à enrayer : avec 18 % d'espèces menacées et déjà 187 espèces disparues sur son territoire, la France compte parmi les dix pays abritant le plus d'espèces menacées¹.

La biodiversité est pourtant un allié indispensable dans la lutte contre le réchauffement climatique. En 2019, la température sur le territoire français était de +1,8°C par rapport à la moyenne de 1961-1990². Pour contenir la montée des températures, la France devra non seulement réduire ses émissions de GES, mais aussi préserver la capacité de ses écosystèmes à séquestrer et à stocker du carbone. Or, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) le rappelle : cette capacité s'amenuise à mesure que les émissions de GES s'accumulent dans l'atmosphère³.

La biodiversité est aussi une affaire de survie : pas d'humains en bonne santé sur une planète malade. La santé des écosystèmes naturels est indispensable à la nôtre : en préservant les écosystèmes, c'est l'humanité que nous protégeons. Si la pandémie de Covid-19 a permis d'affiner notre compréhension des liens entre destruction de la nature et émergence des zoonoses, les bénéfices de la biodiversité sur la santé humaine dépassent largement le déploiement d'une assurance sanitaire contre les pandémies (effets d'une nutrition variée sur la santé, impact des espaces verts sur la santé psychologique ou ressources pour les progrès de la médecine). Surtout, la biodiversité est essentielle à la vie quotidienne des Français, par les services d'approvisionnement, de régulation et de soutien qu'elle fournit à nos activités, en absorbant et en stockant les GES que nous avons émis dans l'atmosphère, en nous fournissant de la nourriture et du bois, en filtrant l'air et l'eau pour préserver leur qualité, en nous protégeant des inondations et des tempêtes à l'aide des remparts naturels que peuvent par exemple constituer les mangroves ou les récifs de coraux dans les territoires d'Outre-mer. Enfin, le contact avec la nature contribue aussi à répondre à des besoins immatériels – tels que l'inspiration et l'éducation, le développement physique et psychologique, et la construction de nos identités - qui sont indispensables à la qualité de vie et à l'intégrité culturelle.

La biodiversité revêt également une valeur considérable. Par la production gratuite de nourriture, de fibres, d'eau, d'énergie, de médicaments, elle est indispensable au fonctionnement de l'économie réelle : plus de la moitié du Produit intérieur brut (PIB) mondial dépend de la nature⁴ et la valeur totale des services écosystémiques produits par la biodiversité représente plus d'une fois et demi le PIB mondial⁵. Cette valeur n'est à ce jour pas intégrée dans nos comptabilités, ni publiques ni privées.

Le mandat présidentiel 2022-2027 : 5 ans pour réussir sur l'écologie

Puisqu'elle est indispensable à l'économie, à la santé et au quotidien des Français, la biodiversité est d'abord une question de programme politique. Il est encore possible de sortir de l'impasse écologique, d'enrayer et d'inverser la tendance d'effondrement des espèces et écosystèmes et de renforcer la capacité du territoire français à faire face au réchauffement climatique. Mais ce redressement nécessitera des engagements forts ainsi qu'une méthode rigoureuse du président qui vient de prendre ses fonctions. En effet, le président de la République se voit confier les commandes du pays pour cinq nouvelles années : mais pour leur rendre la France dans quel état écologique en 2027 ? Et pour permettre aux Français de vivre dans quelles conditions ?

La présente étude démontre qu'il est possible d'améliorer l'empreinte écologique de la France. Un tel résultat se matérialiserait par un fort recul de la date du Jour du dépassement dans l'année. Pour ce faire, cette étude analyse l'impact d'une série de mesures pour diminuer notre empreinte écologique et ainsi protéger la biodiversité. Sept espèces parapluies (dont la protection permet de protéger l'ensemble de l'habitat étendu qu'elles occupent) et sentinelles (dont le statut écologique nous indique l'état écologique de l'écosystème qu'elles occupent) ont été sélectionnées pour mettre en avant l'impact de notre empreinte écologique sur la biodiversité emblématique des paysages et des écosystèmes français. Ces espèces, ou groupes d'espèces, sont : les coraux, le hêtre, la rainette verte, les abeilles sauvages, l'hirondelle rustique, le lynx boréal et le thon rouge.

Cette étude propose enfin de démontrer que faire reculer la date du Jour du dépassement de la France permet dans le même temps d'améliorer la santé des Français et de soutenir l'économie et des emplois pérennes en France.

Pour mesurer à quel point l'ambition du mandat présidentiel sera déterminante, cette étude s'appuie sur trois scénarios à horizon 2027 construit à partir d'indicateurs mesurables pour chacune des composantes du Jour du dépassement.

Selon que le président élu décide de ne rien faire de particulier, de mettre en œuvre les engagements déjà pris par la France (précisément, les engagements pour la réalisation desquels elle s'est dotée de moyens), ou de renforcer l'ambition de la France dans chacun des secteurs de la transition écologique, les résultats sur l'empreinte écologique, sur la biodiversité, sur la santé et sur les emplois ne seront pas les mêmes :



LE SCÉNARIO « LAISSER-ALLER » correspond à un scénario où rien n'est fait au cours du quinquennat 2022-2027 pour modifier les tendances déjà observées aujourd'hui. Il a été élaboré à partir de la projection des données historiques et de scénarios et rapports prospectifs (tel le rapport de l'ADEME, 2022, Transition(s) 2050. Choisir maintenant, agir pour le climat.), si la tendance actuelle se poursuivait ;



LE SCÉNARIO « ENGAGEMENTS DÉJÀ PRIS » correspond à un scénario où le quinquennat 2022-2027 est mis à profit pour mettre en œuvre les engagements déjà pris par la France. Il modélise donc la trajectoire à suivre pour atteindre les objectifs fixés par les principaux documents encadrant la transition écologique en France, dont la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) ou encore la loi Egalim, la loi d'orientation des mobilités, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) et la loi climat et résilience ;



LE SCÉNARIO « PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE » correspond à un scénario où le quinquennat 2022-2027 est mis à profit pour renforcer les engagements de la France dans tous les secteurs de la transition écologique, en suivant les recommandations sectorielles formulées par le WWF et en dotant le gouvernement d'une méthode fondée sur la planification, le contrôle et l'évaluation de l'action publique en matière d'écologie, afin de rétablir la capacité de l'Etat français à tenir ses engagements écologiques. Ce scénario définit donc, dans chaque domaine, des objectifs et mesures plus ambitieux qu'actuellement.

RÉSUMÉ DES 3 SCÉNARIOS

		SCÉNARIO « LAISSER-ALLER »	SCÉNARIO « ENGAGEMENTS DÉJÀ PRIS »	SCÉNARIO « PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE »
CARBONE	ENERGIE	<p>Développement modéré des énergies renouvelables (EnR), maintien de la consommation d'énergies fossiles et notamment des importations de gaz naturel.</p> <p>La consommation finale stagne.</p>	<p>L'électricité issue de sources renouvelables remplace peu à peu les énergies fossiles, le rythme de développement du gaz et la chaleur EnR est plus lent.</p> <p>La consommation finale diminue grâce à une meilleure efficacité énergétique.</p>	<p>Décarbonation importante du mix énergétique grâce au développement massif planifié et concerté des formes d'énergies renouvelables et durables.</p> <p>La consommation finale diminue grâce à une meilleure sobriété et efficacité énergétique.</p>
	TRANSPORT	<p>Flux de personnes : Augmentation du trafic automobile et aérien, liée notamment à la poursuite de l'étalement urbain.</p>	<p>Flux de personnes : Incitations au report modal vers des modes de transport doux.</p>	<p>Flux de personnes : Recours massif aux mobilités actives et décarbonées, en ligne avec une trajectoire de neutralité carbone à horizon 2050.</p>
		<p>Flux de marchandises : Modèle de la consommation similaire au modèle actuel.</p>	<p>Flux de marchandises : Modèle de la consommation similaire au modèle actuel.</p>	<p>Flux de marchandises : Modes de vie moins consommateurs de biens et restructuration des circuits logistiques vers des circuits courts.</p>
	RÉNOVATION DES BÂTIMENTS	<p>Rénovation partielle* : gestes de travaux isolés.</p>	<p>Rénovation non performante en 3-4 étapes</p>	<p>Rénovation performante et globale en 1-2 étapes.</p>
ARTIFICIALISATION DES SOLS	<p>Poursuite de l'artificialisation massive sur le même rythme que sur la dernière décennie.</p>	<p>Légère baisse de l'artificialisation mais échec quant à l'atteinte de l'objectif national visant à diviser par 2 le rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030, du fait de mesures inadéquates</p>	<p>Freinage de l'artificialisation avec l'atteinte de l'objectif national visant à diviser par 2 le rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030 par rapport au rythme observé ces 10 dernières années.</p>	
AGRICULTURE ET PRAIRIE	GASPILLAGE ALIMENTAIRE	<p>Réduction modeste du gaspillage alimentaire, portée par la poursuite des engagements pris et par de nouvelles mesures politiques.</p>	<p>Réduction modérée du gaspillage alimentaire, sans pourtant que la France ne parvienne à respecter son engagement à réduire de 50 % le gaspillage alimentaire d'ici 2030 par rapport au niveau observé en 2015</p>	<p>Freinage du gaspillage alimentaire, avec atteinte dès 2027 de l'objectif national visant à réduire de 50 % le gaspillage alimentaire d'ici 2030, par rapport au niveau observé en 2015.</p>
	CONSOMMATION DE PROTÉINES ANIMALES	<p>Amorce d'une baisse de la consommation de protéines animales (-5 % d'ici 2027), en ligne avec le scénario Tendanciel de l'ADEME (Agence de la transition écologique).</p>	<p>Baisse modérée de la consommation de protéines animales (-10 % d'ici 2027), mais insuffisante pour répondre à l'objectif national à horizon 2030</p>	<p>Changement de régime alimentaire des Français avec une réduction de 20 % de la consommation de protéines animales d'ici 2027 par rapport à 2022</p>
FORÊTS	<p>Légère augmentation de la consommation en bois traduisant une augmentation de l'utilisation dans le bâtiment et une stagnation de la demande en bois énergie.</p>	<p>Politique volontariste sur le bois énergie et le bois d'industrie reflétant le scénario « Bois et Energie » de l'ADEME.</p>	<p>Hiérarchisation des différents usages du bois : d'abord la consommation de bois d'œuvre puis celle de bois d'industrie et enfin celle de bois énergie.</p> <p>Gestion de la ressource optimisée et relocalisation industrielle.</p>	
POISSONS	<p>Maintien de la consommation de poissons au niveau actuel, alignée avec la tendance observée.</p>	<p>La France respecte la réglementation mais ne s'engage pas à réduire sa consommation de poissons.</p> <p>Maintien de la consommation de poissons au niveau actuel.</p>	<p>Politique volontariste d'encadrement des pratiques de pêche et de protection des écosystèmes côtiers et marins.</p> <p>Réduction de moitié de la consommation de poissons prédateurs (saumon, thon, cabillaud, lieu noir, espadon, dorade ou bar d'élevage) aujourd'hui surexploités.</p>	

PRÉSENTATION DES ESPÈCES ET GROUPES D'ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES ANALYSÉS

	VALEUR PARAPLUIE*	VALEUR SENTINELLE**	COMPOSANTE DU JDD COMME PRESSION PRINCIPALE	ÉVOLUTIONS ASSOCIÉES AU SCÉNARIO « PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE »
CORAUX 	++	++	Réchauffement climatique Les récifs de coraux sont menacés par la hausse des températures de l'eau et l'acidification des océans liée à la concentration croissante de GES de serre émis dans l'atmosphère	<ul style="list-style-type: none"> • Avec la communauté internationale, contenir l'augmentation de température globale à 1,5°C • Intégrer ces écosystèmes à des aires marines protégées, dotées des moyens nécessaires à la réalisation de leur mission • Réduire les autres sources d'agression des récifs (rejets urbains, ancrages sauvages, etc.) • Financer les travaux de recherche et développement (R&D) sur les espèces de coraux les plus résilientes face aux changements
HÊTRE 	++		Réchauffement climatique Les hêtres sont menacés par l'augmentation des températures qui réduit leur aire de distribution ainsi que par les épisodes de canicules	<ul style="list-style-type: none"> • Avec la communauté internationale, contenir l'augmentation de température globale à 1,5°C • Classer sous protection forte, au plus tard d'ici 2030, les vieilles forêts naturelles – dont les forêts de hêtres • Améliorer l'état écologique de l'ensemble des forêts naturelles en se fondant sur la future carte nationale des forêts naturelles
RAINETTE VERTE 	+	+	Artificialisation des sols La rainette verte est menacée par l'assèchement, la destruction et la transformation des zones humides, ainsi que par la pollution des eaux	<ul style="list-style-type: none"> • Stopper l'artificialisation des milieux naturels et notamment des zones humides • Renforcer la trame verte et bleue nationale • Développer les pratiques de génie écologique favorables à la biodiversité dans les milieux anthropisés • Augmenter la part des zones humides sous protection forte • Réduire drastiquement les sources de pollutions dans ces milieux (pesticides, nitrates, micropolluants) et appliquer de manière effective la Directive-cadre sur l'eau sur l'ensemble des zones humides
ABEILLES SAUVAGES 	++	++	Agriculture et élevage intensifs Les abeilles sont menacées par l'intensification des pratiques agricoles (réduction des surfaces de pâturages, pesticides, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'agriculture biologique pour mettre un terme à l'utilisation d'insecticides nocifs aux abeilles sauvages • Favoriser les pratiques d'exploitation respectueuses de la biodiversité au sein des surfaces en pâturage (diminution du chargement en bêtes, etc.) • Développer des infrastructures agroécologiques et notamment les prairies permanentes particulièrement riches en espèces à fleurs et insectes, les haies et structures paysagères hétérogènes
HIRONDELLE RUSTIQUE 	+	++	Agriculture intensive Les hirondelles rustiques sont menacées par l'intensification des pratiques agricoles, qui réduisent la quantité d'insectes dont elles se nourrissent et les zones de nidification	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la part d'agriculture en agriculture biologique pour atteindre 25 % de la surface agricole utile (SAU) en bio en 2027 • Favoriser le maintien et le développement d'infrastructures agroécologiques (prairies permanentes, haies, mares, etc.) • Favoriser la diversification des exploitations agricoles • Créer des aménagements en faveur des hirondelles (nichoirs artificiels, refuges LPO®, etc.)
LYNX BORÉAL 	++	++	Fragmentation et exploitation des forêts Les derniers individus de lynx boréal sont menacés par la fragmentation des espaces forestiers par le trafic routier qui multiplie les risques de collisions ainsi que par le braconnage	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les actions recommandées du plan national d'action en faveur du lynx d'ici 2027 • Créer un programme de réintroduction de lynx provenant de pays voisins • Améliorer le suivi des effectifs de lynx en France • Atteindre 100 % d'écosystèmes forestiers « en bon état de conservation » • Renforcer la connectivité de la trame forestière au niveau national (surface boisée, passages à faune au niveau des infrastructures routières, etc.)
THON ROUGE 	++	+	Surpêche Le thon rouge a longtemps été en danger critique d'extinction en raison de sa surexploitation. Il pourrait de nouveau être fragilisé si les quotas de pêche sont rehaussés sans fondement scientifique	<ul style="list-style-type: none"> • Accorder des quotas de pêche strictement conformes aux recommandations scientifiques • Réduire les captures accessoires et accidentelles pour réduire l'impact des pêches au thon sur le milieu marin • Renforcement des contrôles liés à la pêche récréative et au marché noir • Relocalisation de la distribution des thons rouges issus des thoniers à senne

* Espèce ou groupe d'espèces dont la disparition compromettrait la structure ou le fonctionnement de l'écosystème dans lequel elle vit.

** Espèce ou groupe d'espèces dont le statut écologique rend compte de la dégradation des écosystèmes dans lesquels elle vit.





NOS MESSAGES CLÉS

1 LE QUINQUENNAT 2022-2027 DEMARRE DANS LE ROUGE. LE JOUR DU DEPASSEMENT DE LA FRANCE TOMBE CETTE ANNEE LE 5 MAI

Le Jour du dépassement de la France est un indicateur scientifique proposé par le *Global Footprint Network* qui permet de visualiser l’empreinte écologique de la France sur les ressources naturelles disponibles sur Terre. C’est la date de l’année à partir de laquelle l’humanité, si elle consommait comme les Français, aura émis plus de GES, pêché plus de poissons, abattu plus d’arbres, bétonné et cultivé plus de terres que ce que les écosystèmes marins et terrestres du monde entier sont en mesure de fournir au cours d’une année.

Le 5 mai 2022, la France entrera en déficit écologique : c’est la date du Jour du dépassement de la France pour l’année 2022.

Il aura fallu à la France 4 mois pour épuiser l’ensemble des ressources naturelles que ne peuvent lui fournir les écosystèmes naturels du monde entier en une année, si le monde entier consommait comme les Français.

Il aura fallu à la France 2,9 planètes Terre pour absorber son empreinte écologique en 2022, si le monde entier consommait comme les Français.



Il faudrait 2,9 Terres si toute l’humanité vivait comme les Français

2 PAR LE PASSÉ, AUCUN PRÉSIDENT N’EST PARVENU À FAIRE RECULER SIGNIFICATIVEMENT LE JOUR DU DÉPASSEMENT AU COURS DE SON MANDAT

Le Jour du dépassement de la France arrive en 2022 **environ 5 mois plus tôt que lorsqu’il a été mesuré pour la première fois, en 1961 :** non seulement la France n’est jamais parvenue à mettre ses besoins en ressources naturelles au niveau de sa biocapacité, mais elle creuse depuis plus de 60 ans l’écart qui la sépare de l’équilibre écologique.

Par le passé, **la majorité des présidents ont laissé l’empreinte écologique de la France se creuser :** au cours de leur mandat présidentiel, le Jour du dépassement a avancé pour arriver plus tôt dans l’année, en moyenne d’environ 10 jours (mandats présidentiels de 1981 à 2007).

À l’inverse, **lorsque l’empreinte écologique de la France a été réduite** et que le Jour du dépassement de la France a reculé au cours d’un mandat pour arriver plus tard dans l’année, **c’était le fait des conjonctures de crises économiques et financières** (mandats 1974-1981, 2007-2012, 2012-2017).

Le quinquennat 2017-2022 n’a pas permis de réduire l’empreinte écologique de la France, alors même que les crises sanitaire et économique auraient pu entraîner un recul du Jour du dépassement. En 2017, le Jour du dépassement arrivait déjà le 5 mai*.

À ce jour, aucun président de la République n’est donc parvenu à réduire structurellement l’empreinte écologique de la France ni à faire volontairement reculer le Jour du dépassement au cours de leur mandat.

* Résultat actualisé par le Global Footprint Network au regard des dernières données disponibles .

3 LE QUINQUENNAT 2022-2027 PEUT RENVERSER LA TENDANCE EN CINQ ANS, IL EST POSSIBLE DE RÉDUIRE SIGNIFICATIVEMENT L’EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DE LA FRANCE

Si le quinquennat qui débute est mis à profit pour renforcer les objectifs écologiques de la France en appliquant les propositions du WWF (scénario « Planification écologique »), alors **le Jour du dépassement de la France arrivera en 2027 significativement plus tard qu’en 2022 :**

UN QUINQUENNAT POUR GAGNER DU TEMPS SUR LE JOUR DU DÉPASSEMENT

25 JOURS GAGNÉS



ÉVOLUTION DU JOUR DE DÉPASSEMENT

X jours gagnés : l'empreinte écologique de la France a été réduite au cours du quinquennat, le Jour du dépassement arrive X jours plus tard dans l'année.

X jours perdus : l'empreinte écologique de la France a augmenté au cours du quinquennat, le Jour du dépassement arrive X jours plus tôt dans l'année.

il reculera du 5 mai (en 2022) au 30 mai (en 2027). La France réduira alors son empreinte écologique **beaucoup plus rapidement que si elle se contente, pendant ce quinquennat, de continuer à appliquer les objectifs écologiques qu'elle s'est déjà fixés** (scénario « Engagements déjà pris »). Le Jour du dépassement de la France n'arriverait alors qu'un peu plus tard, **il reculerait seulement du 5 mai (2022) au 8 mai (2027).**

Enfin, **si rien n'est fait pendant ce quinquennat pour sortir la France des tendances actuelles** (scénario « Laisser-aller »), la France continuera de creuser son empreinte écologique. Le Jour du dépassement arrivera alors encore plus tôt dans l'année : **il avancera du 5 mai (en 2022) au 3 mai (en 2027).**

En suivant les recommandations du WWF (scénario « Planification écologique »), le président élu peut donc faire reculer le Jour du dépassement de la France de 25 jours. C'est plus que ce qu'aucun président n'est parvenu à faire au cours d'un mandat présidentiel.

Réduire l'empreinte écologique de la France dans ces proportions et dans le délai d'un quinquennat impliquera de prendre dès le début du quinquennat des mesures fortes pour planifier et financer la transition écologique, afin de réduire les émissions de GES dans tous les secteurs émetteurs et de protéger les écosystèmes naturels français.

4 RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DE LA FRANCE PERMETTRA DE PRÉSERVER DES ESPÈCES D'INSECTES, DE PLANTES ET D'ANIMAUX EMBLÉMATIQUES ET GARDIENNES DES PAYSAGES ET DES ÉCOSYSTÈMES FRANÇAIS



Réduire l'empreinte écologique liée aux émissions de GES permettra, à condition d'entraîner la communauté internationale, de contenir la hausse de concentration de GES dans l'atmosphère et de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Ces efforts permettront aussi de **limiter la disparition des récifs de corail des territoires d'Outre-mer et de préserver les vieilles forêts de hêtres de métropole** qui souffrent de l'augmentation des températures en France.

Réduire l'empreinte écologique liée à l'artificialisation du territoire implique de mettre un coup d'arrêt à l'assèchement et à la destruction des zones humides. Ces efforts permettront aussi de **protéger les grenouilles vertes présentes et menacées par l'assèchement des mares et étangs.**

Réduire l'empreinte écologique de la France liée à l'agriculture et l'alimentation implique de sortir de l'élevage intensif, de développer l'agriculture biologique et de déployer des structures agroécologiques (prairies à fleurs, bosquets, haies, mares, nichoirs). **Ces évolutions permettront aussi de préserver les 1 000 espèces d'abeilles sauvages et les hirondelles menacées par l'intensification des pratiques agricoles.**

Réduire l'empreinte écologique de la France liée à la consommation des forêts implique d'encadrer strictement leur exploitation, de limiter leur fragmentation par le réseau routier et de protéger leur biodiversité. **Ces évolutions permettront aussi de laisser une chance au lynx boréal qui peuple encore les massifs du Jura, des Alpes et des Vosges, malgré la menace des collisions et du braconnage.**

Réduire l'empreinte écologique de la France sur les océans implique d'encadrer davantage les quotas de pêche et le contrôle des captures, y compris accessoires et accidentelles. **Cette rigueur permettra aussi de sécuriser le retour du thon rouge dans les eaux françaises de Méditerranée et de l'Atlantique.**

5 RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DE LA FRANCE PERMETTRA DE PROTÉGER LA SANTÉ DES FRANÇAIS

Réduire l'empreinte écologique liée aux émissions de GES, notamment dans les secteurs résidentiels et des transports pour réduire la pollution de l'air aux particules fines PM_{2,5}* **permettra d'éviter, au cours du quinquennat, au moins 28 000 décès liés à la pollution aux particules fines PM_{2,5}.**

La réduction de l'empreinte écologique liée à l'alimentation, notamment en baissant de 20 % la consommation de protéines animales au cours du prochain quinquennat, aurait également un impact positif sur la santé des Français, notamment en ce qu'elle **permettrait de réduire la proportion de Français qui consomment plus de 100 grammes de viande rouge par jour et qui, selon une étude du Journal international sur le cancer, voient leur risque de développer un cancer augmenter de 30 %** par rapport aux personnes qui consomment 40 grammes de viande rouge par jour.

Réduire l'empreinte écologique liée aux émissions, à condition d'entraîner la communauté internationale pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, **permettra aussi de contenir la fréquence et l'intensité des vagues de chaleur**, et de prémunir les Français contre la mortalité associée aux canicules et de leur permettre d'exercer une activité physique régulière favorable à leur santé.

Réduire l'empreinte écologique importée de la France, notamment en cessant d'importer des produits liés à la déforestation à l'étranger et en renforçant la lutte contre le commerce à risque d'espèces sauvages **permettra enfin de contenir le risque d'apparition de nouvelles pandémies internationales.**

6 RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DE LA FRANCE PERMETTRA DE SOUTENIR L'EMPLOI DES FRANÇAIS

Si le quinquennat est mis à profit pour renforcer les objectifs écologiques de la France en appliquant les propositions du WWF (scénario « Planification écologique »), alors **il permettra de passer de 680 000 en 2022 à 1,2 million d'emplois directs, indirects et induits soutenus en 2027 par la transition écologique** dans les secteurs des énergies renouvelables, de l'agriculture, de la rénovation, des véhicules bas carbone, des vélos, du transport ferroviaire et du transport en commun urbain.

Au total, **ce serait 2 fois plus d'emplois soutenus qu'en 2022, et 300 000 de plus que si le prochain quinquennat n'est utilisé que pour continuer à appliquer les objectifs que la France s'est déjà fixés.** En particulier, **ce serait 2 fois plus d'emplois dans le secteur des énergies renouvelables qu'en 2022 et 3 fois plus d'emplois dans la filière du vélo qu'en 2022.** Plus de 80 % de ces emplois soutenus par la transition écologique en 2027 seront localisés hors de l'Île-de-France.

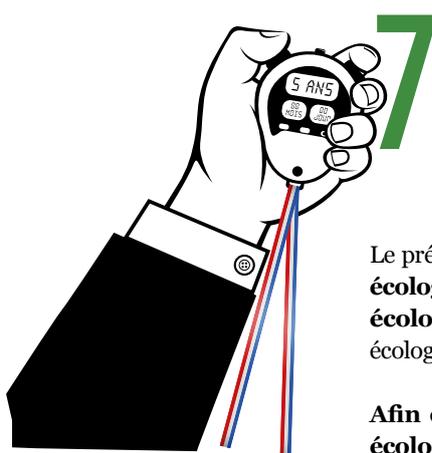
* En divisant par 2 les niveaux de concentration de PM_{2,5} entre 2022 et 2030 pour atteindre en 2030 la valeur recommandée par l'OMS (5µg/m³). Pour être alignée avec cette trajectoire, la concentration moyenne devra déjà avoir été réduite à 6,5µg/m³ en 2027 (10µg/m³ aujourd'hui).

 **X2**

3 fois plus d'emplois dans le secteur des énergies renouvelables qu'en 2022

 **X3**

3 fois plus d'emplois dans la filière du vélo qu'en 2022.



7 POUR RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE, LE PRÉSIDENT ÉLU DOIT DÉPLOYER LA « PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE » ANNONCÉE. IL DISPOSE DE 5 ANS POUR RÉUSSIR FACE À LA CRISE ÉCOLOGIQUE

Le président élu s'est engagé à faire de l'écologie « la politique des politiques ». **Pour faire face à la crise écologique, il devra, dès les premiers mois de son mandat, déployer la méthode de « planification écologique »** annoncée pour accélérer la transition écologique dans tous les secteurs et réduire l'empreinte écologique de la France.

Afin d'assurer les Françaises et Français de la capacité de l'Etat à rehausser ses objectifs écologiques et à les atteindre, le WWF appelle le président à fonder sa politique de planification écologique sur :

- **La discipline d'un « passe » pour le climat et la biodiversité, appliqué à toutes les décisions publiques** pour garantir que les mesures législatives et réglementaires adoptées au cours du quinquennat sont bien alignées avec les objectifs écologiques de la France ;
- **La programmation des financements pour le climat et la biodiversité** pour sécuriser le financement de la transition et éliminer les aides publiques néfastes pour l'environnement ;
- **Le lancement d'une triple révolution - agroécologique, alimentaire et sociale**, pour protéger la biodiversité, réduire les émissions, créer des emplois agricoles et garantir une alimentation saine et durable pour tous ;
- **L'adoption d'une stratégie française chiffrée et financée pour protéger et restaurer la biodiversité**, en cohérence avec les engagements pris à la COP15 biodiversité et avec des transformations planifiées dans tous les secteurs responsables de l'effondrement de la biodiversité ;
- **La pratique de la sobriété dans tous les secteurs (énergétique, résidentiel, automobile etc.) et la planification d'un déploiement massif des énergies renouvelables** pour rattraper le retard de la France en matière de réduction des émissions dans tous les secteurs émetteurs.

Ces opportunités, le président élu doit les saisir sans tarder.

LES OPPORTUNITÉS D'AGIR FACE À LA CRISE ÉCOLOGIQUE NE MANQUERONT PAS, DÈS LES PREMIERS MOIS DU QUINQUENNAT :



Mise en œuvre du Green Deal de l'Union européenne, négociations d'un accord international à la COP15 pour protéger la biodiversité



Négociations européennes sur la restauration des écosystèmes dégradés et l'engagement des entreprises privées



Révision du Plan stratégique national de la France mis en cause par la Commission européenne



Lutte contre les captures accidentelles de dauphins pour répondre aux manquements identifiés par la Commission européenne



Compensation des « émissions de trop » pour lesquelles l'Etat français a été condamné par la justice

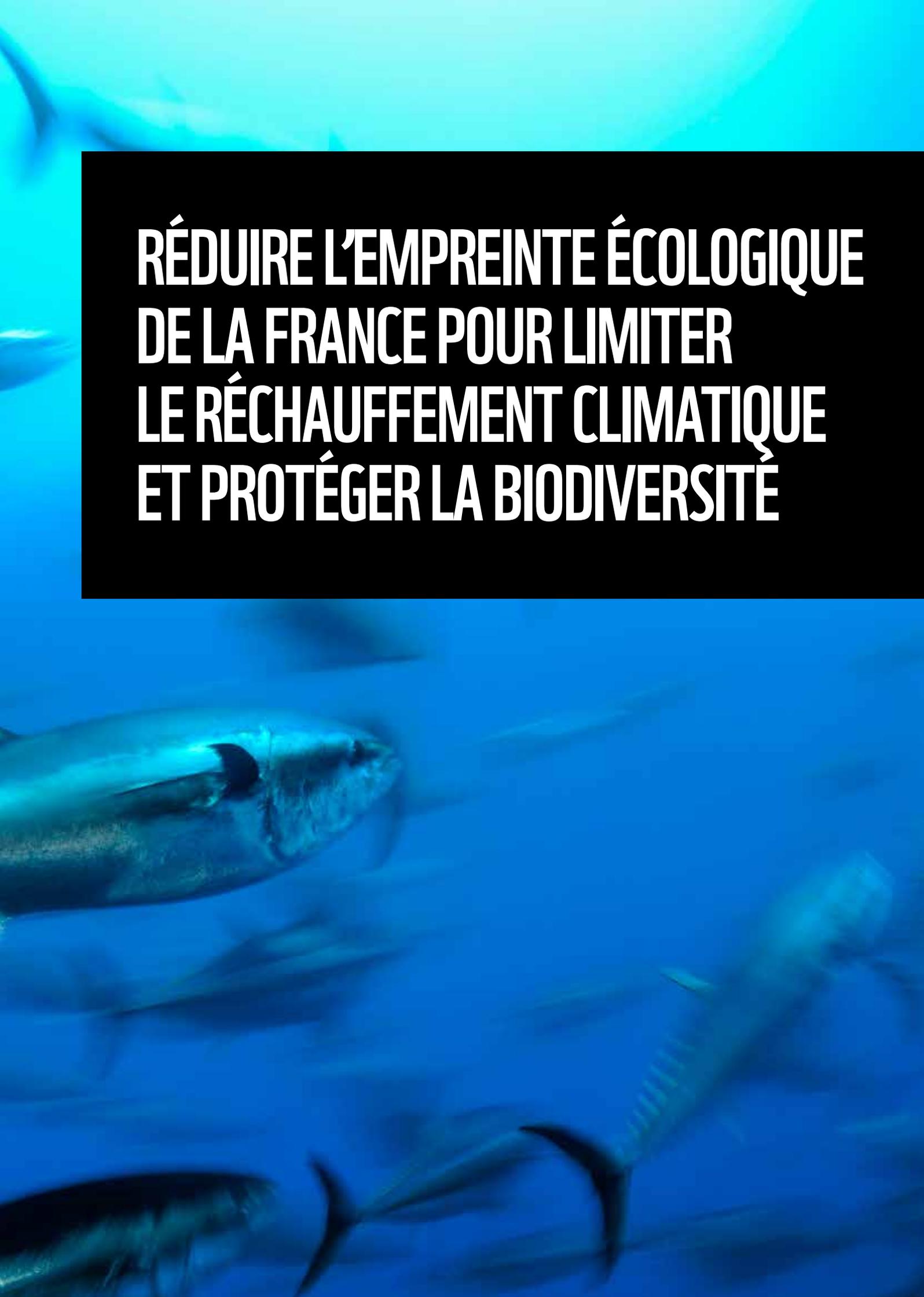


Adoption de la Stratégie française sur l'énergie et le climat qui structurera la trajectoire de décarbonation (SNBC) ainsi que la politique énergétique du pays (PPE)

La méthode politique a été annoncée, des promesses ont été formulées dans plusieurs secteurs (financement public, rénovation des bâtiments, décarbonation du parc automobile) et l'ensemble des solutions de transition écologique sont connues.

Le président élu a cinq ans pour réussir face à la crise écologique.





**RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE
DE LA FRANCE POUR LIMITER
LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE
ET PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ**

L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DE LA FRANCE : renverser la tendance en un quinquennat

Le Jour du dépassement est un indicateur qui permet de chronométrer la vitesse à laquelle l'empreinte écologique française s'alourdit, et d'apprécier, en creux, la lenteur avec laquelle les dirigeants politiques ont agi face à la crise écologique. Surtout, le Jour du dépassement permet de mesurer la vitesse avec laquelle le président élu peut sortir la France de l'impasse écologique.

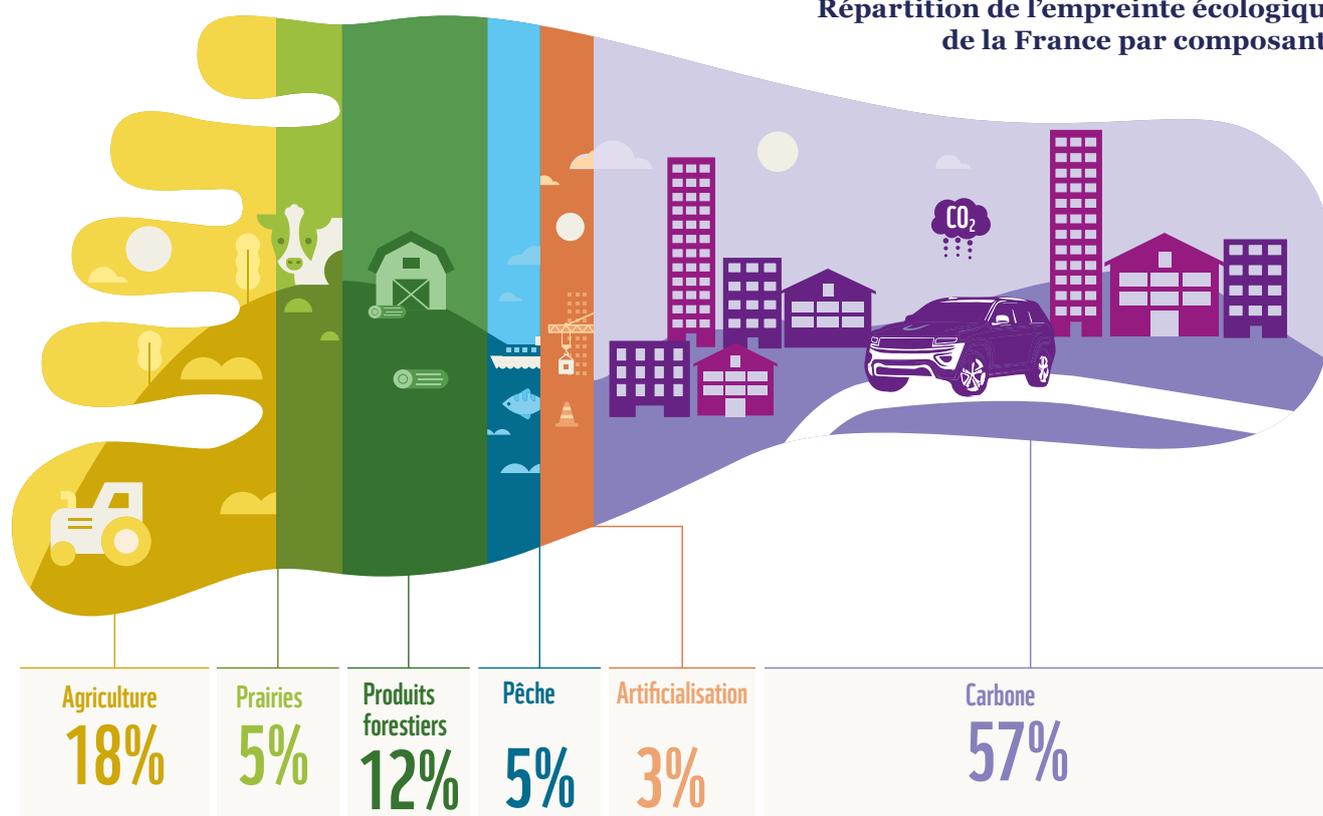
Cette première partie de l'étude présente d'abord les résultats du calcul du Jour du dépassement pour l'année 2022, et des possibles Jours du dépassement pour l'année 2027 en fonction de trois scénarios, selon l'ambition écologique des décisions prises au cours du quinquennat qui débute.

Cette première partie propose ensuite de visualiser le détail de ces résultats pour chacune des composantes du Jour du dépassement (carbone, artificialisation, agriculture-prairies, forêts, pêche) : la présentation des objectifs écologiques qui structurent chaque scénario, les propositions du WWF pour améliorer l'empreinte écologique de la France, et l'impact de ces évolutions sur l'état écologique d'une espèce emblématique des paysages français.

DEPUIS QU'IL EST MESURÉ, LE JOUR DU DÉPASSEMENT A AVANCÉ DE 5 MOIS DANS L'ANNÉE

Si le monde entier vivait comme les Français, l'humanité entrerait en déficit écologique le 5 mai 2022, avec une « empreinte écologique de consommation » qui dépasse largement la biocapacité de la Terre. En 4 mois, la population mondiale, si elle consommait comme les Français, aurait donc dépensé l'ensemble des ressources que la Terre peut générer en un an⁶. Nous ne disposons que d'une seule planète, pourtant le niveau de consommation des Français exploite chaque année l'équivalent de 2,9 Terres.

Répartition de l'empreinte écologique de la France par composante



À titre de comparaison, la moyenne planétaire se situe autour des 1,7 Terre, un résultat déjà très éloigné du niveau soutenable de notre planète. Sur 138 pays analysés par le Global Footprint Network, la France se classe en 2022 au rang du 42^{ème} pays ayant la pire empreinte écologique (en partant de la fin) ou au rang du 97 pays avec la meilleure empreinte écologique (en partant du meilleur pays).

Sur les 6 composantes qui constituent l'empreinte écologique de la France, la composante « carbone » liée à nos émissions de GES représente aujourd'hui plus de la moitié (57 %) de notre empreinte écologique totale. L'empreinte liée à la production agricole arrive ensuite (18 %), suivie de celles liées à la consommation de produits forestiers (12 %), à la pêche (5 %), aux prairies (5 %) et à l'artificialisation des terres (3 %).

Si l'humanité avait consommé comme la France, elle aurait accumulé depuis 1961 l'équivalent de 33 ans de dette écologique : depuis que l'on mesure son empreinte écologique, la France n'est jamais parvenue à contenir sa demande en ressources naturelles et de services fournis par la nature au niveau de sa biocapacité. Chaque année de dépassement enregistré, la France a ainsi emprunté des ressources naturelles dans le monde entier et contracté une dette écologique considérable, qui, si elle était comptabilisée, équivaldrait à 33 années de produits et services fournis par la nature.

Le dernier quinquennat (2017 - 2022) a vu le Jour du dépassement de la France stagner. Cela est dû principalement au manque d'ambition concernant la part liée à l'empreinte importée, c'est-à-dire les ressources nécessaires pour produire les biens importés et consommés en France. A titre d'exemple, les émissions de GES, qui pèsent le plus lourd dans l'empreinte écologique de la France, ne baissent que trop lentement depuis 2005. Si les émissions territoriales (émises depuis le territoire français) ont baissé, les émissions importées (associées aux produits importés) ont augmenté de 78 % entre 1995 et 2018⁷.

IL EST POSSIBLE D'AMÉLIORER SIGNIFICATIVEMENT L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DE LA FRANCE EN UN QUINQUENNAT

Dans quel état écologique la France pourrait-elle se retrouver à la fin du quinquennat 2022-2027? Pour permettre aux Français de vivre dans quelles conditions? Les différentes évolutions de l'empreinte écologique et de l'indicateur associé du Jour du dépassement nous permettent d'entrevoir les différentes directions que la France peut prendre au cours du quinquennat qui démarre.

Selon les mesures prises au cours du quinquennat, la France pourrait :



- **Continuer d'alourdir son empreinte écologique, si rien n'est fait pendant le quinquennat pour sortir la France des tendances actuelles** (scénario « Laisser-aller »). **Le Jour du dépassement en 2027 avancera du 5 mai (en 2022) au 3 mai (en 2027)**. Si une réduction de la consommation de protéines animales et une réduction des émissions de GES auront été engagées, l'artificialisation croissante des sols et une exploitation forestière non maîtrisée auront empêché la France de stabiliser son empreinte au même niveau qu'en 2022 par rapport à la biocapacité disponible.

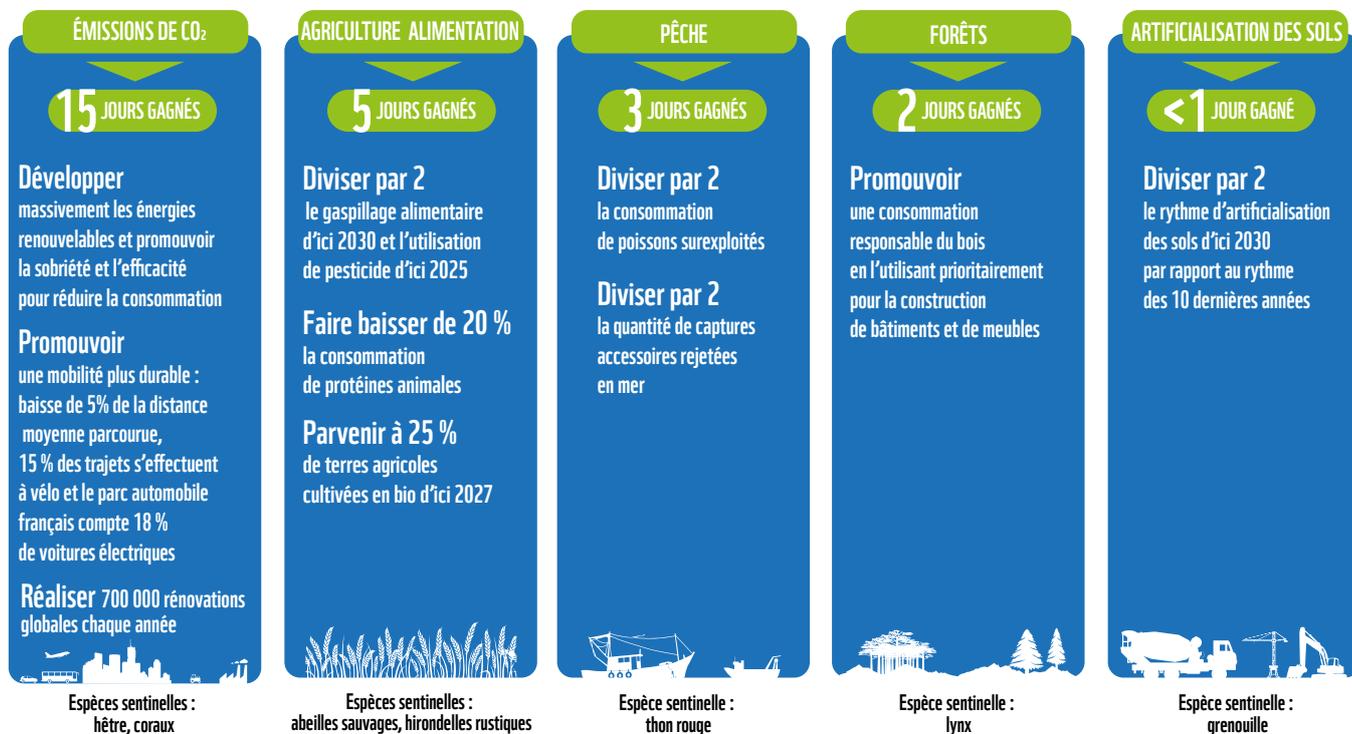


- **Stabiliser et réduire légèrement son empreinte écologique par rapport à 2022, si les engagements déjà pris par la France sont mis en œuvre au cours du quinquennat qui débute** (scénario « Engagements déjà pris »). **Le Jour du dépassement en 2027 arrivera alors un peu plus tard qu'en 2022 : il reculera du 5 mai (en 2022) au 8 mai (en 2027)**. Si une réduction de la consommation de protéines animales et une plus forte diminution des émissions de GES auront tendance à diminuer une partie de l'empreinte écologique, le développement extrême de la biomasse aura provoqué une forte progression de la demande de bois et le rythme de destruction des écosystèmes naturels par l'artificialisation des sols n'aura que légèrement baissé, conduisant finalement à une réduction limitée de l'empreinte écologique.



- **Réduire significativement l'empreinte écologique de la France, si le quinquennat qui débute est mis à profit pour renforcer les engagements de la France dans tous les secteurs de la transition en appliquant les propositions du WWF** (scénario « Planification écologique »). **Le Jour du dépassement en 2027 arrivera alors beaucoup plus tard qu'en 2022 : il reculera du 5 mai (2022) au 30 mai (en 2027)**. Ce niveau de déficit écologique correspond au niveau observé par la France en 1987. La France remontera dans le classement international de la 97^{ème} à la 76^{ème} place (sur 138 pays analysés) avec la meilleure empreinte écologique, en considérant la performance des autres pays telle qu'elle est connue en 2022. Des mesures politiques fortes prises dans tous les secteurs émetteurs (transports, production d'énergie, agriculture et élevage, industrie etc.) auront permis de réduire fortement les émissions de GES. Le climat et la biodiversité auront été replacés au cœur des modèles de gestion halieutique et forestière. Les Français auront été incités et accompagnés pour changer en profondeur leur régime alimentaire, et la progression fulgurante de l'artificialisation des sols en France aura été ralentie de moitié.

FAIRE RECULER LE JOUR DU DEPASSEMENT



DES BÉNÉFICES POUR TOUS EN 2027



Des espèces emblématiques mieux protégées



Au moins 28 000 vies humaines épargnées de la pollution de l'air



1,2 million d'emplois créés ou pérennisés



AMÉLIORER SIGNIFICATIVEMENT L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE EST UNE ÉTAPE INDISPENSABLE POUR PROTÉGER LES ESPÈCES EMBLÉMATIQUES ET GARDIENNES DES ÉCOSYSTÈMES FRANÇAIS

Réduire l'empreinte écologique dans chacune des composantes du Jour du dépassement est une étape indispensable pour permettre le retour dans les paysages et les écosystèmes français d'espèces emblématiques : le corail des récifs de Méditerranée et des territoires d'Outre-mer, les vieilles forêts de hêtres, la grenouille verte des mares et étangs du Nord de la France, les hirondelles et les abeilles sauvages des campagnes, le lynx des massifs du Jura, des Alpes et des Vosges, et le thon rouge d'Atlantique et de Méditerranée.

EN RÉDUISANT LES ÉMISSIONS DE GES DANS TOUS LES SECTEURS



LE CONTEXTE

L'IMPACT DES ÉMISSIONS DE GES SUR LA BIODIVERSITÉ ET LE CLIMAT

Les émissions et la concentration de GES est à l'origine du réchauffement climatique, qui figure parmi les 5 causes de l'effondrement de la biodiversité.

Le changement climatique perturbe le cycle de vie des organismes, en influençant notamment la distribution spatiale et temporelle de nombreuses espèces. Plus la planète se réchauffe, moins les écosystèmes naturels sont en capacité de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique en séquestrant et en stockant le carbone émis dans l'atmosphère. Dans ce contexte, la faune et la flore tentent tant bien que mal de s'adapter : les oiseaux migrateurs arrivent par exemple en France en moyenne 6 jours plus tôt qu'il y a 30 ans, et la date des vendanges a été avancée de 18 jours en 40 ans⁹. Outre ces conséquences à occurrence lente, les événements météorologiques et climatiques extrêmes, dont l'intensité et la fréquence augmentent sous l'effet du réchauffement climatique (vagues de chaleur, fortes précipitations, sécheresses agricoles et écologiques), peuvent parfois effacer en quelques jours ce que la nature a mis des décennies à construire, à l'image de l'incendie qui a ravagé en 2021 la réserve naturelle de la plaine des Maures, refuge notamment de la tortue des Maures ou tortue d'Hermann, la seule tortue terrestre de France métropolitaine.

* Ces 5 causes sont le changement d'usage des terres et de la mer, l'exploitation directe des organismes, le changement climatique, la pollution et les espèces exotiques envahissantes⁴.

** Les émissions brutes de GES ont diminué de 20 %, passant de 544 en 1990 à 437 Mt CO₂eq en 2019¹⁰.

*** Si l'on tient compte des émissions exportées et importées, l'empreinte carbone nette de la France s'élève en 2019 à 666 Mt CO₂eq (émissions nettes)¹¹. Le poids considérable des émissions importées s'explique par une consommation importante de produits fabriqués à l'étranger et une forte demande de transports internationaux, non comptabilisées dans l'empreinte brute¹².

LE RETARD DE LA FRANCE

La France peine à tenir ses engagements en matière de réduction d'émissions de GES.

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), feuille de route climatique de la France, vise une baisse des émissions brutes nationales de 40 % en 2030 par rapport à 1990. Or, en 30 ans, elles n'ont diminué que de 20 %^{**}. Ceci est d'autant plus problématique que la SNBC ne couvre pas les émissions importées, représentant 50 % de l'empreinte carbone nette de la France^{***}. Par ailleurs, l'objectif dont s'est doté l'Union européenne pour réduire de 55 % ses émissions de GES d'ici 2030 par rapport à 1990 demande à rehausser l'objectif français afin de le mettre en cohérence avec la trajectoire visée par l'UE. Les mesures mises en place par l'Etat français sont insuffisantes pour respecter ses engagements à horizon 2030, comme en témoigne sa récente condamnation pour préjudice écologique dans l'Affaire du Siècle, associée au dépassement du plafond défini dans le cadre du budget carbone 2015-2018 de la SNBC. Les résultats des politiques menées dans ce cadre ne sont pas à la hauteur des objectifs : malgré une progression du nombre de rénovations énergétiques (environ 750 000 rénovations réalisées), moins de 60 000 logements ont fait l'objet d'une rénovation complète et performante en 2021¹³ (la seule efficace pour atteindre un niveau bâtiment basse consommation - BBC). Dans le même temps, seulement 54 000 bornes de recharges électriques ont été installées, pour un objectif initial de 100 000 bornes en 2022¹⁴. Enfin, la France était le seul Etat membre de l'Union européenne à n'avoir pas atteint son objectif de développement des énergies renouvelables pour 2020 : les énergies renouvelables ne représentaient que 19 % de la consommation finale d'énergie quand elles auraient dû pourvoir au moins 23 % de la consommation finale¹⁵.

3 VITESSES DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS SUR LA PÉRIODE 2022-2027

Le scénario « Laisser-aller » s'appuie sur le scénario tendanciel du rapport « Transition(s) 2050 », le scénario « Engagements déjà pris » sur le scénario AMS du MTE, le scénario « Planification écologique » sur le scénario 2 du rapport du rapport « Transition(s) 2050 » et sur le scénario MO de RTE pour l'électricité.

SCÉNARIO « LAISSER-ALLER »

SCÉNARIO « ENGAGEMENTS DÉJÀ PRIS »

SCÉNARIO « PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE »

ÉNERGIE



Stabilisation de la consommation

Demande croissante d'électricité (modes de vie de + en + connectés)

Décarbonation limitée : développement modéré des ENR, maintien de la consommation d'énergies fossiles et notamment des importations de gaz naturel

Intensité carbone de l'électricité de 27 gCO₂/kwh et de la chaleur de 76 gCO₂/kwh

Baisse de la consommation (-15 %)

Décarbonation progressive : l'électricité EnR remplace peu à peu les énergies fossiles, le rythme de développement du gaz et la chaleur EnR est plus lent

Intensité carbone de l'électricité de 25 gCO₂/kwh et de la chaleur de 69 gCO₂/kwh

Baisse de la consommation (-16 %), associée à des efforts d'efficacité et de sobriété énergétiques

Développement massif planifié et concerté des ENR

Décarbonation massive : forte électrification des modes de vie, développement maximal des capacités de production d'ENR, dans la limite de la soutenabilité, pour l'électricité, le gaz et la chaleur

Intensité carbone de l'électricité de 15 gCO₂/kwh et de la chaleur de 55 gCO₂/kwh

TRANSPORT DE PERSONNES

Augmentation de la demande

(+5 %) qui s'explique notamment par la poursuite de l'étalement urbain

L'automobile reste prépondérante ; le trafic continue de croître (+3 %), le nombre de véhicules en circulation augmente, les véhicules électriques (VE) et véhicules hybrides rechargeables (VHR) progressent légèrement (6 % du parc)

Croissance soutenue du transport aérien international (+11 %)

Décarbonation limitée : neutralité carbone non atteinte en 2050

Stabilisation de la demande

L'automobile perd quelques parts modales ; le trafic diminue (-5 %), le nombre de véhicules en circulation stagne, avec une montée en puissance simultanée des VE (8 %) et VHR (6 %)

Croissance soutenue du transport aérien international (+11 %)

Décarbonation partielle (progrès réalisés en matière d'efficacité et de sobriété énergétiques, incitations au report modal vers de modes doux)

Baisse de la demande (-10 %) associée à un changement de paradigme vers un développement de la proximité

Le parc automobile se transforme : le trafic diminue (-18 %), tout comme le nombre de véhicules en circulation (-4 %) et de plus en plus de Français optent pour un VE (18 % du parc)

Développement d'alternatives aux déplacements en avion avec un recul du trafic aérien (-25 %)

Décarbonation progressive : recours massif aux mobilités actives (vélo, marche) et décarbonées (train), en ligne avec une trajectoire de neutralité carbone à horizon 2050

TRANSPORT



TRANSPORT DE MARCHANDISES

Légère hausse du transport de marchandises (+2 %), qui suit les évolutions de l'activité économique

Décarbonation très faible : le routier et le maritime restent prédominants dans les échanges, avec une électrification très limitée

Légère hausse du transport de marchandises (+2 %), qui suit les évolutions de l'activité économique

Fort développement du GNV (poids lourds) et des biocarburants / biogaz (trafic maritime et aérien)

Décarbonation limitée : malgré une hausse du trafic ferroviaire, le trafic routier croît également

Diminution du transport de marchandises (-15 %) associée à des modes de vie moins consommateurs de biens et au développement de circuits courts

Décarbonation progressive : le ferroviaire et le maritime sont préférés au routier et la logistique des derniers km est assurée par des VUL électriques

RÉSIDENTIEL / TERTIAIRE



Rénovation partielle : réalisation de gestes de travaux isolés, sans vision d'une trajectoire de performance énergétique

Consommation d'énergie : **BBC+170 %**

Rénovation par étapes : rénovation en 3-4 étapes

Consommation d'énergie : **BBC+15 %**

Rénovation performante par étapes : vision globale du parcours de rénovation (continuité des travaux) qui s'effectue en 1-2 étape(s)

Niveau BBC : **BBC- 5 % à -12 %**

INDUSTRIE



Augmentation de la consommation d'énergie (+6 %)

Forte baisse de la consommation d'énergie (-24 %)

Baisse de la consommation d'énergie (-10 %) combinée à une réindustrialisation du territoire et au soutien des exportations par les pouvoirs publics

AGRICULTURE



Légère baisse de la consommation d'énergie (-1 %)

Baisse de la consommation d'énergie (-6 %)

Baisse de la consommation d'énergie (-3 %) liée à l'évolution des régimes alimentaires, couplée à une reterritorialisation et à une diversification accrue des productions

LES RÉSULTATS



Si rien n'est fait pendant le quinquennat pour sortir la France des tendances actuelles (scénario « Laisser-aller »), la composante carbone du Jour du dépassement de la France arrivera en 2027, 1 jour plus tôt qu'en 2022, témoignant de l'accroissement de l'empreinte écologique française liée aux émissions de GES.

Cette légère avancée s'explique par une décarbonation de l'énergie, et en particulier de l'électricité, compensée en partie par une augmentation du transport des particuliers (et des émissions associées). En augmentant encore l'empreinte écologique, ce scénario d'évolution des émissions de GES ne permet pas d'honorer les engagements climatiques de la France ni de répondre à la crise écologique.



Si le quinquennat est mobilisé pour atteindre les objectifs dont s'est déjà dotée la France (scénario « Engagements déjà pris »), la composante carbone du Jour du dépassement de la France arrivera en 2027 3 jours plus tard qu'en 2022, témoignant d'une légère réduction de l'empreinte écologique française liée aux émissions de GES.

Près des $\frac{3}{4}$ de cette baisse s'expliquent par les mesures prises sur la décarbonation de l'énergie (plus de la moitié) et sur la baisse de consommation d'énergie dans le secteur de l'industrie et du bâtiment (pour un peu moins de la moitié).



Si le quinquennat est mis à profit pour renforcer les engagements de la France dans tous les secteurs émetteurs en appliquant les propositions du WWF (scénario « Planification écologique »), cet effort permettra de faire reculer de 15 jours la composante carbone du Jour du dépassement de la France entre 2022 et 2027, sur le total de 25 jours de recul observé dans le scénario « Planification écologique ». Ce recul témoignera d'une réduction de l'empreinte carbone 5 fois plus importante que dans le scénario « Engagements déjà pris ».

Près des $\frac{2}{3}$ de cette évolution sont imputables aux mesures liées au transport de passagers, et notamment au report modal et à l'évolution du parc automobile français. Dans le tiers restant, on retrouve l'impact des mesures sur l'efficacité énergétique (entraînant une baisse de la consommation d'énergie), sur la décarbonation de l'énergie et sur l'évolution du transport de marchandises. Ce scénario active les leviers de décarbonation énergétique, des transports et du secteur résidentiel-tertiaire qui contribuent à près de 60 % du recul du Jour du dépassement.



RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES POUR PRÉSERVER LES CORAUX FRANÇAIS DE MÉDITERRANÉE ET DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER



Proposition du WWF pour protéger les coraux

Limiter autant que possible la disparition de cette espèce emblématique du littoral français nécessitera pour la France, d'entraîner dès la COP 27 tous les pays qui ne l'ont pas fait à prendre des engagements climatiques crédibles pour réduire leurs émissions de GES et limiter le réchauffement climatique à 1,5°C d'ici la fin du siècle. A l'échelle locale, ces écosystèmes devront être intégrés à des aires protégées et les activités littorales devront être encadrées pour limiter les atteintes aux récifs (apports terrigènes des bassins versants voisins, rejets urbains, ancrages sauvages, etc.).

La France abrite 10 % des récifs coralliens¹⁶, qui constituent un refuge pour la biodiversité autant qu'une ressource pour les populations du littoral.

Ils abritent les écosystèmes parmi les plus complexes et riches de la planète : un tiers des espèces marines connues vit dans les récifs¹⁷. Les coraux fournissent aux populations littorales de nombreux services : ressources alimentaires pour les pêcheries vivrières ou commerciales, attractivité touristique du littoral, protection naturelle des côtes contre l'érosion de la houle, séquestration du carbone, etc. En Nouvelle Calédonie, les 4 500 km² de récifs coralliens fournissent par exemple des services estimés entre 190 et 320 millions d'euros par an¹⁸.

Les coraux subissent toutefois déjà les conséquences des émissions de GES et du réchauffement climatique. Leur blanchissement témoigne de leur dépérissement : il est majoritairement dû à la hausse des températures de l'eau et à l'acidification des océans liée à la concentration croissante de GES dans l'atmosphère. Le recouvrement en corail vivant a diminué dans 29 % des stations suivies dans les régions françaises d'Outre-mer¹⁹. 15 % des coraux suivis à La Réunion sont menacés, 12 % à Mayotte et 6 % dans les îles Eparses²⁰.

Réduire l'empreinte écologique liée aux émissions de GES permettra donc de contribuer avec une plus juste part à l'accord de Paris et de réduire les pressions qui s'exercent sur les récifs de corail en France.



RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES POUR SAUVER LES VIEILLES FORÊTS DE HÊTRES EN FRANCE



Proposition du WWF pour protéger le hêtre

En plus des efforts attendus de la France aux COP sur le climat pour contenir le réchauffement climatique, il conviendra de classer sous protection forte, au plus tard d'ici 2030, les vieilles forêts naturelles - dont les forêts de hêtres - en se fondant sur la future carte nationale des forêts naturelles.

Les vieilles forêts de hêtres abritent une grande diversité d'espèces et contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique. Présents dans toutes les écorégions de France, ces puits de carbone requièrent des conditions environnementales uniques (fraîcheur, disponibilité permanente en eau). Les vieilles forêts se caractérisent par des arbres âgés, une grande quantité de bois mort ou en décomposition, et une diversité exceptionnelle d'espèces, notamment d'insectes.

Néanmoins, leur aire potentielle de distribution régresse fortement du fait de l'augmentation des températures. Les canicules de 2018 et 2019 ont desséché les hêtres dans le Grand Est et en Bourgogne Franche-Comté²¹. Si l'augmentation des températures en France atteignait 4°C à la fin du siècle, **le hêtre disparaîtrait dès 2050 des forêts à basse altitude**, comme à Fontainebleau, et dès 2070 de la forêt pyrénéenne de la Massane, qui abrite environ 8 200 espèces et fait partie des trois premières réserves de vieilles hêtraies classées au Patrimoine de l'Unesco.

Réduire l'empreinte écologique liée aux émissions de GES permettra donc de contribuer avec une plus juste part à l'accord de Paris et de réduire les pressions qui s'exercent sur les vieilles forêts de hêtre en France.

LES PROPOSITIONS DU WWF...

UN QUINQUENNAT POUR AGIR

Le précédent quinquennat a été marqué par une baisse insuffisante des émissions de GES de la France et le Haut conseil pour le climat rappelait dès 2021 la nécessité de doubler le rythme de réduction des émissions. Pénalisé par la progression fulgurante des ventes de modèles SUV, le secteur des transports continue de représenter 31 % des émissions territoriales et d'accuser un retard préoccupant sur les objectifs climatiques dont il a été doté. En matière d'énergies renouvelables, la France est aussi en retard : elle est le seul Etat européen à n'avoir pas atteint son objectif, avec seulement 19 % d'énergies renouvelables en 2020 contre 35 % au Portugal et plus de 60 % en Suède.

Le président qui débute ce nouveau quinquennat peut rattraper ce retard. Il en a reconnu la nécessité dans son programme pour le quinquennat, notamment en matière de rénovation thermique des bâtiments et d'électrification du parc automobile.

ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DU PARC AUTOMOBILE ET LES USAGES PLUS VERTUEUX

- 1 ACCOMPAGNER LA RECONVERSION
- 2 ACCOMPAGNER LES SALARIÉS
- 3 ACCOMPAGNER LES PLUS MODESTES



RENFORCER LES MOBILITES ALTERNATIVES

- 4 SOUTENIR LE COVOITURAGE
- 5 SOUTENIR LE VÉLO
- 6 SOUTENIR LE TRAIN



ACCELERER LA DECARBONATION DU PARC AUTOMOBILE FRANÇAIS

- 7 CONTENIR LES VENTES DE SUV
- 8 CONTENIR LES VENTES DE VOITURES HYBRIDES RECHARGEABLES
- 9 RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DES VOITURES THERMIQUES
- 10 ACCÉLÉRER LA SORTIE DES VOITURES THERMIQUES
- 11 ACCÉLÉRER L'ÉLECTRIFICATION DES FLOTTES D'ENTREPRISES
- 12 ENCADRER LA PUBLICITÉ POUR LES SUV



AUGMENTER LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET MAÎTRISER LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

- 13 DÉBATTRE AVANT DE DÉCIDER DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE
- 14 RATTRAPER LE RETARD EN MATIÈRE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES
- 15 RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS



...POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES

Dès les premiers mois de son mandat, il aura l'opportunité, lors des discussions de la future loi de programmation énergie climat (Stratégie nationale bas carbone 3 et Programmation pluriannuelle de l'énergie) de planifier une trajectoire ambitieuse dans tous les secteurs émetteurs. A mesure que l'hiver 2023 approchera, aussi, dans un contexte d'autonomisation vis-à-vis des hydrocarbures russes, le président sera pressé d'accélérer le développement des énergies renouvelables, alors que 20 GW de projets éoliens et solaires attendent toujours une autorisation pour produire de l'énergie.

Pour un quinquennat réussi sur l'écologie, le WWF propose de renforcer sans tarder les alternatives à la voiture, d'électrifier et d'alléger dans le même temps le parc automobile, de libérer le développement des énergies renouvelables et de promouvoir la sobriété dans tous les secteurs.

Élargir la prime à la conversion à l'ensemble des solutions de mobilités actives ou partagées (transports en commun, autopartage, covoiturage) et augmenter le montant de cette prime (aujourd'hui inférieure ou égale à 1 500 euros pour l'achat d'un vélo électrique) à la hauteur de la prime octroyée pour l'achat de véhicules à faibles émissions (de 2 500 à 6 000 euros selon le niveau de ressources et la localisation, par exemple en zone à faibles émissions (ZFE)).

Rendre obligatoire le forfait mobilité durable pour les entreprises de plus de 11 salariés et augmenter son plafond à 1 800 euros pour les salariés modestes (revenu fiscal de référence par part inférieur à 6 300 euros) ou installés en zones rurales.

Afin de permettre aux Français les plus modestes de s'accommoder aux nouvelles règles de circulation établies pour réduire la pollution de l'air en ville (achat de véhicules à faibles émissions, abonnement aux transports en commun ou partagés), créer une « surprime à la conversion » pour les ménages modestes en portant à 7 000 euros le montant de la prime à la conversion (actuellement de 5 000 euros) pour les ménages les plus modestes et apporter une garantie de l'Etat de 75 % aux « prêts à taux zéro mobilités » pour encourager les banques à déployer ce dispositif et limiter leur reste à charge.

Définir une « Stratégie nationale du covoiturage » financée par un fonds dédié et destinée à soutenir l'effort des collectivités locales pour financer et organiser des réseaux territoriaux lignes de covoiturages et les équiper d'infrastructures (arrêt, aires, voies de covoiturage).

Renforcer le financement du vélo en dotant le Fonds mobilités actives d'un montant annuel de 1,5 milliard d'euros, pour combler le déficit de financement (75 centimes investis chaque année par habitant pour un besoin estimé à 70 euros) pour réduire l'usage de la voiture et déployer le potentiel d'emplois de la filière (production, services de distribution, d'entretien, de réparation).

Renforcer le financement du train en portant à 6 milliards d'euros le montant d'investissements annuels jusqu'en 2030 (contre 2,9 milliards d'euros par an en moyenne) pour doubler le trafic ferroviaire de passagers d'ici 2030, comme le demande la SNCF.

Prélever une taxe progressive dite « malus poids » sur la masse de tous les modèles de voitures pesant plus de 1,3 tonne (contre 1,8 tonne actuellement, soit 3 % des ventes) afin de contenir la progression fulgurante des SUV dans le parc automobile français en envoyant un signal transparent avant l'achat, susceptible d'inciter les constructeurs à diminuer, dans chaque segment, le poids des modèles commercialisés.

Exclure les véhicules hybrides rechargeables de la prime à la conversion pour les plus chers (plus de 40 000 euros) ou les moins autonomes (moins de 50 km en mode électrique) et engager une réflexion sur la création d'une taxe annuelle inversement proportionnelle à la distance parcourue en mode électrique, afin de limiter la pénétration de ces modèles qui émettent 2 à 4 fois plus qu'annoncé par les constructeurs.

Augmenter le barème du malus automobile et abaisser son seuil de déclenchement en cohérence avec l'évolution des seuils d'émissions de GES attendue dans le cadre du Pacte vert européen, prélever une taxe progressive sur les voitures électriques dont la capacité excède 50 kWh pour limiter les émissions associées à leur fabrication, et créer un bonus-malus assis sur la puissance massique des deux-roues motorisés.

Soutenir, dans le cadre des négociations du Pacte vert de l'Union européenne, la fin de la vente des véhicules thermiques d'ici 2030 si l'objectif français de report modal n'est pas rehaussé, et d'ici 2035 si la France double son objectif de report modal.

Doter les entreprises d'un objectif de verdissement des flottes d'entreprises de 100 % de véhicules à faible émission d'ici 2030 et abaisser à 25 g CO₂/km le seuil en deçà duquel un véhicule est qualifié de « faible émetteur ».

Définir comme « pratique commerciale trompeuse » les publicités qui mettent en scène un véhicule lourd et émetteur dans un paysage naturel, pour cesser d'induire en erreur les consommateurs sur l'impact environnemental de ces modèles. En cohérence avec les malus en vigueur, interdire sur tous les supports publicitaires, la publicité pour les modèles de voiture frappés d'un malus automobile (> 95 gCO₂/km en NEDC ou > 1 800 kg).

Organiser un grand débat national, avec l'ensemble des parties prenantes, d'experts et de citoyens, pour éclairer les décisions de politique énergétique en discutant des choix de production comme de consommation (sobriété et efficacité) au regard des coûts, des implications sur les modes de vie et sur la trajectoire française des émissions.

Déployer massivement et de manière durable toutes les énergies renouvelables pour rattraper le retard français (19 % de renouvelables contre 60 % en Suède, 35 % au Portugal) en développant des incitations efficaces, en s'appuyant sur des outils de planification territoriale et développant les projets de gouvernance locale pour qu'ils atteignent 15 % de la production renouvelable française.

Réorganiser le dispositif d'aides à la rénovation pour les réorienter vers des actes de rénovation globale et performante, les seuls susceptibles d'avoir un effet structurant sur la trajectoire de consommation énergétique des logements. Le WWF France propose par ailleurs à la puissance publique de montrer l'exemple sur ses propres parcs de bâtiments publics.

EN METTANT UN COUP D'ARRÊT À L'ARTIFICIALISATION DU TERRITOIRE



LE CONTEXTE

L'IMPACT DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS SUR LA BIODIVERSITÉ ET LE CLIMAT

L'artificialisation des sols désigne la transformation d'un espace naturel, agricole ou forestier (dit ENAF) sous l'effet d'actions d'aménagement du territoire susceptibles d'entraîner son imperméabilisation partielle ou totale²³, ou d'en simplifier radicalement la structure écologique.

L'impact écologique de cette transformation varie selon le type d'opération. Construire un bâtiment a un impact supérieur dans une zone riche en biodiversité que sur un sol déjà dégradé. La nature des infrastructures est aussi déterminante : l'impact écologique ne sera pas le même que l'on construise un parking ou que l'on installe un espace vert.

L'artificialisation détruit la biodiversité et accroît la vulnérabilité au réchauffement climatique²³. Elle menace la biodiversité²⁴, en faisant disparaître ou en fragmentant l'habitat d'espèces animales ou végétales, et en étant vectrice de pollutions lumineuses, aériennes, aquatiques ou sonores. En ce qu'elle détruit la capacité des espaces naturels consommés à séquestrer et stocker du CO₂, l'artificialisation des sols accélère aussi le réchauffement climatique. En ce qu'elle empêche l'espace artificialisé d'absorber l'eau de pluie, l'artificialisation des sols accroît enfin la vulnérabilité du territoire aux catastrophes naturelles (inondation et ruissellement). En amenuisant la productivité alimentaire du territoire français, l'artificialisation fragilise enfin l'autonomie alimentaire.

* Cela sous-entend que l'artificialisation des sols pourrait se poursuivre mais devrait s'accompagner de mesures de compensation (ex : renaturation) pour limiter les impacts d'une artificialisation des sols qui ne pourrait être évitée.

LE RETARD DE LA FRANCE

En France, l'artificialisation des sols progresse nettement plus vite que la population et que le PIB²⁵.

La consommation d'espaces naturels est principalement tirée à la hausse par la construction de logements, dont la demande augmente avec la croissance de la population française. Si les constructions françaises sont plus efficaces qu'il y a 10 ans (baisse de la surface à artificialiser pour loger un habitant), 25 000 hectares étaient artificialisés chaque année entre 2010 et 2019. L'artificialisation est également générée par le développement de zones d'activités, qui font apparaître dans nos paysages des espaces commerciaux et logistiques.

La loi Climat et résilience de 2021 a doté la France de l'objectif de diviser par deux le rythme de consommation d'espaces sur les dix prochaines années ainsi que de l'objectif d'atteindre « Zéro artificialisation nette* » (ZAN) à l'horizon 2050. Si la consommation d'espaces a ralenti sur la dernière décennie, il demeure une forte incertitude sur la tendance qui sera observée dans les années à venir. L'objectif français semble difficilement atteignable au regard des moyens réglementaires actuels appliqués à ce jour. Dans ce contexte et compte-tenu du caractère encore essentiellement déclaratif de l'objectif défini par la loi, le scénario « Engagement déjà pris » est défini par la réalisation d'1/3 de cet engagement pris par la France en matière de lutte contre l'artificialisation des sols.

3 RYTHMES POUR METTRE UN COUP D'ARRÊT À L'ARTIFICIALISATION

ÉVOLUTIONS CONSIDÉRÉES SUR LA PÉRIODE 2022-2027

	SCÉNARIO « LAISSER-ALLER »	SCÉNARIO « ENGAGEMENTS DÉJÀ PRIS »	SCÉNARIO « PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE »
CONSOMMATION D'ESPACES	Maintien d'un rythme d'artificialisation stable , au regard de la moyenne de la consommation d'espaces de la décennie 2010-2019, soit 25 milliers d'hectares en 2027.	Le rythme d'artificialisation baisse de 10 % avec une consommation de 23 milliers d'hectares en 2027.	Le rythme d'artificialisation baisse de 30 % , avec une consommation de 18 milliers d'hectares en 2027.
	À ce rythme, l'objectif de la loi climat est loin d'être atteint en 2030.	À ce rythme, 1/3 de l'objectif de la loi Climat et résilience est atteint en 2030.	À ce rythme, l'objectif de la loi Climat et résilience est atteint en 2030.

LES RÉSULTATS

Compte tenu des 3,5 millions d'hectares déjà artificialisés en France, ces différents scénarios sur le rythme d'artificialisation ne sont pas susceptibles, en cinq ans seulement, d'avoir une incidence significative sur l'évolution de l'espace bâti en France. Pour ces raisons, ces différents scénarios ont un impact limité sur le jour du dépassement à l'horizon 2027

L'artificialisation n'en doit pas moins être ralentie et réduite à très court terme : d'une part parce qu'elle observe une vitesse moyenne de 25 000 hectares en France depuis 2010, d'autre part car elle procède d'une logique d'émiettement davantage que d'étalement des villes françaises, ce qui a pour effet de démultiplier les fronts de pressions sur la biodiversité. Enfin, à mesure qu'elle progresse, l'artificialisation des sols reporte sur une plus petite surface de milieux naturels la charge de fournir à la population française les services écosystémiques dont elle a besoin pour vivre (régulation du climat, du cycle de l'eau etc.) : autrement dit, plus l'artificialisation progresse, plus la perte écologique associée à chaque hectare artificialisé est importante. La dégradation des services fournis par la biodiversité progresse donc plus vite que l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers français.

METTRE UN COUP D'ARRÊT À L'ARTIFICIALISATION DES SOLS POUR PROTÉGER LES RAINETTES VERTES ET LES ZONES HUMIDES DE FRANCE



La rainette verte est une actrice indispensable au bon fonctionnement des écosystèmes. Cette petite grenouille verte, présente dans la moitié Nord de la France, vit dans les zones humides (mares, étangs, lacs) et contribue à y réguler les populations d'insectes qu'elle consomme. Outre son importance écologique, elle revêt une portée symbolique forte en Europe tempérée, par exemple à travers les contes pour enfants, et elle constitue pour les Français un indicateur de la santé générale des milieux dans lesquels ils vivent. D'un point de vue scientifique, elle est une espèce déterminante qui permet de définir si une zone naturelle possède un intérêt écologique fort pour la faune et la flore et peut-être référencée comme telle (ZNIEFF).

Toutefois, la rainette verte est en déclin depuis plusieurs années en France²⁶. Elle figure dans la liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). En cause, l'assèchement, la destruction et la transformation des zones humides : depuis 1960, plus de la moitié de la surface des zones humides françaises a disparu. La pollution des eaux* qui perturbe leur habitat est aussi en cause.

Réduire l'empreinte écologique de la France en mettant un coup d'arrêt à l'artificialisation des sols permettra donc de réduire les pressions qui s'exercent sur la rainette verte.

* Les rainettes vertes respirent par la peau : elles captent l'oxygène contenu dans l'eau et rejettent le CO₂ produit par leur organisme

Proposition du WWF pour protéger les rainettes vertes

Afin de protéger les grenouilles vertes, la France devra, au cours du quinquennat 2022-2027, mettre un terme à l'assèchement des zones humides, densifier le réseau des mares, de prairies humides et de forêts du territoire pour connecter les populations entre elles et favoriser le brassage génétique essentiel à la survie des grenouilles, diminuer l'utilisation des pesticides comme l'y engage le Plan Ecophyto II pour limiter les pollutions des eaux, développer les pratiques de génie écologique* (plantation de haies autour des mares, aménagements ponctuels de la circulation**, création de tunnels pour permettre aux amphibiens de passer sous les routes,...) et appliquer la directive-cadre sur l'eau (transposée dans la loi française en 2004) dans l'ensemble des zones humides remarquables*** et des zones humides emblématiques**** d'ici 2027.



* Il s'agit d'utiliser les techniques de l'ingénierie classique et de l'écologie scientifique pour favoriser la résilience des écosystèmes.

** Dans les Côtes d'Armor, la fermeture définitive d'une route départementale a été décidée fin 2021 pour protéger les amphibiens.

*** Zones humides qui abritent une biodiversité exceptionnelle.

**** Zones humides d'une grande richesse biologique, faisant l'objet d'un suivi attentif.

LES PROPOSITIONS DU WWF

UN QUINQUENNAT POUR AGIR

Si le classement d'espaces terrestres et maritimes en aires protégées a progressé ces dernières années, l'artificialisation des terres s'est poursuivie à un rythme effréné, en dépit de l'objectif de réduire de moitié son rythme d'ici 2030. Par ailleurs, les pollutions comme les espèces exotiques envahissantes continuent de peser sur la biodiversité en France.

Le président qui débute ce nouveau quinquennat devra donner enfin à la France les moyens de protéger sa biodiversité. La COP15, qui doit se tenir en Chine en 2022, lui offrira un calendrier pour le faire : aussitôt l'accord international sur la biodiversité adopté, la Stratégie nationale biodiversité devra être révisée, dotée d'objectifs précis, chiffrés et contraignants et assortie d'indicateurs comme d'un plan de sortie des dépenses publiques dommageables à la biodiversité sur le quinquennat. L'agenda européen devra aussi presser le président d'agir pour la restauration des écosystèmes : la Commission européenne présentera une proposition législative en juin pour engager en Europe un grand plan de restauration des écosystèmes dégradés d'ici 2030.

Pour un quinquennat réussi sur l'écologie, le WWF propose de doter l'Etat français des moyens pour freiner l'artificialisation des sols, pour protéger les écosystèmes naturels et restaurer les écosystèmes dégradés.

METTRE UN COUP D'ARRÊT À L'ARTIFICIALISATION DES TERRES

1



LUTTER CONTRE L'ARTIFICIALISATION
DES ÉCOSYSTÈMES NATURELS

Définir des « budgets artificialisation » sur le modèle des budgets carbone, négociés entre les collectivités territoriales et l'Etat, afin de diviser par 2 le rythme d'artificialisation des sols sur les 10 prochaines années et mettre un terme à toute artificialisation nette des sols d'ici 2050.

PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

2

PROTÉGER
LES ÉCOSYSTÈMES NATURELS



Répartir sur l'ensemble du territoire français les zones de protection forte qui doivent couvrir 10 % du territoire français, garantir la protection effective de ces zones par des moyens financiers adéquats pour effectuer contrôles, suivi et évaluation, renforcer l'objectif de doublement de la superficie des zones humides sous protection forte, placer au moins 5 % de la façade méditerranéenne sous protection forte d'ici 2027 et, en milieu marin, limiter la pêche de loisir autour de ces zones.

3

RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES
NATURELS DÉGRADÉS

Porter auprès de l'Union européenne un objectif de restauration ambitieux, d'au moins 15 % des terres et mers européennes d'ici 2030, afin de préserver et reconquérir la biodiversité en France et en Europe, de renforcer la capacité des écosystèmes à stocker du CO2 (tourbières, zones humides, forêts primaires et subnaturelles, prairies riches en biodiversité, zones côtières, posidonies) et de réduire la vulnérabilité face aux conséquences du réchauffement climatique. En France, définir un programme de restauration des écosystèmes couvrant au moins 15 % du territoire français d'ici 2030, doté d'objectifs chiffrés et de financements dédiés et fondé notamment sur des actes de restauration à grande échelle (remise en eau de tourbières).

EN RÉVOLUTIONNANT L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION



LE CONTEXTE

L'IMPACT DE L'AGRICULTURE SUR LA BIODIVERSITE ET LE CLIMAT

L'agriculture contribue significativement au réchauffement climatique et à l'effondrement de la biodiversité.

Au niveau mondial, elle représente 1/4 des émissions de GES (près de 20 % en France), issues de la fermentation entérique des ruminants, de l'épandage d'engrais et de la consommation d'énergies fossiles par les engins et bâtiments*. L'expansion agricole, forme la plus répandue de changement d'utilisation des terres, est aussi la première cause d'effondrement de la biodiversité dans le monde**. En Amérique latine et en Asie, l'agriculture est responsable de 94 % et 71 % de la déforestation et des émissions de GES associées²⁷. En France, et dans le monde, les pratiques agricoles intensives (monocultures, usages d'engrais et de pesticides***, etc.) menacent la capacité de régénération des surfaces agricoles françaises tout en fragilisant les écosystèmes qui y résident (pollution accrue des eaux et des sols, sites de nidification moins diversifiés, diminution des ressources alimentaires de nombreuses espèces, etc.). Pourtant, ces écosystèmes sont essentiels au maintien de ces mêmes activités agricoles.

* En 2019, le secteur agricole pesait 19 % dans l'empreinte carbone de la France, soit 83 Mt de CO₂ eq, dont principalement 45 % de méthane, 42 % de protoxyde d'azote et 13 % de CO₂¹⁰.

** IPBES, 2019, Global Assessment Report on Biodiversity .

*** La France est le 1er utilisateur de pesticides d'Europe²⁸.

LE RETARD DE LA FRANCE

L'agriculture française, à bout de souffle, ne fait toujours pas l'objet d'une transition structurelle vers une trajectoire bas carbone et des modèles productifs résilients.

La SNBC vise une baisse de 18 % des émissions de GES entre 2015 et 2030. Or, les émissions du secteur agricole n'ont baissé que de 8 % en trente ans, et connaissent, sur la période 2015-2018, une stabilité (-0,1% par an) qui écarte le secteur de l'objectif établi et qui impliquera de réduire au moins deux fois plus vite les émissions d'ici 2030¹⁰. En plus de contribuer fortement changement climatique, le modèle agricole français s'effrite : en 10 ans, la France a perdu 100 000 exploitations et un exploitant sur trois n'est désormais pas remplacé. Les épisodes récents de sécheresse et la baisse des rendements agricoles témoignent également de la vulnérabilité accrue de l'agriculture et de son incapacité à faire face aux conséquences du réchauffement climatique. Face à cela, le modèle agroécologique et résilient peine à émerger, à l'image du retard de la France en matière d'agriculture biologique et d'usage des pesticides :

- En 2021, la surface agricole utile (SAU) bio était de seulement 9,5 % en France, pour un objectif de 15 % en 2022²⁹ ;
- L'objectif initial de baisse de 50 % de l'utilisation des pesticides de synthèse n'a pas été atteint en 2020 et a donc été reporté en 2025 (Plan Écophyto II+).

3 MODÈLES DE CONSOMMATION MARQUÉS PAR UNE BAISSE DE LA CONSOMMATION DE VIANDE ÉVOLUTIONS CONSIDÉRÉES SUR LA PÉRIODE 2022-2027

Les scénarios pour le calcul des composantes agriculture et prairie du Jour du dépassement tiennent compte de 2 variables : le gaspillage alimentaire et la consommation de protéines animale.

	SCÉNARIO « LAISSER-ALLER »	SCÉNARIO « ENGAGEMENTS DÉJÀ PRIS »	SCÉNARIO « PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE »
GASPILLAGE ALIMENTAIRE 	-20 % de gaspillage alimentaire : le processus déjà engagé prend de l'ampleur, il est renforcé par de nouvelles mesures politiques.	-30 % de gaspillage alimentaire : dans ce scénario intermédiaire, la réduction du gaspillage alimentaire se poursuit, sans pour autant que la France atteigne l'objectif fixé par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) ³⁰ (-30 % de réduction en 2030 par rapport à 2016).	-50 % de gaspillage alimentaire : le gouvernement a mis en place des mesures alignées avec l'ODD 12.3 et qui ont permis à la France d'atteindre dès 2027 l'objectif qu'elle s'était fixé pour 2030 dans la loi AGECE.
CONSOMMATION DE PROTÉINES ANIMALES 	-5 %* de protéines animales consommées : on s'attend à une baisse modérée de la consommation de protéines animales par personne, en cohérence avec le rapport Transitions 2050 de l'ADEME et dans la lignée de la tendance amorcée ces dernières années**.	-10 % de protéines animales consommées : la France n'a pas fixé d'engagements sur la consommation de protéines animales par personne. Toutefois l'affichage environnemental et un cadre européen engageant (via la stratégie « De la fourche à la fourchette ») peuvent permettre d'imaginer une diminution plus marquée que dans le scénario Laisser-aller.	-20 % de protéines animales consommées : des cadres politiques ambitieux sont adoptés pour freiner la surconsommation de protéines animales par personne afin d'atteindre nos objectifs en matière de climat, de biodiversité et de santé publique.

* Évolution de la consommation par Français. La consommation totale de protéines animales de la France diminue légèrement moins compte tenu de l'accroissement de la population entre 2022 et 2027.

** Une diminution de la consommation de protéines animales est constatée depuis 2008, elle concerne pour le moment principalement la viande. En parallèle, de plus en plus de Français se tournent vers des régimes végétaliens qui gagnent en visibilité³¹.

LES RÉSULTATS



Si le quinquennat est mis à profit pour renforcer les engagements de la France sur le gaspillage alimentaire et la consommation de protéines animales en appliquant les propositions du WWF (scénario « Planification écologique »), la composante agriculture et prairies du Jour du dépassement de la France reculera 5 fois plus que si le quinquennat est simplement mobilisé pour mettre en œuvre les engagements déjà pris par la France (scénario « Engagements déjà pris »). Ainsi, le Jour du dépassement arrivera en 2027 5 jours plus tard qu'en 2022. Ce recul du Jour du dépassement représente 21 % du recul total de 25 jours observé dans le scénario « Planification écologique », et témoigne d'une réduction significative de l'empreinte écologique de la France liée à l'agriculture et l'alimentation.

Ces résultats confirment l'importance d'accélérer la lutte contre le gaspillage alimentaire et de proposer des alternatives permettant aux Français de réduire leur consommation de protéines animales. Ils montrent aussi la pertinence de poursuivre la réduction de la consommation de viande au-delà du quinquennat afin d'atteindre une division par deux en 2050 par rapport à 2022.

Le calcul du Jour du dépassement ne prenant en compte que les émissions de GES, ce résultat ne rend pas compte du progrès qu'induirait la baisse des émissions de méthane sur l'empreinte de l'agriculture. La réduction de protéines animales et la transition des exploitations réduiront aussi les émissions de méthane qui représentent 45 % des émissions de l'agriculture.

En plus des mesures sur le gaspillage alimentaire et la consommation, qui sont prises en compte dans le calcul du Jour du dépassement, la transformation de nos modes de production et de consommation, et la lutte contre les importations de produits nocifs sont aussi nécessaires pour réduire l'impact écologique de l'agriculture. Ainsi, la France devra respecter l'objectif de réduction de 50 % de l'utilisation des pesticides de synthèse dès 2025 et atteindre 25 % de la SAU en agriculture biologique et 10 % de la SAU consacrée aux infrastructures agro-écologiques (IAE) d'ici la fin du quinquennat, en cohérence avec les objectifs du Pacte vert.

RÉVOLUTIONNER L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION POUR PROTÉGER LES ABEILLES SAUVAGES DE FRANCE



Les abeilles, en tant que pollinisateurs, jouent un rôle clef dans la reproduction des plantes à fleurs nécessaires à notre alimentation et dans l'équilibre des écosystèmes³². Les abeilles sauvages sont les ouvrières de la pollinisation de 80 % des plantes à fleurs que les populations humaines et le bétail consomment³³. L'abeille mellifère, domestiquée, produit le miel et ne représente qu'une seule des 1 000 espèces recensées en France. Ce « service » de pollinisation est évalué à 150 milliards d'euros par an dans le monde³⁴.

Cependant, le déclin des abeilles sauvages menace notre sécurité alimentaire. 25 à 68 % des espèces d'abeilles sauvages sont en danger d'extinction en Europe centrale³². L'intensification agricole - via la réduction des surfaces de pâturages, l'utilisation de pesticides de synthèse, etc. - est la principale cause de ce déclin massif.

Réduire l'empreinte écologique de la France liée à l'agriculture et l'alimentation permettra de réduire les pressions qui s'exercent sur les abeilles sauvages et d'endiguer leur déclin en France.

Proposition du WWF pour protéger les abeilles sauvages

Au cours du quinquennat 2022-2027, la France devra développer l'agriculture biologique pour mettre un terme à l'utilisation d'insecticides nocifs aux abeilles sauvages, développer des infrastructures agroécologiques (notamment les prairies permanentes riches en espèces à fleurs et insectes, les haies et structures paysagères hétérogènes qui abritent une diversité d'espèces d'abeilles et favorisent le maintien d'écosystèmes équilibrés), réduire le chargement à l'hectare des pâturage* (grâce à une réduction de notre consommation de viande et de produits laitiers) et supprimer la fertilisation azotée minérale pour réduire les risques de surfertilisation qui perturbe l'équilibre des prairies.



* Également nommée « chargement ». Il devrait être inférieur ou égal à 0,8UGB*/ha de préférence voire 1,4 UGB/ha au maximum en zones humides



RÉVOLUTIONNER L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION POUR PROTÉGER LES HIRONDELLES DANS LES CAMPAGNES FRANÇAISES

L'hirondelle rustique est un oiseau emblématique de la ruralité française.** Familière des populations humaines et habituée à partager leur milieu de vie, elle niche préférentiellement dans les bâtiments agricoles et se nourrit essentiellement d'insectes aériens qu'elle capture en vol³⁵.

Pourtant, l'hirondelle connaît depuis 30 ans un déclin massif et inédit. Entre 1970 et 1995, les populations d'hirondelles rustiques ont chuté de 20 à 50 % dans certaines régions. A l'échelle de la France, la population d'hirondelles rustiques a chuté de 8 % depuis 1989³⁶. Les hirondelles rustiques sont directement victimes des pratiques agricoles intensives*** qui réduisent la quantité d'insectes présents sur ces zones et les zones de nidification. Aujourd'hui, elle fait partie des espèces françaises protégées, au titre de la Convention de Berne.

Réduire l'empreinte écologique de la France liée à l'agriculture et l'alimentation permettra de réduire les pressions qui s'exercent sur les hirondelles rustiques et de perpétuer le spectacle de leur ballet printanier.

** Ou hirondelle de cheminée.

*** Méthode d'élevage caractérisée par une faible densité d'animaux par hectare



Proposition du WWF pour protéger l'hirondelle rustique

Au cours du quinquennat 2022-2027, la France devra déployer des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et susceptibles de protéger les populations d'insectes, en augmentant la surface en agriculture biologique pour atteindre 25 % de la surface agricole utile (SAU) d'ici 2027 (on y trouve trois fois plus d'oiseaux de fermes en parcelles biologiques qu'en parcelles conventionnelles³⁷), en favorisant le développement et le bon entretien d'infrastructures agro-écologiques (prairies permanentes, bosquets, haies, construction de nichoirs artificiels, création de mares) et en encourageant la diversification des exploitations agricoles, favorable à la biodiversité.

LES PROPOSITIONS DU WWF POUR RÉVOLUTIONNER

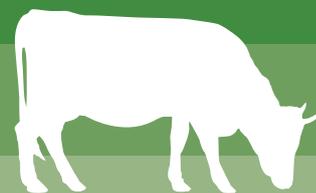
UN QUINQUENAT POUR AGIR

Le précédent quinquennat n'a pas permis d'engager l'agriculture française dans la triple révolution – agroécologique, végétale et sociale – nécessaire pour protéger la biodiversité, réduire les émissions de GES, créer des emplois agricoles et garantir une alimentation saine et durable pour tous.

En retard sur le développement de l'agriculture biologique, la France avance à reculons vers son objectif de réduction des pesticides. La faiblesse environnementale de son Plan stratégique national (PSN) pour déployer la PAC est mise en cause par la Commission européenne (faiblesse de l'éco-régime, volonté de supprimer l'aide au maintien, faiblesse du budget dédié aux mesures agro-environnementales) comme par l'Autorité environnementale et elle porte, face aux conséquences

MAITRISER LA CONSOMMATION DE PRODUITS ANIMAUX

- 1 RÉDUIRE LA CONSOMMATION FRANÇAISE DE VIANDE
- 2 ENCOURAGER LA TRANSITION DE L'ALIMENTATION VERS LE VÉGÉTAL
- 3 INCITER LES CONSOMMATEURS À DIVERSIFIER ET VÉGÉTALISER LEUR ALIMENTATION



SORTIR DE LA PRODUCTION AGRICOLE INTENSIVE ET POLLUANTE

- 4 DÉFINIR DES OBJECTIFS CONTRAIGNANTS ET COMPATIBLES AVEC LES ENGAGEMENTS DE LA FRANCE
- 5 RÉDUIRE L'UTILISATION D'ENGRAIS ET DE PESTICIDES DE SYNTHÈSE
- 6 ACCÉLÉRER LA TRANSITION DES ÉLEVAGES FRANÇAIS
- 7 ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
- 8 RENFORCER LA RÉSILIENCE DES EXPLOITATIONS ET PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ
- 9 LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DU SOL, DE L'EAU ET DE L'AIR ISSUES DE L'AGRICULTURE
- 10 RÉDUIRE L'EMPREINTE HYDRIQUE DE L'AGRICULTURE



SOUTENIR LES AGRICULTEURS

- 11 RÉCOMPENSER LE DÉVELOPPEMENT DE PRATIQUES DURABLES ET INTENSIVES EN EMPLOIS
- 12 RÉFORMER LE DROIT FONCIER
- 13 PROTÉGER LES AGRICULTEURS FRANÇAIS DU DUMPING ENVIRONNEMENTAL
- 14 GARANTIR AUX AGRICULTEURS UN REVENU DÉCENT



L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION

de la guerre en Ukraine, des positions qui menacent les quelques mesures favorables à la biodiversité (remise en cause du principe d'interdiction des pesticides dans les surfaces d'intérêt écologique).

Le président débute ce nouveau quinquennat avec une mission simple : tout reste à faire. De nombreuses politiques publiques devront être réformées, à commencer par la Politique agricole commune et les 9 milliards d'euros de financements associés qui constituent autant de subventions dommageables à la nature.

Pour un quinquennat réussi sur l'écologie, le WWF recommande de sortir de la production agricole intensive et polluante, de réduire la consommation de protéines animales et de soutenir les agriculteurs dans la transition.

Réduire de 20 % la consommation française de protéines animales (viande, lait, œufs) d'ici 2027 par rapport à 2022, pour réduire les émissions de GES, protéger les milieux naturels convertis en champs pour nourrir nos animaux d'élevage et diminuer les risques de maladies chroniques et cardiovasculaires associées à la surconsommation de viande rouge et transformée

Instaurer plusieurs menus végétariens obligatoires chaque semaine dans les cantines scolaires publiques et privées, étendre l'obligation d'une option végétarienne quotidienne dans la restauration collective, atteindre un objectif de 100 % de produits durables dans les établissements sous la responsabilité de l'Etat, en s'assurant que les certifications telles que HVE sont refondues pour permettre de réels changements de pratiques et des gains environnementaux, ce qui n'est pas le cas à ce jour

Rendre obligatoire un affichage environnemental sur les produits alimentaires pour informer les consommateurs de l'empreinte socio-environnementale des produits (impacts sur la biodiversité, le climat, le bien-être animal...), interdire la publicité des produits proscrits par le Plan national relatif à la nutrition et à la santé (PNNS), créer des incitations et soutiens financiers (chèques pour les produits biologiques, incitation financière sur les produits durables et pénalités sur les produits nocifs pour le climat ou la biodiversité)

Doter l'agriculture d'objectifs précis (réduction du cheptel, des engrais, des pesticides, des émissions de GES et augmentation des surfaces en bio, en agroforesterie et des infrastructures agroécologiques), alignés avec les différents engagements environnementaux de la France (SNBC, SNB, Directive cadre sur l'eau etc.) et les rendre juridiquement contraignants pour éviter qu'ils soient ignorés comme ceux existant actuellement.

Créer une redevance sur l'utilisation des engrais azotés de synthèse et mobiliser ses recettes pour financer la transition des exploitations et la filière des protéines végétales. Interdire définitivement le glyphosate, les SDHi et les pesticides néonicotinoïdes, et établir des pénalités pour les entreprises et exploitations qui ne respectent pas les objectifs de réduction du plan Ecophyto II.

Lancer un grand programme de conversion des élevages les plus polluants afin de les accompagner dans le déploiement de pratiques durables (baisse de l'intensité d'élevage, réduction de la fertilisation azotée minérale, etc.).

Porter la part de l'agriculture biologique à 25 % de la surface agricole utile en agriculture biologique en 2027, en rattrapant le retard accumulé (objectif non tenu de 15 % en 2022).

Lancer un grand programme d'investissement dans l'agroforesterie et les infrastructures agroécologiques (haies, bosquets, mares), refuges de biodiversité et facteurs de résilience face à au réchauffement climatique.

Investir massivement pour suivre et contrôler la qualité de l'eau et de l'air et mettre en place des politiques de protections sanitaire et environnementale, notamment pour les eaux de surface (rivières, plans d'eau, estuaires) et souterraines aujourd'hui gravement affectées par les pollutions diffuses d'origine agricole (nitrates et pesticides).

Interdire les projets de retenue d'eau qui nuisent aux écosystèmes d'eau douce et qui méconnaissent l'exigence d'un partage durable et équitable de la ressource en eau, faciliter la concertation entre les parties prenantes avant la validation de tout projet de retenue d'eau et favoriser les solutions d'adaptation et les changements de pratiques agricoles.

Établir des incitations financières (en multipliant les initiatives fondées sur les paiements pour services environnementaux) fondées sur des critères de durabilité et de maintien de l'emploi.

Adopter une grande loi foncière établissant un moratoire sur l'artificialisation des terres agricoles, limitant les accaparements fonciers, facilitant la transmission des fermes en agroécologie et favorisant l'installation d'exploitations durables, afin de soutenir les exploitations paysannes favorables à la biodiversité et résilientes face au réchauffement climatique.

Harmoniser les règles de concurrence et refuser l'accès au marché européen de produits ne respectant pas les normes sanitaires et environnementales en vigueur sur le territoire européen.

Corriger les inégalités existantes sur les chaînes de valeur en rendant les règles du jeu plus favorables aux agriculteurs, et fournir des compléments de revenu en échange de pratiques favorables à la biodiversité.

EN ADAPTANT LA GESTION DES FORÊTS POUR PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ ET CONTENIR LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE



LE CONTEXTE

LE RÔLE DES FORÊTS : REFUGES DE BIODIVERSITÉ ET RÉGULATEUR DU CLIMAT

Les forêts françaises abritent plus de la moitié de la biodiversité terrestre* et absorbent chaque année 12 % des émissions françaises de CO₂³⁹.

Elles couvrent près de 36 % du territoire : 17 millions d'hectares en métropole et plus de 6 millions d'hectares en Outre-mer. Dans ce contexte, l'intensification de l'exploitation des forêts accentue le réchauffement climatique en réduisant leur capacité à séquestrer et à stocker du CO₂. Pire encore, certains usages comme la combustion du bois, libèrent dans l'atmosphère le carbone absorbé pendant des années par l'arbre lors de sa croissance. De même, certaines techniques d'exploitation des forêts, comme les coupes rases et le labour, détruisent l'habitat d'une grande diversité d'insectes et d'oiseaux, et libèrent le CO₂ que le bois et le sol avaient stockés : le sol - racines, matière organique - compte pour 50 % du stock de carbone dans les forêts tempérées. Enfin, la forêt rend aux Français de nombreux services : approvisionnement en nourriture, matières premières, régulation du cycle de l'eau, fonctions culturelles et religieuses etc.

* Elles couvrent 31 % du territoire métropolitain, 72 % de la Guyane, 39 % de la Réunion, 46 % de la Martinique, 44 % de la Guadeloupe et 21 % de Mayotte soit un total de 36 % de l'ensemble du territoire³⁸.

UNE GESTION INCERTAINE DES FORÊTS FRANÇAISES ET MONDIALES

Les écosystèmes forestiers sont fortement exploités pour le bois d'œuvre, le bois d'industrie et le bois-énergie, mais l'intensification de la gestion génère une érosion considérable de la biodiversité.

25 % des espèces d'une forêt naturelle dépendent des vieux arbres, des micro-habitats et du bois mort⁴⁰. De plus, la ligniculture en monoculture et la sylviculture intensives dégradent les sols et l'eau, via l'utilisation d'intrants.

La France est également responsable de déforestation par-delà ses frontières. Entre 2013 et 2018, elle a potentiellement contribué à déforester 5,1 millions d'hectares dans le monde, soit environ deux fois la superficie de la Bretagne, via l'importation de soja, de cacao, de bœuf et de cuir, d'huile de palme, de caoutchouc naturel, de bois et de pâte à papier⁴¹. Faire reculer le Jour du dépassement implique donc également de mettre un terme à la déforestation importée en France.

3 MODÈLES DE GESTION FORESTIÈRE MARQUÉS PAR DES INTENSITÉS DE CONSOMMATION ET DES USAGES DIFFÉRENTS DE LA RESSOURCE BOIS ÉVOLUTIONS CONSIDÉRÉES SUR LA PÉRIODE 2022-2027

SCÉNARIO « LAISSER-ALLER »

Une prolongation linéaire des tendances actuelles d'ici 2027, soit une consommation totale de bois de **38 millions de tonnes 2027**. Il est caractérisé par une augmentation de l'utilisation de produits bois pour la construction et la rénovation des bâtiments.

La demande en bois énergie évolue peu : la baisse de la demande en bois-bûche domestique est compensée par une hausse de la consommation de bois énergie commercialisé (plaquettes ou granulés de bois pour les chaudières particulières, chaufferies collectives et industrie).

SCÉNARIO « ENGAGEMENTS DÉJÀ PRIS »

Il suit le scénario « Bois et Énergie » de l'ADEME et reflète une politique volontariste au profit du bois énergie et du bois d'industrie.

La consommation totale de bois augmente de 17 % ; elle est de **44 millions de tonnes** en 2027

SCÉNARIO « PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE »

Il se distingue par la hiérarchisation des différents usages du bois : il préconise d'abord la consommation de bois d'œuvre puis celle de bois d'industrie et enfin celle de bois énergie. Il encourage la consommation de bois d'œuvre et de panneaux notamment pour la construction.

La gestion de la ressource de bois est optimisée et une relocalisation industrielle importante est engagée. Les importations et les exportations sont fortement ralenties voire stoppées pour le bois énergie.

L'utilisation de bois énergie est strictement limitée aux produits bois en fin de vie et aux coproduits de l'exploitation et de la transformation du bois, pour lesquels aucune autre valorisation plus durable n'est possible.

La consommation totale de bois diminue de 7 % ; elle est de **35 millions de tonnes** en 2027, mais la qualité des produits augmente et génère plus de revenus.

CONSOMMATION DE BOIS

LES RÉSULTATS



Si le quinquennat est mis à profit pour renforcer les engagements de la France en matière de gestion durable des forêts en appliquant les propositions du WWF (scénario « Planification écologique »), la composante produits forestiers du Jour du dépassement de la France arrivera en 2027 2 jours plus tard qu'en 2022, sur un recul total de 25 jours observé dans le scénario « Planification écologique ». Ce recul de 2 jours témoigne d'une réduction de l'empreinte liée à la consommation des forêts.

Ces résultats reflètent le différentiel de consommation de biomasse entre les scénarios « Planification écologique » et « Engagements déjà pris ». Compte tenu de notre dépendance à la biomasse, la réduction de l'empreinte écologique nécessitera de mobiliser deux leviers : la réduction du volume prélevé décrite dans le scénario « Planification écologique » et le développement d'une stratégie de gestion durable des forêts françaises à plus long terme.



À l'inverse, si le quinquennat n'est mobilisé que pour mettre en œuvre les engagements déjà pris par la France (scénario « Engagements déjà pris »), la composante produits forestiers du Jour du dépassement de la France arrivera en 2027 1 jour plus tôt qu'en 2022, témoignant d'une augmentation de l'empreinte liée à la consommation de produits forestiers.

RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DE LA FRANCE LIÉE A LA GESTION DES FORÊTS POUR EMPÊCHER LA DISPARITION DU LYNX BORÉAL



Le Lynx boréal* revêt une importance écologique forte en tant que grand prédateur, à l'instar du loup et de l'ours. En France, il évolue dans les forêts des massifs du Jura, des Alpes et des Vosges.

Il est classé en danger critique d'extinction sur la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN et le territoire français ne compte plus qu'une centaine de lynx. Le lynx boréal est victime de la fragmentation de la forêt liée aux activités humaines, qui freine la recolonisation de territoires, isole les populations, fragilise leur reproduction et augmente le risque de consanguinité. De même, la fragmentation des espaces forestiers par la construction de routes multiplie les risques de collisions avec des véhicules. Enfin, le lynx est victime en France de braconnage⁴².

Réduire l'empreinte écologique de la France liée aux forêts permettra de laisser une chance au lynx en France et de protéger des écosystèmes forestiers tout entiers.

* ou lynx d'Europe.

Propositions du WWF pour protéger le lynx boréal

- Au cours du quinquennat 2022-2027, la France devra renforcer le suivi des effectifs de lynx et créer un programme de réintroduction de lynx provenant de pays voisins afin de renforcer les effectifs et la diversité génétique de la population de lynx français, renforcer la connectivité entre les massifs du Jura, des Alpes et des Vosges, développer des « passages à faune » pour permettre aux lynx de franchir les infrastructures de transport et pour réduire les risques de collision, atteindre 100 % d'écosystèmes forestiers « en bon état de conservation ».
- Pour protéger les autres grands prédateurs, la France devra également renforcer la cohabitation avec le loup en protégeant les troupeaux et en expérimentant de nouvelles méthodes de protection comme l'effarouchement et mettre en œuvre l'engagement de la France à remplacer systématiquement tout ours tué par l'homme.



LES PROPOSITIONS DU WWF

UN QUINQUENAT POUR AGIR

Le précédent quinquennat a été un témoin privilégié des conséquences du réchauffement climatique sur les forêts françaises, à l'image de l'incendie qui a dévasté en quelques heures la réserve naturelle de la plaine des Maures en 2021, qui soulignait dans le même temps le rôle de refuge de biodiversité et de stockage de CO₂ que revêtent ces écosystèmes forestiers français. Avec la pandémie de Covid-19, le précédent quinquennat a par ailleurs permis de mesurer le danger que peut faire peser sur la santé humaine la déforestation, la dégradation et la conversion des terres à l'étranger.

Le président débute ce nouveau quinquennat avec la responsabilité de faire des forêts françaises des refuges de biodiversité et des puits de carbone, tout en garantissant que la consommation française ne contribue pas par ailleurs à la déforestation ou la dégradation de terres à l'étranger.

Pour un quinquennat réussi sur l'écologie, le WWF recommande de mettre à jour un nouveau "pacte social" autour des forêts françaises, pour remettre le climat et la biodiversité au coeur de leur gestion, en accompagnant les propriétaires et les gestionnaires, en rénovant la gouvernance et les financements à l'aune des impératifs de neutralité carbone et de protection de la biodiversité.

REMETTRE LA BIODIVERSITÉ ET LE CLIMAT AU COEUR DE LA GESTION DES FORÊTS

1 FAIRE DE LA BIODIVERSITÉ ET DU CLIMAT DES PRIORITÉS DE LA GESTION DES FORÊTS

Inscrire la biodiversité et le climat dans les documents de gestion des forêts, interdire les coupes rases de plus de 2 hectares (hors coupes sanitaires), limiter strictement les plantations en monocultures et interdire l'usage des pesticides, herbicides, fongicides et engrais d'origine pétrolière en forêt, afin de réduire les pressions liées à l'exploitation des forêts.

2 ACCOMPAGNER LES PROPRIÉTAIRES ET GESTIONNAIRES DANS LA TRANSITION FORESTIÈRE

Conditionner l'octroi de financements publics et l'accès à des **programmes de paiements pour services environnementaux** à la mise en œuvre de pratiques sylvicoles favorables à la biodiversité, et intégrer les territoires à la gouvernance de la gestion des forêts françaises.

3 RENFORCER LA RÉSILIENCE ET LA DIVERSITÉ DES FORÊTS POUR LES AIDER À FAIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Mettre en œuvre la Feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique en définissant des objectifs précis assorti d'un calendrier et des moyens nécessaires sur le long terme, afin de conserver la capacité des forêts à capter, chaque année, 12 % des émissions françaises de CO₂ dans les arbres, le bois en décomposition ainsi que dans leur sol.

4 PROTÉGER LES VIEILLES FORÊTS, LES PLUS IMPORTANTES POUR LA BIODIVERSITÉ

Placer sous protection forte les vieilles forêts qui représentent moins de 1 % de la surface forestière européenne, définir un Plan national d'action en faveur des forêts subnaturelles et des vieux bois et développer le réseau des aires protégées et des continuités écologiques forestières afin de protéger ces haut-lieux et refuges de biodiversité

5 METTRE UN TERME À LA DÉFORESTATION IMPORTÉE.

Défendre l'adoption d'une législation européenne qui empêche l'importation de produits liés à la destruction ou la dégradation de forêts, de savanes, de tourbières, de prairies et d'autres milieux naturels, et accélérer le déploiement de la Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée (commande publique, certifications, application du devoir de vigilance, incitations à l'économie des ressources et à la hiérarchisation des usages).

6 SAUVER LES FORÊTS ET RIVIÈRES GUYANAISES DE L'ORPAILLAGE ILLÉGAL

Appliquer l'accord franco-brésilien de lutte contre l'orpaillage illégal, négocier avec le Suriname un accord de coopération contre le trafic transfrontalier associé à l'orpaillage illégal, relancer la création d'un Observatoire chargé d'établir la transparence à travers un bilan biennuel sur l'impact de l'orpaillage illégal et les efforts de lutte, **accompagner les communautés locales volontaires dans la surveillance de l'orpaillage illégal**, la mesure de qualité des écosystèmes (turbidité, déforestation) et dans la restauration des sites affectés.

7 PROTÉGER L'AMAZONIE FRANÇAISE DE L'IMPASSE EXTRACTIVE

Réaffirmer l'opposition de l'Etat français au projet de mine industrielle Montagne d'Or et déployer en Guyane un modèle de développement économique durable dans les secteurs stratégiques identifiés par le WWF.

EN ENCADRANT LA PÊCHE ET EN CHANGEANT LES HABITUDES DE CONSOMMATION DES PRODUITS DE LA MER



LE CONTEXTE

LE RÔLE DES OCÉANS POUR LA BIODIVERSITÉ ET LE CLIMAT

Les océans et la vie marine sont essentiels à la régulation du climat et aux équilibres des écosystèmes. Couvrant 71 % de la surface de la Terre, les océans et les mers constituent un gigantesque puits de carbone (ils absorbent près d'un quart du CO₂ émis dans l'atmosphère) et abritent une grande diversité d'espèces (près de 250 000 espèces répertoriées). L'équilibre des écosystèmes marins est menacé par les effets du réchauffement climatique (augmentation de la température de l'eau, acidification du fait du surcroît de CO₂ absorbé). La biomasse marine globale pourrait diminuer de 17 % d'ici 2100 si les émissions de GES se poursuivaient au rythme actuel⁴³. Le développement de l'économie bleue, le trafic maritime, l'exploitation d'hydrocarbures offshore, l'aquaculture et les pratiques de pêche créent de nouvelles pressions sur le milieu marin.

DES PRATIQUES DE PÊCHE MAL ENCADRÉES

Depuis les années 1960, la pêche et l'aquaculture se sont intensifiées pour répondre à une consommation croissante de produits aquatiques.

Ces produits ont augmenté en France de 16,7 % de 1999 à 2018⁴⁴. La France est le 4^{ème} pays européen à consommer le plus de produits de la pêche et de l'aquaculture⁴⁵, avec une moyenne de 33,5 kg par personne en 2018 (en poids vif)⁴⁶, dont 24 kg de poissons et 9,5 kg de coquillages, crustacés et céphalopodes, soit 2,2 millions de tonnes de produits aquatiques consommés. Les techniques de pêche industrielle (chalutage de fond, dispositif de concentration de poissons, etc.) entraînent une surexploitation des ressources halieutiques, d'énormes quantités de prises accessoires et de rejets associés et la destruction des espèces et des habitats marins. En moyenne, à l'échelle mondiale le taux de rejets des poissons par les bateaux de pêche est estimé à 10 %⁴⁷. La pêche illégale, qui représente 12 à 28 % des captures mondiales (soit 26 millions de tonnes), constituerait un manque à gagner de 8 à 19 milliards d'euros par an pour l'économie mondiale⁴⁸.

Malgré une surpêche dévastatrice, la pêche et l'aquaculture ne sont pas suffisamment réglementées en France. Malgré une gestion des activités de pêche en Méditerranée fondée sur la limitation de l'effort de pêche, le niveau d'exploitation reste très élevé et la majorité des poissons sont surpêchés. Les captures accidentelles ne sont pas suffisamment sanctionnées : dans le Golfe de Gascogne, environ 1 000 dauphins sont retrouvés échoués chaque année, pour une mortalité totale estimée à 10 000 dauphins par an*. La pêche maritime de loisir, en plein essor en Méditerranée et très peu réglementée en France, accroît la tension sur la ressource halieutique, les habitats sensibles et génère des conflits avec la petite pêche côtière. Il est nécessaire de réglementer les activités de pêche, de loisir et professionnelle.

* La Commission européenne a d'ailleurs lancé une procédure d'infraction contre la France pour non-respect de ses engagements relatifs à cette espèce protégée.

3 SCÉNARIOS : RÉDUIRE ET DIVERSIFIER LA CONSOMMATION DE POISSONS SUR LA PÉRIODE 2022-2027

SCÉNARIO « LAISSER-ALLER »

Maintien de la consommation de poissons : en 2027, les Français consomment **24 kg/hab/an** en poids vif.

Baisse de la consommation des plus de 60 ans (-20 % de repas avec poisson) mais augmentation de la consommation des 20-40 ans (+24 % de repas avec poissons)⁴⁹.

SCÉNARIO « ENGAGEMENTS DÉJÀ PRIS »

Maintien de la consommation de poissons : en 2027, les Français consomment **24 kg/hab/an** en poids vif.

La France n'a **pas d'engagements visant à réduire sa consommation de poissons**. Elle respecte les quotas de pêche mais n'a pas de politique visant à limiter ses importations.

Il existe plusieurs normes européennes (obligation de débarquement, accès aux eaux de l'UE, attribution et utilisation des ressources, totaux admissibles de captures, limitations de l'effort de pêche,...), mais elles ne sont pas accompagnées et sont donc très peu respectées.

Le scénario « Engagements déjà pris » est donc le même que le scénario « Laisser-aller ».

SCÉNARIO « PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE »

Baisse de la consommation de poissons (-32 %) : en 2027, les Français consomment **16 kg/hab/an en poids vif**.

Le WWF préconise une **baisse de moitié de la consommation des poissons prédateurs** les plus consommés par les Français (saumon, thon, cabillaud, lieu noir, espadon, dorade ou bar d'élevage...) afin de **préserver les stocks**, et de diversifier notre consommation pour réduire notre pression sur les espèces surexploitées.

CONSOMMATION DE POISSONS



LES RÉSULTATS



Si le quinquennat est mis à profit pour renforcer les engagements de la France liés à la maîtrise des consommations et la gestion durable des pêcheries en appliquant les propositions du WWF (scénario « Planification écologique »), la composante pêche du Jour du dépassement de la France arrivera en 2027 3 jours plus tard qu'en 2022, témoignant d'une réduction de l'empreinte écologique française sur les océans.

Ce recul du Jour du dépassement dans sa composante pêche correspond à 14 % du recul total de 25 jours généré par l'ensemble du scénario « Planification écologique ». Il confirme la pertinence des mesures proposées sur la réduction de la consommation de poissons et sur le fait de se détourner des poissons prédateurs situés en fin de chaîne alimentaire, dont la surexploitation perturbe fortement les écosystèmes.



À l'inverse, si le quinquennat n'est mobilisé que pour mettre en œuvre les engagements français existants mais non appliqués (scénarios « Engagements déjà pris » et « Laisser-aller » identiques), la composante pêche du Jour du dépassement de la France n'évoluera pas, témoignant de l'inefficacité des politiques actuelles à réduire l'empreinte écologique de la France sur les océans.

Néanmoins, la composante pêche du Jour du dépassement sera particulièrement sensible à court terme à l'évolution de la réglementation et notamment l'application de quotas, aussi un encadrement plus rigoureux des pratiques de pêche permettrait de redresser les tendances d'évolutions des espèces victimes de surpêche, c'est par exemple le cas du thon rouge.

RÉDUIRE L'EMPREINTE DE LA FRANCE SUR LES OCÉANS POUR CONFORTER LE RETOUR DU THON ROUGE EN MÉDITERRANÉE ET DANS L'ATLANTIQUE



Le thon rouge du Nord* contribue à l'équilibre des écosystèmes. Ce superprédateur occupe une place fondamentale dans le réseau trophique de l'Atlantique nord et en Méditerranée.

Son déclin est toutefois devenu le symbole des conséquences de la surpêche effrénée : elle a entraîné un effondrement de 80 % des stocks mondiaux en quelques décennies⁵⁰. Surexploité, principalement pêché pour être exporté vers les marchés japonais du sushi⁵¹.

Les efforts déployés pour une pêche plus durable du thon rouge depuis 2007 et l'instauration de quotas ont permis de redresser la tendance d'évolution de cette espèce. Effectivement, l'espèce est passée récemment de la catégorie « En danger critique d'extinction » entre 1990 et 2010 à celle de « Préoccupation mineure » sur la liste rouge des espèces menacées de l'UICN⁵². De plus, selon la classification de l'Ifremer sur les populations de poissons évaluées en 2019, le stock de thon rouge est actuellement en état de reconstitution en mer Méditerranée⁵³. Le thon rouge est un exemple de réussite de redressement de la tendance d'évolution de l'espèce qui était drastiquement négative avant la mise en place des quotas. **Néanmoins, ce redressement récent pourrait être fragilisé si les quotas étaient revus à la hausse comme c'est déjà le cas ces dernières années** ce qui appelle une grande vigilance.

Réduire l'empreinte écologique de la France sur les océans en encadrant davantage la pêche permettra de sécuriser le retour du thon rouge dans les eaux françaises de Méditerranée et de l'Atlantique.

* aussi appelé thon rouge de l'Atlantique ou thon rouge de Méditerranée.

Propositions du WWF pour protéger le thon rouge

Au cours du quinquennat 2022-2027, la France devra **accorder des quotas de pêche strictement conformes aux recommandations scientifiques**, faire évoluer les méthodes de pêche en **limitant l'usage des thoniers à senne et des palangriers**, réduire les captures accessoires et accidentelles et **renforcer le contrôle de la pêche de loisir** et du marché noir



LES PROPOSITIONS DU WWF

UN QUINQUENNAT POUR AGIR

Le précédent quinquennat a été marqué par le manquement de la France à lutter contre les captures accidentelles de méga-faune marine ainsi que son incapacité à contrôler les rejets en mer des captures accessoires. D'une part, la Commission européenne a ouvert, en juillet 2020, une procédure d'infraction à l'encontre de la France, pour manquement à son obligation de prendre les mesures nécessaires pour réduire les captures accidentelles de dauphins communs, espèce protégée au titre de la directive Habitats. D'autre part, l'obligation de débarquement à quai n'a été que trop faiblement appliquée pour lutter contre les rejets en mer.

Le président débute ce nouveau quinquennat avec la charge de déployer les solutions identifiées pour mettre fin à l'hécatombe de dauphins observées dans le golfe de Gascogne. Il y sera invité par la Commission européenne, qui a réitéré son constat d'un manquement français en matière de lutte contre les captures accidentelles de dauphins communs. Dans le même temps, l'état des lieux de la pêche méditerranéenne (dont 87 % des stocks sont surexploités) et la pêche illégale dans les eaux de Guyane devront aussi l'inciter à réagir.

Pour un quinquennat réussi sur l'écologie, le WWF recommande de mettre à encadrer les pratiques de pêche pour prévenir les captures accidentelles et accessoires, pour réguler la petite pêche côtière de Méditerranée et réduire la pression de pêche illégale en Guyane.

MAITRISER LA CONSOMMATION DES PRODUITS DE LA MER

1 RÉDUIRE LA CONSOMMATION FRANÇAISE DE POISSON

Réduire la consommation de poissons prédateurs les plus consommés par les Français aujourd'hui (thon, saumon, espadon, cabillaud, dorade d'élevage, bar d'élevage), pour préserver leur population ainsi que les populations dont ils sont nourris en élevage

ENCADRER LES PRATIQUES DE PÊCHE

2 METTRE FIN AUX CAPTURES ACCIDENTELLES DE DAUPHINS

Pendant les périodes à haut risque, fermer les zones de pêche aux pêcheries associées à un niveau préoccupant de captures accidentelles de dauphins, et renforcer le contrôle en mer pendant ces périodes à risques, afin de réduire le nombre de dauphins, espèce protégée, tués du fait de ces captures estimés à près de 10 000 par an.

3 RÉDUIRE L'ENSEMBLE DES PRISES ACCESSOIRES ET ACCIDENTELLES

Déployer les solutions existantes et accélérer la recherche et le financement des solutions pour améliorer la sélectivité des engins de pêche (augmentation du maillage, modification de la forme des mailles) et mettre en place des mesures de gestion spatio-temporelles

4 METTRE FIN AUX REJETS EN MER DES PRISES ACCESSOIRES

Renforcer le contrôle de l'obligation de débarquement en vigueur, afin de débarquer, à quai, toutes les captures visées par cette obligation plutôt que de les rejeter en mer, ce qui conduit à un comptage erroné des captures, une évaluation inexacte des stocks, une attribution de quotas inadéquats et un épuisement des ressources

5 METTRE FIN AUX CAPTURES ACCIDENTELLES DE TORTUES

Porter auprès de l'Union européenne une réglementation interdisant l'importation de crevettes pêchées au chalut issues de pêcheries ne disposant pas d'un dispositif d'évitement des captures accidentelles de tortues (TED), tel que pratiqué aux Etats-Unis depuis trente ans.

6 MIEUX RÉGLEMENTER LA PÊCHE MARITIME DE LOISIR.

Créer un permis de pêche obligatoire (hors pêche à pied) couplé à un système de déclaration des prises, mettre en place des mesures de gestion adaptées selon la façade maritime (limitation de capture, interdiction des engins sophistiqués, restrictions sur période et sur zone notamment dans les zones de protection forte). Mettre en place un suivi et contrôle de cette activité.

7 ENCADRER LA PETITE PÊCHE CÔTIÈRE EN MÉDITERRANÉE

Définir et mettre en œuvre un plan d'action national pour petite pêche côtière en Méditerranée pour garantir sa durabilité environnementale, économique et sociale à long terme. Renforcer le suivi et le contrôle des activités à terre et en mer, assurer une reconnaissance institutionnelle de ce segment de pêche, mieux structurer la filière autour d'une organisation de producteurs dédiée uniquement aux navires de moins de 12 mètres.

8 LUTTER CONTRE LA PÊCHE ILLÉGALE EN GUYANE

Publier un état des lieux de la pêche illégale dans les eaux françaises de Guyane depuis 2012 (dernières données publiées en 2012) puis un rapport annuel dédié afin d'orienter l'action de l'Etat en mer et d'évaluer son efficacité, et déployer des moyens de contrôle et d'interception dans les estuaires des fleuves Maroni et Oyapock.

PROTÉGER L'ENSEMBLE DES ÉCOSYSTÈMES CÔTIERS ET MARINS

9 PROTÉGER ET RESTAURER LES AIRES MARINES FRANÇAISES

Propositions du WWF pour protéger la biodiversité, page 33.

10 PROTÉGER LES GRANDS FONDS MARINS

Initier une coalition d'Etats décidés à soutenir un moratoire sur l'exploitation minière des fonds marins, avant que l'Autorité internationale des fonds marins ne finalise, en juin 2023, les règles d'exploitation du code minier qui réglementera l'exploration et l'exploitation des ressources marines profondes.

11 LUTTER CONTRE LA POLLUTION PLASTIQUE DES OCÉANS

Défendre à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE) l'adoption d'un accord international définissant un objectif mondial de réduction de la pollution plastique, contraignant et décliné en objectifs nationaux et interdisant le rejet en mer de déchets plastiques, et réduire sur l'ensemble de la chaîne de valeur française la production et l'utilisation de plastique à usage unique et renforcer la collecte et le recyclage

12 PROTÉGER LES HERBIERS DE POSIDONIES DE MÉDITERRANÉE

Doter l'Initiative méditerranéenne pour la protection de la posidonie d'un objectif de protection de 100 % des herbiers de posidonies à l'horizon 2030, d'un objectif intermédiaire à l'horizon 2025 et d'une structure de gouvernance de haut-niveau et de financements susceptibles d'accélérer la cartographie et la protection de ces herbiers refuges de biodiversité marine et dotés d'une forte capacité d'absorption et de stockage de CO2.





RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DE LA FRANCE POUR PROTÉGER LA SANTÉ DES FRANÇAIS

La pandémie du COVID-19 a brutalement replacé la santé au cœur des politiques publiques françaises. L'empreinte écologique de nos modes de consommation et les pressions qu'ils exercent directement sur les écosystèmes naturels du monde entier laissent présager une multiplication de ces crises internationales aux répercussions locales brutales⁵⁴. Dans le même temps, l'aménagement de nos modes de vie a donné une mesure du potentiel bénéfique que les Français pourraient aussi tirer, pour leur santé et leur bien-être, d'une transition écologique plus rapide et mieux organisée. Néanmoins, l'impact écologique de nos modes de transports, de notre consommation d'énergie et les premières conséquences du réchauffement climatique continuent d'affecter la santé des Français.

Dans cette partie, le WWF a étudié les bénéfices sanitaires que produirait un recul du Jour du dépassement en France. Diminution des dangers associés aux vagues de chaleur, amélioration de la qualité de l'air, intensification de pratiques physiques actives, choix d'une alimentation plus saine : faire reculer la date du Jour du dépassement français au cours du quinquennat 2022-2027 permettra de protéger la santé des Français.

PERMETTRE AUX FRANÇAIS DE RESPIRER UN AIR SAIN



La pollution de l'air est un risque majeur pour la santé humaine : classée depuis 2013 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme cancérigène, elle est responsable de près de 10 % des décès en France⁵⁵. Cette pollution est d'abord issue de l'émission de particules fines (PM_{2,5}) et d'oxyde d'azote (NO_x) dans l'atmosphère via la combustion d'énergie.

Le secteur résidentiel tertiaire et les transports en sont les principales causes. Aussi, la recrudescence des épisodes de sécheresse, causée par l'augmentation des températures, entraîne une multiplication des feux de forêt qui génèrent une pollution particulaire importante⁵⁶. À des niveaux de pollution équivalents, les dommages sanitaires imputables à la pollution de certains polluants, tels que l'ozone, peuvent être exacerbés par un niveau élevé de températures⁵⁷. Ainsi, la pollution de l'air sera d'autant plus dangereuse pour la santé des Français que la France se réchauffera.

En cohérence avec les transformations impulsées dans le secteur des transports et le secteur résidentiel, le scénario "Planification écologique" peut être caractérisé par des efforts simultanés de réduction des émissions de polluants atmosphériques. Ainsi, en plaçant la France sur la trajectoire nécessaire pour atteindre en 2030 la valeur cible recommandée par l'OMS pour les PM_{2,5} (concentration de 5 microgrammes par mètre cube), le scénario « Planification écologique » recommandé par le WWF permettra de réduire la concentration atmosphérique des PM_{2,5} de 10 microgrammes par mètre cube en 2022 à 6,5 microgrammes par mètre cube en 2027. Cette réduction de la pollution aux particules fines PM_{2,5} permettrait d'avoir évité, en 2027, 28 500 décès au cours du quinquennat. C'est 19 000 décès évités de plus que dans le scénario où rien n'est fait au cours du quinquennat pour sortir des tendances actuelles de pollution de l'air (scénario « Laisser-aller »). Ces résultats ont été obtenus en saisissant les hypothèses correspondant aux scénarios « Planification écologique » et « Laisser-aller » WWF dans l'outil AirQ+ développé par l'OMS pour quantifier les effets, sur la santé publique, de l'exposition à la pollution atmosphérique. Les données utilisées et la méthode suivie pour aboutir à ces résultats sont détaillées en annexe méthodologique.

En particulier, ces efforts de lutte contre la pollution de l'air au cours du quinquennat 2022-2027 permettraient de réduire les risques à court terme (pathologies respiratoires comme l'asthme, bronchite, etc.) et à long terme (décès, maladies cardiovasculaires, cancers du poumon, etc.)⁵⁸. **Il convient de noter que ce résultat exprimé en nombre de décès évités reste toutefois sous-estimé, dans la mesure où il ne tient compte que de l'impact sanitaire associé à l'exposition aux particules fines PM_{2,5}.**

PRÉMUNIR LES FRANÇAIS DU DANGER DES CANICULES



L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée, pendant une période prolongée, peut entraîner de graves complications sanitaires⁵⁹. La célèbre canicule de 2003 a notamment causé près de 15 000 morts en France⁶⁰.

Si le quinquennat est mis à profit pour réduire l'empreinte écologique française liée aux émissions de GES et pour inciter la communauté internationale à crédibiliser ses engagements pour contenir le réchauffement climatique à 1,5°C (scénario « Planification écologique »), il permettrait à terme de réduire l'ampleur et la fréquence des vagues de chaleur et d'éviter les conséquences sanitaires qui y sont associées : en effet en été, 1 décès sur 6 pourrait être évité en l'absence de fortes chaleurs⁶¹. D'autre part car les canicules entravent la poursuite pérenne des activités sportives - déconseillées au-delà de 32°C⁶², entraînant un impact sur la santé. Enfin, car la toxicité de certains polluants comme l'ozone s'accroît sous l'effet d'une hausse des températures⁶³.

Contenir la fréquence et l'intensité des vagues de chaleur permettrait donc de prémunir les Français du danger associé aux canicules, de la pollution exacerbée par les fortes chaleurs, et de leur préserver la possibilité d'exercer une activité physique régulière et favorable à leur santé.



OFFRIR AUX FRANÇAIS UNE ALIMENTATION SAIN ET DURABLE

CONSOMMATION DE PROTEINES ANIMALES

Une consommation excessive de protéines animales est associée à un modèle de consommation dommageable au climat et à la biodiversité et présente également des conséquences sanitaires importantes pour la santé humaine. Le risque de cancer colorectal augmente par exemple de 20 % avec une consommation excessive de viande rouge et de charcuterie⁶⁴. Limiter la consommation de protéines animales permet de réduire l’empreinte carbone de l’alimentation tout en couvrant les besoins nutritionnels de manière satisfaisante⁶⁵.

Si le quinquennat est mis à profit pour réduire de 20 % de la consommation de protéines animales (scénario « Planification écologique »), il contribuera à diminuer le nombre de Français qui consomment plus de 100 grammes de viande rouge par jour et qui voient leur risque de développer un cancer augmenter de 30 % par rapport aux personnes qui consomment 40 grammes de viande rouge (selon une étude du Journal international sur le cancer). En effet, la réduction de 20 % de la consommation de protéines animales préconisée par le WWF d’ici 2027 implique de réduire de 58 % la consommation de viande hors volaille : appliquée aux plus grands consommateurs de viande rouge (100 grammes par jour), cette baisse reviendrait à réduire leur consommation à 42 grammes par jour. En diminuant leur consommation de viande rouge dans cette proportion, ces Français ne seraient plus exposés à un risque accru de développer un cancer (notamment du côlon ou du sein, selon l’étude citée).

Les risques de développer certaines pathologies (maladies chroniques, maladies cardiovasculaires, diabète, obésité, hépatite E associée à une consommation excessive de charcuterie) diminueront également avec la baisse de consommation de protéines animales⁶⁷. Concrètement, la réduction de consommation de protéines animales préconisée dans le scénario « Planification écologique » revient à réduire la consommation hebdomadaire moyenne française de protéines alimentaires de 1,5 steak haché, d’1/2 pavé de saumon, de 4 tranches de jambon blanc et d’1 filet de poulet, en 2027 par rapport à aujourd’hui.

En miroir de la baisse de consommation de protéines animales, la diversification et la végétalisation de l’alimentation des Français, telle que les recommandent l’ANSES, le Haut conseil de la santé publique et le Programme national nutrition santé, permettra de lutter plus efficacement contre l’obésité et les maladies cardiovasculaires en France.

PESTICIDES

Intoxications, cancers, maladies respiratoires et cognitives : l’usage de pesticides représente un risque pour la santé des agriculteurs, pour les populations riveraines des zones agricoles et pour les consommateurs.** Le développement de l’agriculture biologique, qui écarte l’usage de pesticides synthétiques, permettrait de réduire les risques associés aux contacts multiples avec ces substances.

En cohérence avec les transformations impulsées pour révolutionner l’agriculture et l’alimentation, le scénario “Planification écologique” implique aussi de réduire l’utilisation de pesticides, conformément aux objectifs du Plan Ecophyto II+ et du Plan biodiversité. Ainsi, en réduisant l’utilisation des pesticides de 50 % d’ici 2025 et en interdisant l’usage du glyphosate (scénario « Planification écologique »), le quinquennat 2022-2027 favorisera, pour les agriculteurs, la réduction des risques sanitaires aigus et chroniques (intoxications, cancers, maladies respiratoires et cognitives) et réduira le risque de développement d’autres pathologies (maladie de Parkinson, cancers de la prostate, du sang)⁶⁹. De même, pour les femmes enceintes riveraines de zones agricoles, le risque de voir leur enfant développer des troubles neurodéveloppementaux, des leucémies et des cancers du système nerveux central diminuera⁷⁰. Enfin, pour les consommateurs, la baisse de l’utilisation des pesticides limitera les perturbations endocriniennes associées à l’ingestion de pesticides par l’eau et la nourriture, susceptibles de réduire la fertilité et de favoriser l’émergence de pathologies (obésité, cancers, …)⁷¹.

* La DGCCRF a identifié la présence de résidus de ces substances dans 63 % des fruits, 43 % des légumes et 53 % des céréales analysés. 99,8 % des Français ont du glyphosate issu des herbicides dans leur organisme⁶⁸

FACILITER L'ACTIVITE PHYSIQUE DES FRANÇAIS



Le recours à des modes de transport carbonés au quotidien, y compris pour de courtes distances, réduit la pratique d'activité physique des Français⁷². Pourtant 41 % des déplacements en voiture couvrent une distance inférieure à 5 km, distance qui permettrait de recourir à des alternatives plus durables. Une mobilité décarbonée pour des déplacements quotidiens est doublement bénéfique pour l'environnement et la santé : d'une part, elle contribue à réduire le niveau de pollution de l'air qui affecte la santé des Français. D'autre part, elle accroît la part des pratiques actives comme la marche et le vélo.

Dans le scénario "Planification écologique", les Français sont plus nombreux à recourir à des modes actifs pour parcourir de courtes distances. Exprimée en fréquence de déplacements, la part modale du vélo atteint 13 % des déplacements et celle de la marche 27 %. Cela équivaut, pour chaque Français, à effectuer en moyenne 5 minutes de vélo de plus par jour*.

Si le quinquennat est mis à profit pour réduire les émissions de GES du secteur des transports en atteignant notamment les objectifs de report modal définis à l'horizon 2027 par le WWF (scénario "Planification écologique"), 12 000 décès pourront être évités par rapport à un quinquennat pendant lequel rien n'aura été fait (scénario « Laisser-aller ») pour encourager les mobilités actives et réduire la dépendance à la voiture. Ce résultat a été obtenu en saisissant les hypothèses des scénarios « Laisser-aller » et « Planification écologique » définis par le WWF dans l'outil HEAT (Health Economic Assessment Tool) développé par l'OMS pour évaluer les effets sanitaires liés à la pratique de la marche et du vélo*. Le risque de développer des maladies non transmissibles (cardiovasculaires, cancers, diabète) aura également diminué, tout comme les risques sanitaires (hypertension, surcharge pondérale et obésité) associés aux émissions de polluants.

* Utilisation de l'outil HEAT (Health Economic Assessment Tool) : www.old.heatwalkingcycling.org. Réseau français des villes santé de l'OMS

PRÉMUNIR LES FRANÇAIS DU RISQUE DE NOUVELLES PANDÉMIES



La consommation non durable de ressources naturelles a des conséquences directes sur l'émergence et la propagation de maladies infectieuses. Le changement d'affectation des terres, la destruction d'habitats naturels, l'intensification de l'agriculture et le commerce illégal et à risque d'espèces sauvages accroît la promiscuité entre espèces (à l'état sauvage, en captivité ou en élevage) et augmente par suite le risque de mutation et de transmission d'agents pathogènes aux humains⁵⁶. À ces risques sanitaires s'ajoutent une pression sur les finances publiques : le coût induit par la riposte aux maladies émergentes (y compris le COVID-19), susceptible de dépasser 1000Mds\$/an, serait 30 à 45 supérieur au coût de mise en œuvre de mesures de préservation et de restauration de la nature⁵⁶.

Le scénario "Planification écologique" est défini par une réduction des pressions exercées sur l'ensemble des composantes de l'empreinte. Par exemple, la réduction de la consommation française de produits associés à la conversion et la dégradation des forêts et autres milieux naturels (savanes, tourbières, prairies, etc.) à l'étranger permettra de limiter l'ouverture de nouveaux fronts de destruction de la biodiversité, et par conséquent, les risques de pandémies qui y sont associés.

D'une manière générale, si le quinquennat est mis à profit pour réduire l'empreinte écologique de la France dans chacune de ses composantes en appliquant les propositions du WWF (scénario "Planification écologique"), et si la France se mobilise parallèlement à l'international pour faire reconnaître les liens entre santé et biodiversité⁷⁴, le quinquennat pourra contribuer à diminuer les risques d'émergence et de propagation de nouvelles pandémies. En particulier, l'approche « Une seule santé » ou « One Health » portée au sein des Nations Unies depuis le début des années 2000 pour inciter la communauté internationale à reconnaître les liens entre santé humaine, santé des animaux et santé des écosystèmes, devra trouver une déclinaison opérationnelle dans la coopération internationale et dans les politiques nationales de prévention des risques de pandémies.

LES PROPOSITIONS DU WWF

POUR PROTÉGER LA SANTÉ DES FRANÇAIS

Si l'ensemble des propositions formulées par le WWF dans cette étude contribueront à réduire les risques sanitaires qui pèsent sur la population française, les propositions ci-dessous présentent un potentiel particulièrement élevé de contribution à la protection de la santé des Français.

1 PRÉVENIR DE FUTURES PANDÉMIES

Faire adopter à l'OMS un traité qui reconnaisse que le commerce d'espèces sauvages à haut risque ainsi que la conversion des terres constituent des facteurs de risque de pandémies, et qui enjoigne par suite les Etats à adopter des règles strictes pour prévenir l'émergence de futures zoonoses.

2 RÉDUIRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Réviser à la hausse les objectifs du Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (Prepa) et du Plan national sur le chauffage domestique performant pour limiter les émissions et la hausse des concentrations de polluants dans l'atmosphère.

3 RÉDUIRE L'UTILISATION DES PESTICIDES

Propositions du WWF pour révolutionner l'agriculture, page 39

4 RÉDUIRE LA CONSOMMATION DE VIANDE

Propositions du WWF pour révolutionner l'agriculture, page 39

5 SOUTENIR LE VÉLO

Propositions du WWF pour réduire les émissions, page 29





RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DE LA FRANCE ET SOUTENIR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI DES FRANÇAIS

Réduire l'empreinte écologique au cours du prochain quinquennat nécessite une transformation profonde de notre économie et un soutien financier fort et planifié dans le temps vers les secteurs de la transition écologique. Ces investissements dans les secteurs clés de la transition représentent une grande opportunité pour la France, en soutenant de nombreux emplois peu délocalisables et à long terme.

Cette section quantifie les emplois soutenus - c'est à dire les emplois maintenus et les emplois créés - par les investissements réalisés dans les secteurs des énergies renouvelables, de la rénovation thermique des bâtiments résidentiels, collectifs et tertiaires, des transports ferroviaires et des transports en commun urbains, des transports individuels (vélos, véhicules électriques et hybrides) et de l'agriculture.

Cet exercice n'inclut pas le secteur de la pêche, bien que l'emploi de la pêche industrielle soit susceptible de connaître une légère baisse liée à la réduction des volumes pêchés. Si cette section quantifie les emplois bruts, et non les emplois nets (solde une fois pris en compte les pertes d'emplois), le WWF est attentif à ce que les réformes engagées pour la transition écologique fassent l'objet d'un accompagnement social complet, d'abord fondé sur un dialogue autour des stratégies d'accompagnement des salariés des filières les plus exposées aux pertes d'emplois, afin d'anticiper les reconversions et les transitions territoriales à déployer sur les sites concernés.

EN DÉBLOQUANT ET PLANIFIANT PLUS D'INVESTISSEMENTS POUR ATTEINDRE NOS OBJECTIFS NATIONAUX ET POUR AMORCER UNE VRAIE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) estime que les investissements actuels en faveur du climat sont insuffisants pour atteindre les objectifs climat de la France⁷⁵. Pour la période en cours (2019-2023), I4CE estime qu'il faudrait chaque année entre 13 à 15 Md d'euros d'investissements publics et privés supplémentaires par rapport aux investissements actuels. Cela reviendrait à faire passer les investissements publics et privés favorables au climat de 2 % à 2,7 %. Pour la période de référence suivante (2024-2028), il faudrait doubler ce montant afin de débloquer chaque année entre 23 à 29 Md d'euros supplémentaires. Ces investissements sont un minimum car ils ne couvrent pas les secteurs de l'agriculture et de l'industrie. De plus, ils ne tiennent pas compte du nouvel objectif européen de réduction des émissions de GES de 55 % d'ici 2030 par rapport à 1990, qui nécessitera de rehausser l'objectif français qui engage actuellement la France à ne réduire que de 40 % les émissions de GES d'ici 2030 par rapport à 1990.

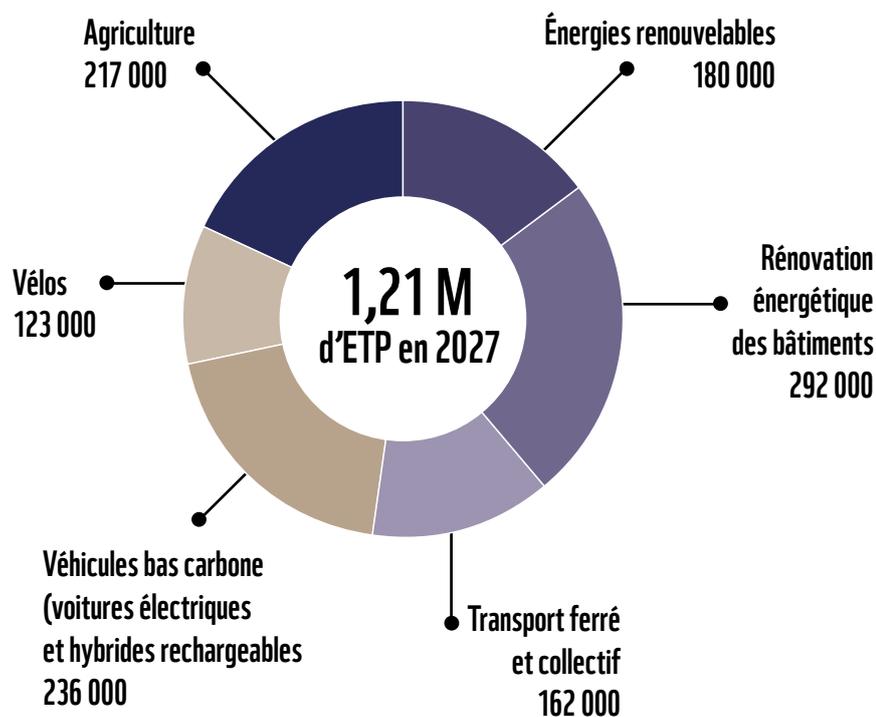
Afin d'atteindre les objectifs écologiques visés dans le cadre du scénario « Planification écologique », le WWF France estime que les investissements publics et privés devront atteindre a minima 100 milliards d'euros annuel d'ici la fin du quinquennat dans la rénovation énergétique des bâtiments, les énergies renouvelables et la mobilité durable. Ce montant d'investissements a été estimé en combinant les objectifs définis par secteur d'activité dans le scénario « Planification écologique » (ex : nombre

de véhicules électriques mis sur le marché, capacité installée par type d'ENR) avec des hypothèses de coûts et d'investissements principalement issues des travaux d'I4CE*. Ce montant impliquerait d'accroître chaque année de 70 Md d'euros le montant d'investissements déjà réalisés dans ces secteurs en 2022. Pour l'agriculture, la France doit choisir d'orienter les 9 milliards d'euros qu'elle reçoit de la prochaine PAC vers les transformations agricoles décrites dans la composante agriculture et prairies du scénario « Planification écologique ».

UNE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE POUR DES EMPLOIS D'AVENIR

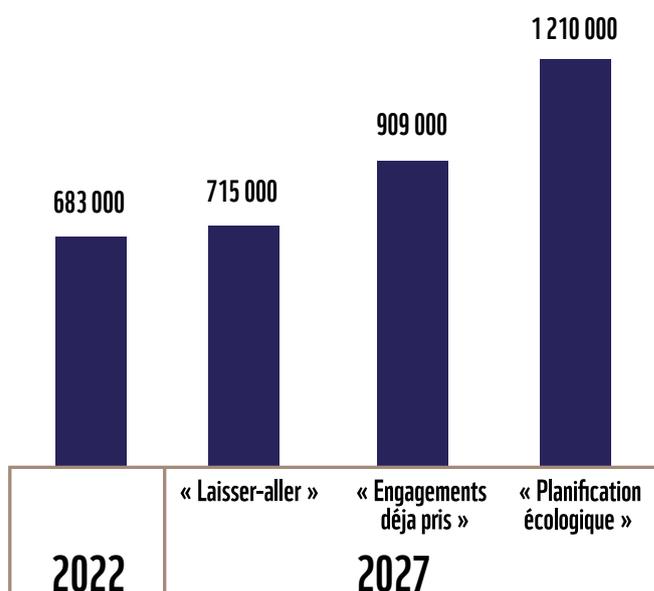
Si le prochain quinquennat est mis à profit pour appliquer les propositions du WWF (scénario « Planification écologique »), il permettra de passer de 680 000 emplois soutenus en 2022 à plus de 1,2 million d'emplois directs, indirects et induits soutenus en 2027 dans les secteurs des énergies renouvelables, de l'agriculture, de la rénovation, des véhicules bas carbone, des vélos, du transport ferroviaire et du transport en commun urbain. Ce sera **deux fois plus d'emplois soutenus qu'au début du quinquennat, et 300 000 de plus que si le prochain quinquennat n'est mobilisé que pour mettre en œuvre les engagements français existants** (scénario « Engagements déjà pris »), auquel cas le quinquennat ne permettrait de soutenir que 900 000 emplois en 2027.

* Institute for Climate Economics (I4CE), Panorama des financements climat, 2021. Les montants estimés dans la présente étude n'engagent pas I4CE.



Répartition des emplois soutenus en 2027 dans le scénario « Planification écologique »

Nombre d'emplois soutenus (directs, indirects et induits) dans les trois scénarios de transition écologique analysés dans cette étude



QUELQUES DÉFINITIONS

EMPLOIS SOUTENUS : emplois salariés et non-salariés, privés et publics, sollicités par une activité économique. L'étude quantifie les emplois bruts et non les emplois nets (emplois bruts moins les emplois perdus). Ils sont exprimés en Équivalent Temps Plein (ETP) tenant compte du nombre d'heures normalement travaillées par une personne par an en France.

EMPLOIS DIRECTS : emplois directement liés à la production de produits ou de services dans un secteur.

EMPLOIS INDIRECTS : emplois dans les secteurs d'activité dépendants du secteur direct (fournisseurs, prestataires de services, sous-traitants, etc.).

EMPLOIS INDUITS : emplois soutenus par les dépenses des ménages employés dans les secteurs directs et indirects

RÉNOVATION DES BATIMENTS RÉSIDENTIELS, COLLECTIFS ET TERTIAIRES

Dans le scénario « Planification écologique », le prochain quinquennat permettrait de soutenir 292 000 emplois en 2027, soit 100 000 emplois supplémentaires de plus qu'en 2022. C'est davantage que dans le scénario « Engagements déjà pris », dont la rénovation des bâtiments ne soutiendrait que 226 000 emplois en 2027.

Les emplois soutenus sont des emplois qualifiés, non délocalisables et situés dans des segments aujourd'hui encore insuffisamment développés. Le scénario « Planification écologique » se base sur des rénovations performantes et globales, c'est-à-dire traitant de l'ensemble des postes d'amélioration de l'efficacité énergétique d'un bâtiment (fenêtres, murs, toiture, etc.). Le renforcement des effectifs existants devra donc être accompagné d'un programme ambitieux de formation, voire de reconversion, des salariés actuels du secteur du bâtiment et des futurs salariés.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Dans le scénario « Planification écologique », le prochain quinquennat permettrait de soutenir 180 000 emplois en 2027, soit 2 fois plus qu'en 2022. Ces emplois concernent l'ensemble des étapes de la chaîne de valeur des énergies renouvelables : les développeurs, les exploitants, les fabricants d'équipements, les constructeurs, les opérateurs et les producteurs de matières premières pour les bioénergies.

Le scénario « Planification écologique » vise un renforcement du développement des projets citoyens d'énergies renouvelables, dans une approche décentralisée et de durabilité des projets. Pour l'électricité, le scénario « Planification écologique » se base sur le scénario MO du rapport Futurs énergétiques 2050 de RTE. Pour la chaleur, il se base sur le scénario développé par le WWF dans son rapport *Biomasse, un réel potentiel pour la transition énergétique*⁷⁷ ?

TRANSPORTS FERROVIAIRES ET TRANSPORTS EN COMMUN

Dans le scénario « Planification écologique », le prochain quinquennat permettrait de soutenir 162 000 emplois en 2027, soit une hausse de plus de 40 % par rapport à 2022. C'est 48 000 emplois de plus qu'en 2022. Dans le scénario « Engagements déjà pris », les emplois soutenus restent stables à horizon 2027.

L'application des mesures du WWF France vise à doubler la part de voyages en train à horizon 2050. Concernant les transports en commun urbains, le scénario « Planification écologique » est défini par un renforcement du réseau de lignes de métro avec un investissement supplémentaire de 1,8 Md d'euros par an.

VÉHICULES BAS CARBONE

En appliquant les mesures proposées par le WWF, le nombre d'emplois dans les secteurs des véhicules « à faibles émissions » serait multiplié par 14 par rapport à 2022 : dans le scénario « Planification écologique », le prochain quinquennat permettrait de soutenir 235 000 emplois en 2027. C'est 87 000 de plus que l'emploi soutenu dans le scénario « Engagements déjà pris » en 2027.

Le scénario « Planification écologique » proposé par le WWF vise à accompagner le renouvellement du parc de voitures en favorisant les voitures électriques tout en suivant une tendance légèrement à la baisse concernant le volume total du parc de véhicules en misant sur des efforts report modal.

PÉRIMÈTRES

- équipements d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables en rénovation,
- isolation des parois opaques et isolation des ouvertures
- travaux sur les postes énergétiques dans le cadre d'une réhabilitation de logements sociaux.

- éolien terrestre,
- éolien en mer,
- solaire photovoltaïque,
- hydroélectricité,
- bois-énergie,
- biogaz (développement, fabrication des équipements, installation et construction, opération et maintenance).

- réseau ferré national,
- lignes de métros, de bus à haut niveau de service et de tramways (développement, fabrication des équipements, installation et construction)

- véhicules électriques,
- véhicules hybrides rechargeables,
- bornes de recharges (recherche et développement, fabrication des équipements, assemblage, distribution)

- tous les types de vélos (ville, vélos de route, vélos tout chemin (VTC),
- vélos tout terrains (VTT),
- vélos à assistance électrique (VAE), etc.)
- fabrication des équipements, assemblage, distribution,
- emplois hors tourisme et logistique.

- bovins lait et grandes cultures (92 % de la valeur agricole créée, 70 % de la surface agricole utile (SAU) agricole française).
- emplois agricoles (emplois agroalimentaires exclus).

VÉLOS

Dans le scénario « Planification écologique », le prochain quinquennat permettrait de soutenir 123 000 emplois en 2027, soit 3 fois plus d'emplois qu'en 2022 (41 000). En suivant les objectifs du scénario « Engagements déjà pris », le développement de la filière vélo soutiendrait 76 000 emplois en 2027. Ces résultats se basent sur les scénarios proposés par l'ADEME dans son rapport *Impact économique et potentiel de développement des usages du vélo en France en 2020*⁷⁸.

Le scénario « Planification écologique » proposé par le WWF est fondé sur un soutien massif au développement de la filière vélo en France, dont la part modale (exprimée en fréquence) est multipliée par 5 sur le mandat (13,6 % en 2027). Cette approche volontariste permet de créer de nombreux emplois (construction de pistes cyclables et d'espaces de stationnement, politiques d'animation et de promotion). Dans le scénario « Engagements déjà pris », les politiques soutiennent la filière, mais dans une moindre mesure, plutôt dans une logique de rattrapage.

AGRICULTURE

Pour l'agriculture, l'étude s'est basée sur le rapport *Vers une transition juste des systèmes alimentaires, enjeux et leviers politiques pour la France* de l'IDDRI⁷⁹. Les emplois n'ont pas été modélisés à partir des investissements nécessaires à la transition comme pour les autres secteurs comme décrit en détail en annexe 2. L'étude de l'IDDRI a développé trois scénarios : « Tendancier », « France Duale » et « Recompositions » qui ont été respectivement associés aux scénarios « Laisser-aller », « Engagements déjà pris » et « Planification écologique » de la présente étude et rapportés à l'horizon 2027. Ces trois scénarios entraînent à court-terme une diminution des emplois agricoles, dont l'ampleur diffère selon les scénarios.

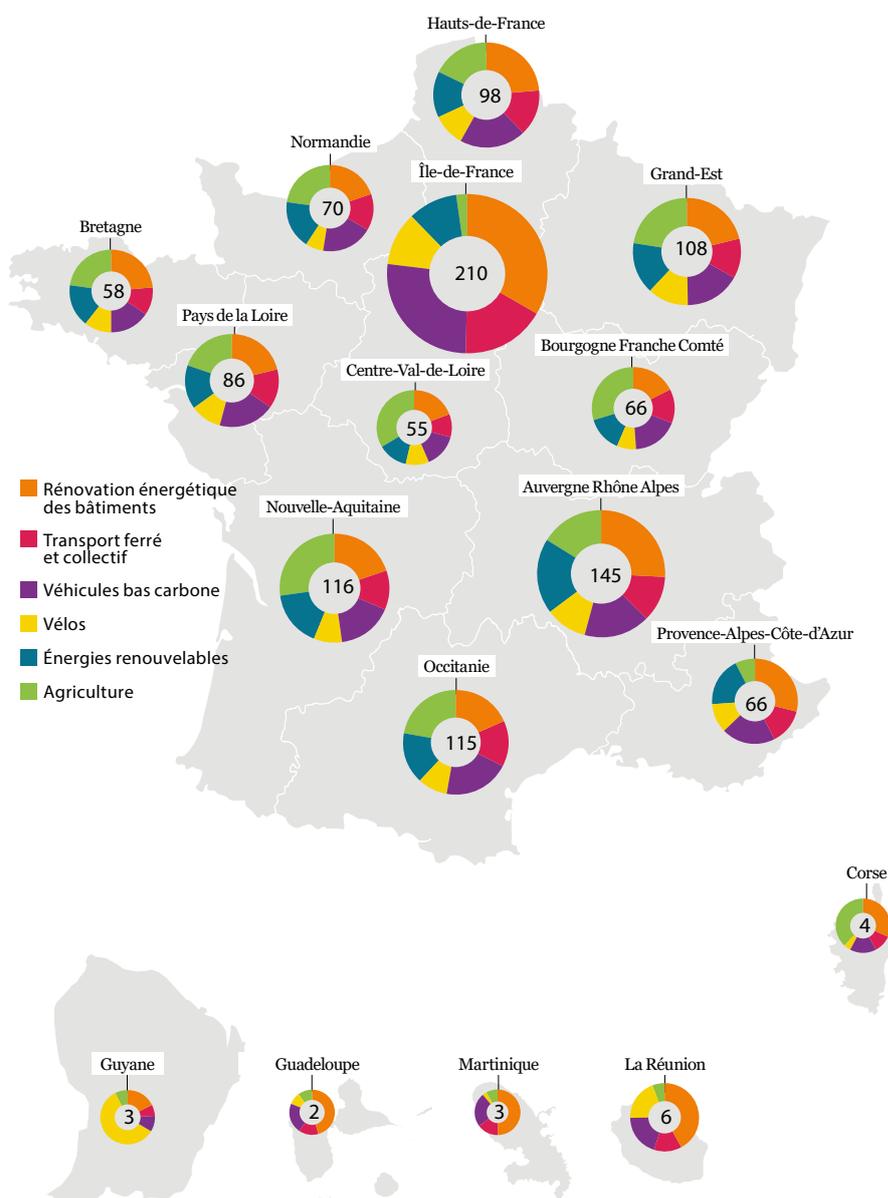
Le scénario « Planification écologique » proposé par le WWF se structure autour d'une mobilisation politique et citoyenne ambitieuse pour transformer le système agricole en tenant compte des enjeux climat, mais également des enjeux santé-nutrition et de protection de la biodiversité. Ce modèle favorise une agriculture familiale et le développement de nouvelles stratégies de diversification et de montée en gamme. Cela permet de limiter la perte d'emplois agricoles associée au contexte global de gains de productivité du travail agricole et d'augmentation de la taille des exploitations. En particulier, les exploitations agroécologiques apparaissent en général plus rentables que les exploitations conventionnelles, alors que leurs exigences environnementales sont élevées. L'agriculture biologique notamment apparaît comme le système le plus performant d'un point de vue économique et environnemental⁸⁰.

Si l'ensemble des scénarios projetés à l'horizon 2027 entraînent, dans ce délai de court-terme, une diminution des emplois agricoles, le scénario « Planification écologique » est le scénario qui permet de préserver le plus d'emplois dans ce secteur : il permet de soutenir, en 2027, 217 000 emplois agricoles contre 222 000 en 2022. Ainsi, le scénario « Planification écologique » permet de contenir significativement la destruction d'emplois. A l'inverse le scénario « Engagements déjà pris » ne permettrait de soutenir que 188 000 emplois agricoles en 2027, contre 222 000 en 2022 : il impliquerait la destruction de 34 000 emplois agricoles en un quinquennat, soit 7 fois plus que dans le scénario « Planification écologique ».

Le scénario « Engagements déjà pris » est ici associé à une fragmentation du système alimentaire entre deux groupes d'exploitations agricoles la population : les « conventionnels », avec des modes de production basés sur une logique de compétitivité-prix, et le système « alternatif », associé à des marchés de niches très vertueux. Dans ce scénario « Engagements déjà pris », l'emploi agricole total régresse fortement et la recherche de productivité comme facteur principal de compétitivité fait peser une contrainte forte sur le revenu agricole.

EN SOUTENANT DES EMPLOIS VERTS POUR TOUS LES TERRITOIRES

L'échelon territorial sera clé pour organiser une transformation de l'économie française tournée vers la transition écologique et sociale. Cette transformation nécessite que les finances publiques qui seront engagées soient distribuées de manière équilibrée et équitable sur le territoire français, dans un esprit de justice sociale. Cela implique de soutenir le tissu économique implanté dans les territoires, et de garantir un accompagnement des reconversions d'emplois qui sont menacés vers des métiers d'avenir. L'ensemble des territoires français bénéficieraient du « Planification écologique », avec plus de 80 % des emplois soutenus localisés hors de l'Ile-De-France en 2027. Cela s'explique par le fait qu'une multitude d'activités économiques peuvent être stimulées par une relance verte. Les territoires ruraux seront eux aussi largement bénéficiaires de ce plan de relance.



Distribution dans les territoires des emplois soutenus en 2027 dans le scénario « Planification écologique » (en milliers d'équivalent temps plein)

LES PROPOSITIONS DU WWF POUR REMETTRE LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ AU COEUR DE L'ÉCONOMIE

UN QUINQUENNAT POUR AGIR

Le précédent quinquennat a été marqué par un manque de financements pour le climat et pour la biodiversité. Cela en dépit des plans de financements exceptionnels déployés pour répondre à la crise sanitaire (France Relance, France 2030). Le précédent quinquennat s'est aussi caractérisé par la poursuite des dépenses publiques dommageables au climat et à la biodiversité. En dépit de la volonté affichée par le gouvernement de recenser les dépenses néfastes pour les éliminer, à commencer par le financement des énergies fossiles à l'étranger.

Le président qui débute ce nouveau quinquennat peut tout changer. C'est d'autant plus nécessaire qu'il faudra, dès 2024, doubler le montant de financements publics et privés additionnels pour le climat. Tel qu'elle a été annoncée dans le cadre de la campagne à sa réélection, la grande loi de programmation sera une démarche indispensable du chef de l'Etat pour sécuriser le financement de la transition et éliminer les aides publiques dommageables à l'environnement. Un tel effort de planification apportera aussi la visibilité indispensable à la participation des ménages et à la mobilisation des entreprises et institutions financières. Dans la continuité de la loi Pacte, une loi Pacte 2 pourra réformer en profondeur les principes et outils de gestions afin qu'elles intègrent les enjeux environnementaux et sociaux dans leur fonctionnement. à l'échelle européenne, les directives CSRD et SCG en discussion seront une opportunité à ne pas manquer pour renforcer l'engagement des entreprises.

Pour un quinquennat réussi sur l'écologie, le WWF propose d'abord au président de planifier le financement du climat et de la biodiversité, au travers d'une loi de programmation pluriannuelle des finances pour le climat et la biodiversité.

ALIGNER LES BUDGETS DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS AVEC LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

1 PLANIFIER LES FINANCEMENTS DE L'ÉTAT POUR LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ

Adopter une loi de programmation pluriannuelle des financements pour le climat et la biodiversité, afin de définir des trajectoires de financement alignées avec les objectifs climat et biodiversité et susceptible de guider la préparation des lois de finances, de programmer la sortie des aides publiques néfastes et le verdissement des différents financements (aide au développement, aux entreprises, dotation aux collectivités).

2 VERDIR LE BUDGET DES COLLECTIVITÉS

Rendre obligatoire pour les régions, les départements et les grandes intercommunalités la publication d'un « budget vert » pour évaluer l'impact environnemental de leurs dépenses publiques et les inciter à réduire les dépenses dommageables au climat et à la biodiversité.

RÉFORMER LES PRINCIPES ET LES OUTILS DE GESTION DES ENTREPRISES

3 EXIGER DES ENTREPRISES QU'ELLES SE DOTENT D'OBJECTIFS CLIMAT ET BIODIVERSITÉ

Rendre obligatoire pour les entreprises (de plus 250 salariés et PME à fort impact) le fait de se doter d'objectifs de durabilité alignés avec les objectifs français (SNBC, SNB) et internationaux (accord de Paris), mesurables, fondés sur des trajectoires scientifiques, visant une échéance claire et mis en œuvre via un plan de transition détaillé, à l'image de l'initiative *Science Based Targets initiative* (SBTi) portée par le WWF et forte de l'engagement de plus de 2000 entreprises.

4 ÉVALUER L'ENGAGEMENT DES ENTREPRISES

Élargir l'obligation de reporting extra-financier aux entreprises de plus de 250 salariés (contre 500 actuellement) ainsi qu'aux PME de plus de 20 salariés des secteurs à fort impact et **transformer la Déclaration de performance extra-financière en Déclaration de performance intégrée** en demandant aux entreprises de publier un plan d'investissements et de dépenses susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement.

5 RÉFORMER LA GOUVERNANCE DES ENTREPRISES

Intégrer les objectifs de durabilité aux obligations qui s'imposent aux dirigeants d'entreprises de plus de 250 salariés ou de plus de 20 salariés ayant un fort impact environnemental et lier 50 % de leur rémunération variable à l'atteinte de ces objectifs.

6 RÉFORMER LA COMPTABILITÉ DES ENTREPRISES

Accompagner les entreprises et collectivités dans la mise en place d'une comptabilité sociale et environnementale qui intègre la gestion des capitaux naturels (matières premières agricoles, ressource en eau etc.) et sociaux.

7 METTRE EN PLACE UNE ÉCO-CONDITIONNALITÉ SUR LES AIDES PUBLIQUES AUX ENTREPRISES

Rendre obligatoire pour les entreprises bénéficiaires d'une aide publique (à commencer par les prises de participation publiques) le fait de démontrer l'alignement de leurs activités avec les objectifs climatiques (publication d'un bilan carbone renforcé et d'une stratégie climatique avec trajectoire de baisse des émissions compatible avec les objectifs climatiques).

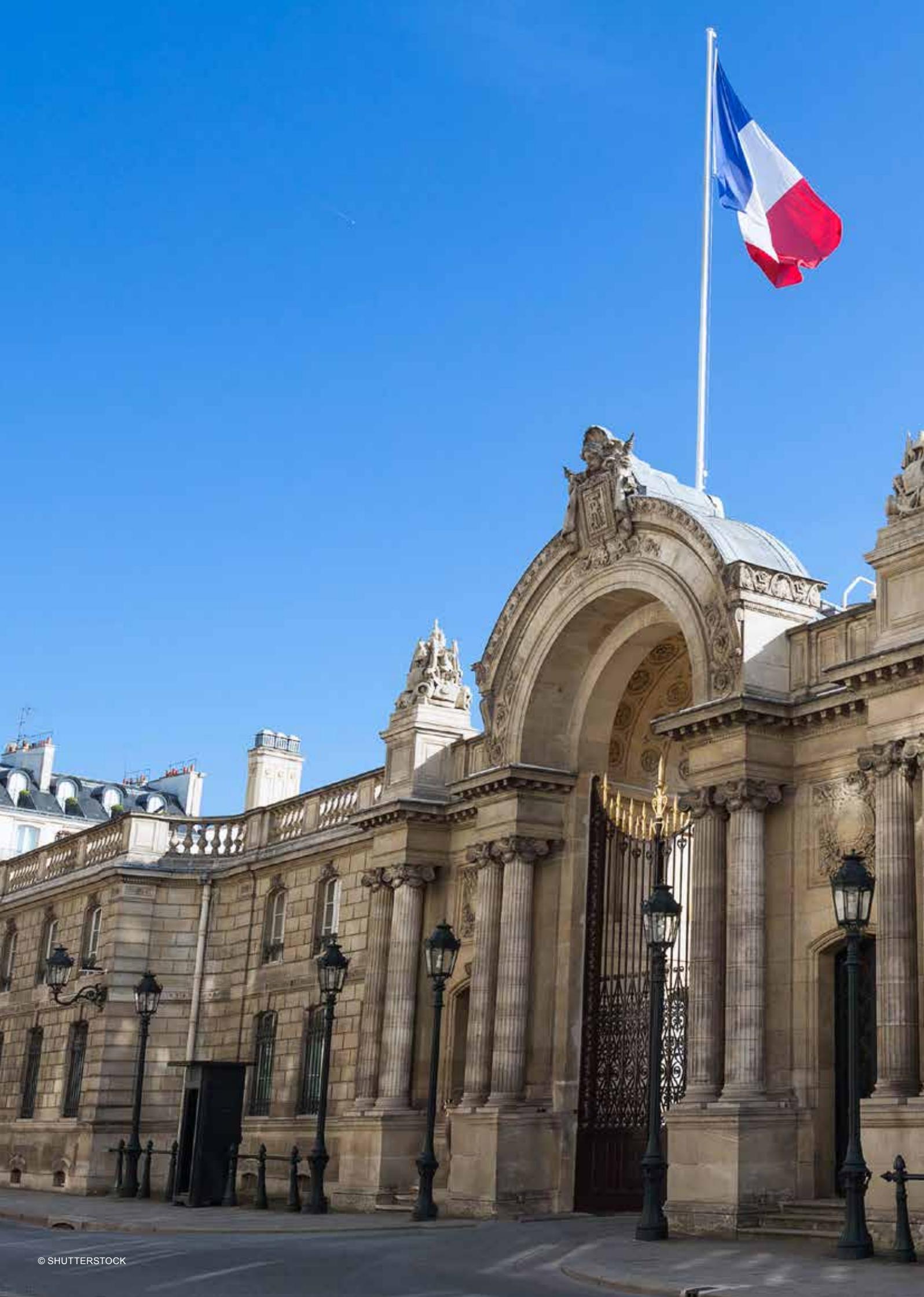
REFONDRE LES RÈGLES QUI S'APPLIQUENT AUX ACTEURS FINANCIERS

8 INFORMER LES FRANÇAIS SUR L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE LEUR ÉPARGNE

Renforcer la transparence sur les produits d'épargne proposés aux Français, en les informant sur l'impact environnemental des placements qui leur sont proposés, par exemple à l'aide des labels existants.

9 RENFORCER L'ENGAGEMENT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES SUR LE CLIMAT ET ACCÉLÉRER LEURS ENGAGEMENTS SUR LA BIODIVERSITÉ

Exiger des institutions financières qu'elles alignent leurs stratégies d'investissement avec l'accord de Paris sur le climat, et qu'elles renforcent à travers le référentiel TNFD développé par le WWF l'analyse et le reporting de l'impact de leurs activités sur la biodiversité et risques causés par l'effondrement de la biodiversité.



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE : DE NOUVELLES RÈGLES POUR ACCOMPAGNER LA DÉCISION PUBLIQUE

Le calcul du Jour du dépassement de la France permet de remonter jusqu'en 1961, date à laquelle venait d'être instaurée la V^{ème} République en France. Depuis cette date, le Jour du dépassement a avancé de presque 5 mois dans l'année, témoignant de l'augmentation de l'empreinte écologique de la France. Dans le même temps, le fonctionnement des institutions françaises n'a à ce jour pas pleinement intégré la nécessaire conciliation des décisions publiques avec les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique et de protection de la biodiversité.

Nombre d'objectifs écologiques dont s'est dotée la France n'ont pas été atteints (déploiement des énergies renouvelables, rénovation des bâtiments, déploiement de bornes de recharge électrique, surfaces cultivées en agriculture biologique, réduction des pesticides, protection des espèces). Par ailleurs, les projets de décision politiques ne sont pas préparés ni évalués à l'aune de leur impact climatique : c'était le cas de seulement 3 % des articles de loi promulgués entre 2018 et 2019⁸⁴. Enfin, les financements publics ne sont pas programmés dans le temps pour soutenir la transition écologique et les aides publiques dommageables au climat et à la biodiversité comptaient en 2022 pour 25 milliards du budget de l'Etat français⁸⁵.

Partant de ce constat, le WWF France formule dans cette partie des propositions pour doter la France d'une méthode de décision publique susceptible de garantir la réduction de l'empreinte écologique de la France.

LES PROPOSITIONS DU WWF : UN PASSE POUR LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ

UN QUINQUENNAT POUR AGIR

Le précédent quinquennat s'est caractérisé par une politique de petits pas écologiques : insuffisante pour atteindre les objectifs écologiques de la France, pas assez encadrée pour prévenir des décisions qui ont constitué des reculs pour le climat et la biodiversité, et sanctionnée par la justice de notre pays.

Le président qui débute ce nouveau quinquennat peut tout changer. Dès les premiers mois de son mandat, les opportunités de remettre le climat et la biodiversité au cœur de la décision publique ne manqueront pas. A l'international, à l'occasion de la COP27 sur le climat, l'évolution des émissions de GES sera scrutée et il sera rappelé l'urgence de mieux piloter la trajectoire française des émissions de GES. Dans le même temps, le progrès des discussions européennes sur le Green Deal rappelleront

METTRE LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ AU CŒUR DES DÉCISIONS PUBLIQUES

Prévoir, pour les projets de décisions publiques (lois, décrets, arrêtés, feuilles de route et plans stratégiques, engagements internationaux) touchant à l'empreinte écologique de la France par leur impact sur le climat ou sur la biodiversité, l'obtention d'un « passe » au travers du dispositif institutionnel suivant :

1 DÉFINIR DES OBJECTIFS ÉCOLOGIQUES

Définir des objectifs écologiques chiffrés, assortis d'échéances et d'indicateurs de suivi clairs.

2 RENFORCER LE CONTRÔLE DES LOIS ET DES DÉCISIONS PUBLIQUES

Renforcer le contrôle des lois et des décisions publiques, au moyen d'une évaluation environnementale permettant d'éclairer les débats au Parlement et de permettre aux juges de déclarer irrecevable les dispositions contraires aux objectifs climat et biodiversité.

3 CONFIER À UNE INSTITUTION INDÉPENDANTE LE RÔLE DE « VIGIE CLIMATIQUE »

Confier à une institution indépendante, par exemple le Haut Conseil pour le climat, le rôle de « vigie climatique » et la mission d'évaluer les projets de décisions publiques au regard des objectifs écologiques définis et en se fondant sur les indicateurs associés.

DANS CETTE PERSPECTIVE

4 PORTER À -55 % L'OBJECTIF DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES

Porter à -55 % l'objectif de réduction des émissions de GES de la France à l'horizon 2030 par rapport à 1990, afin de le mettre en cohérence avec le nouvel objectif de l'Union européenne.

5 PORTER LES ENJEUX DE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Porter les enjeux de protection de la biodiversité à la hauteur des enjeux de lutte contre le réchauffement climatique en dotant la Stratégie nationale biodiversité (SNB) d'objectifs précis et contraignants ainsi que d'indicateurs pour suivre leur mise en œuvre.

6 REDRESSER LA STRATÉGIE NATIONALE BAS CARBONE (SNBC)

Reconnaître le caractère juridiquement contraignant des objectifs établis au travers de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) et la Stratégie nationale biodiversité (SNB) et confier le pilotage de leur mise en œuvre au Premier ministre.

7 PRÉVOIR UNE PRÉSENTATION ANNUELLE DE L'ÉTAT ÉCOLOGIQUE DE LA FRANCE

Prévoir une présentation annuelle de l'état écologique de la France sur la base de ses objectifs climat et biodiversité, avec la publication d'un rapport dédié du Haut conseil pour le climat et la tenue d'un débat au Parlement.

8 DÉPLOYER LES MESURES SOCIALES NÉCESSAIRES

Déployer les mesures sociales nécessaires (prêts à taux zéro, crédits d'impôts, taux réduit de TVA) pour accompagner la transition et initier un dialogue avec les syndicats, entreprises et collectivités territoriales sur les stratégies d'accompagnement des filières les plus exposées aux pertes d'emplois.

9 RENFORCER LA PARTICIPATION DES CITOYENS

Renforcer la participation des citoyens aux décisions liées à la transition écologique, avec des dispositifs de participation réguliers et une définition claire des modalités de prise en compte des propositions des citoyens par les responsables politiques.

la nécessité de rehausser, en France, l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 pour le conformer à l'ambition européenne. Enfin, le 31 décembre prochain, l'Etat français devra avoir compensé le dépassement du budget carbone 2015-2018 pour lequel il a été condamné par la justice. Au cours du quinquennat, plusieurs objectifs écologiques tels que les objectifs français de réduction de l'utilisation des pesticides arriveront à échéance.

Pour un quinquennat réussi et alors que le président élu s'est engagé à faire de l'écologie « la politique des politiques », le WWF propose une « planification écologique » crédible et efficace, d'abord fondée sur un « passe » pour le climat et pour la biodiversité appliqué aux décisions publiques. Une telle méthode de gouvernement permettra de garantir que les décisions politiques prises en France sont bien alignées avec les engagements écologiques de la France.

METTRE LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITE AU CŒUR DE LA DIPLOMATIE FRANÇAISE

Entraîner la communauté internationale pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C d'ici la fin du siècle et pour enrayer et inverser la perte de biodiversité d'ici 2030 :

<p>1 ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DE L'UE DU PACTE VERT EUROPÉEN</p>	<p>Renoncer à soutenir l'inclusion du gaz fossile et du nucléaire dans la taxonomie verte, renforcer l'engagement des entreprises au travers des directives CSRD et SCG en cours de discussion, supprimer les quotas gratuits du marché carbone pour accompagner la création d'un Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), soutenir la fin de vente des véhicules thermiques à partir de 2030, renforcer la proposition législative sur la déforestation importée.</p>
<p>2 NÉGOCIER À LA COP15 UN ACCORD INTERNATIONAL ENGAGEANT LES ETATS À INVERSER LA PERTE DE BIODIVERSITÉ AVANT 2030</p>	<p>Renforcer les objectifs inscrits dans l'accord (protection et de restauration des terres, lutte contre l'extinction des espèces, réchauffement climatique, santé humaine) et engager les acteurs financiers publics (banques publiques de développement) et privés à cesser de subventionner la destruction des écosystèmes et à accroître les financements dédiés à la biodiversité.</p>
<p>3 NÉGOCIER UN TRAITÉ SUR LA PRÉVENTION DES PANDÉMIES</p>	<p>Faire adopter à l'OMS un traité qui reconnaisse le commerce d'espèces sauvages à risque et la conversion des terres comme facteurs de risque de pandémies, et qui enjoigne les Etats à adopter des règles strictes pour prévenir l'émergence de zoonoses.</p>
<p>4 ACCROÎTRE LE FINANCEMENT DE LA BIODIVERSITÉ DANS L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT</p>	<p>Traduire dans les lois de finances l'objectif de porter l'aide publique au développement à 0,7 % du RNB en 2025, flécher dans le cadre du CICID 877 millions d'euros par an au financement de projets qui contribuent à la fois au climat et à la biodiversité, mobiliser l'AFD pour entraîner ses partenaires à verdir leurs financements et à financer davantage de projets verts.</p>
<p>5 CESSER TOUT SOUTIEN FINANCIER PUBLIC AUX PROJETS GAZIERS ET PÉTROLIERS À L'ÉTRANGER</p>	<p>Inscrire dans la loi avant le 1er janvier 2023 l'engagement pris par la France à la COP26 de mettre un terme au financement de projets gaziers et pétroliers à l'étranger en 2022, sans exception et en intégrant les infrastructures de transport et de stockage d'hydrocarbures.</p>
<p>6 RENFORCER LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC D'ESPÈCES SAUVAGES</p>	<p>Renforcer le partage de l'information entre Etats, la capacité et le ciblage du contrôle (ports, aéroports, centres de colis-courriers), la coopération avec la société civile et les pays sources.</p>

LES PROPOSITIONS DU WWF POUR METTRE LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ AU CŒUR DE L'ÉDUCATION DES PLUS JEUNES ET DE LA FORMATION DES DÉCIDEURS

Éduquer et former aux enjeux de protection de l'environnement, en particulier les jeunes et les décideurs :

<p>1 CRÉER UN PROGRAMME NATIONAL CLASSES VERTES ET SORTIES NATURE</p>	<p>Pour que tous les enfants bénéficient de contacts et d'immersions dans la nature dans leur scolarité</p>
<p>2 RENFORCER LA PLACE DES ENJEUX CLIMAT ET BIODIVERSITÉ DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES</p>	<p>Développer la formation initiale des enseignants des premier et second degrés, en particulier au collège et au lycée.</p>
<p>3 FAIRE DES ENJEUX CLIMAT ET BIODIVERSITÉ UNE PRIORITÉ DE LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES DÉCIDEURS POLITIQUES</p>	<p>Changer le référentiel des compétences attendues dans les écoles de hauts fonctionnaires, créer un programme obligatoire de formation continue pour les fonctionnaires en poste et les élus, faire de la connaissance des enjeux de transition un critère de recrutement et d'évaluation des fonctionnaires et créer un programme de leadership sur les enjeux de la transition pour tous les ministres à leur entrée au gouvernement.</p>

GLOSSAIRE

Affichage environnemental	Communication à destination des consommateurs et relative aux informations environnementales sur un bien, un produit manufacturé ou un service.
Aquaculture	Ensemble des activités de production animale ou végétale en milieux aquatiques (rivière, étangs, bord de mer).
Biocapacité	Surface de zones terrestres et marines biologiquement productives, mesurée en hectares globaux. Elle se décompose en cinq catégories d'usage des sols : cultures, pâturages, zones de pêche (eaux marines et intérieures), forêts et terrains bâtis.
Chargement	Densité de bétail en pâturage (mesuré en UGB/ha).
CO₂ équivalent	L'équivalent CO ₂ permet de comparer l'impact des différents GES en matière de réchauffement climatique et de cumuler leurs émissions. Chaque gaz se voit attribuer un « potentiel de réchauffement global » par rapport au CO ₂ qui sert d'étalon. Par exemple, 1 tonne de méthane (CH ₄) a un pouvoir de réchauffement global 28 fois plus élevé qu'1 tonne de CO ₂ . L'émission d'1 tonne de méthane équivaut donc à 28 tonnes de CO ₂ eq.
Directive-cadre sur l'eau (DCE) (2004)	Texte européen qui définit la notion de « bon état écologique des eaux », vers lequel doivent tendre tous les États membres, dont la France. Transposé en droit français en 2004, il fixe l'objectif d'atteinte du « bon état écologique des eaux » d'ici 2015, avec une dérogation possible pour 2021 voire 2027.
Émissions brutes de GES	Émissions produites par les activités exercées sur un territoire donné, sans tenir compte des flux avec l'extérieur (exportations et importations).
Émissions nettes de GES	Émissions réelles, obtenues en déduisant des émissions brutes les émissions exportées (ex : exportations de biens produits sur le territoire) et en y ajoutant les émissions importées (ex : transport aérien entre une ville nationale et une ville étrangère).
Emplois directs / indirects	Emplois directement liés à la production de produits ou de services dans un secteur. Les emplois indirects sont ceux dépendants du secteur direct : fournisseurs, prestataires de services, sous-traitants, etc.
Emplois induits	Emplois soutenus par les dépenses des ménages employés dans les secteurs directs et indirects.
Emplois soutenus	Emplois salariés et non-salariés, privés et publics, sollicités par une activité économique. L'étude quantifie les emplois bruts et non les emplois nets (emplois bruts moins les emplois perdus). Ils sont exprimés en Équivalent Temps Plein (ETP) tenant compte du nombre d'heures normalement travaillées par une personne par an en France.
Empreinte écologique de consommation	Surface permettant de répondre aux besoins de consommation d'une population définie, à savoir celle nécessaire à la production des matériaux consommés et à l'absorption de ses déchets (dont le CO ₂ émis lors de la production). Elle s'exprime en hectare global (hag).
Espèce parapluie	Espèce dont l'étendue du territoire permet la protection d'un grand nombre d'autres espèces si celle-ci est protégée
Espèce sentinelle	Espèce dont la sensibilité sert d'indicateur précoce des changements de l'environnement d'un écosystème donné
Hectare global	Unité de mesure utilisée pour le calcul de l'empreinte écologique et de la biocapacité de la Terre. Il équivaut à un hectare biologiquement productif compte tenu de la productivité biologique moyenne globale, calculée en tenant compte de l'écart de productivité existant entre les différents types de sols.
Jour du dépassement planétaire	Jour à partir duquel l'humanité a consommé l'ensemble du budget annuel mondial disponible en ressources naturelles. À compter de cette date, l'humanité entrerait en déficit écologique avec une « empreinte écologique de consommation » ayant dépassé la « biocapacité » de la Terre
Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) (2020)	Loi visant à sortir du plastique jetable, mieux informer les consommateurs, lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire, agir contre l'obsolescence programmée et mieux produite. Elle fixe notamment l'objectif de réduire le gaspillage alimentaire, d'ici 2025, de 50% par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective et, d'ici 2030, de 50% par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale.

Loi Climat et résilience (2021)	Loi traduisant une partie des 146 propositions de la Convention citoyenne pour le climat pour accélérer la transition écologique de la société et de l'économie française. Elle fixe notamment l'objectif de diviser par deux l'artificialisation des sols d'ici 2030 et l'atteinte du zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050.
Neutralité carbone	Équilibre à atteindre entre les émissions de GES d'origine humaine, et leur retrait de l'atmosphère par l'Homme. La différence entre la quantité de gaz émis et la quantité de gaz extraits de l'atmosphère est alors de zéro.
Niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation)	Norme visant à qualifier les bâtiments à faible consommation d'énergie. Elle correspond à tous les bâtiments dont la consommation d'énergie primaire est inférieure à 80 kWh/m ² /an.
Plan biodiversité (2018)	Plan pour reconquérir la biodiversité dans les territoires, construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité, protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes, développer une feuille de route européenne et internationale ambitieuse, connaître, éduquer et former, et améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité.
Plans Ecophyto II (2015) et II+ (2018)	Feuilles de route de la France pour réduire l'usage des produits phytosanitaires sur le territoire. Les Plan Ecophyto II (2015) et Ecophyto II+ (2018) entendent réduire de moitié l'usage des produits phytosanitaires d'ici 2025 par rapport à 2018, sortir du glyphosate d'ici fin 2020 pour les principaux usages et au plus tard d'ici 2022 pour l'ensemble de ses usages.
Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) 2019-2028	Feuille de route de la transition énergétique en France : elle vise les mesures et actions pour décarboner les filières liées à l'énergie et atteindre la neutralité carbone en 2050.
Report modal	Transfert d'une partie des flux associés à un mode de transport spécifique vers un autre mode de transport. Il permet de suivre l'évolution de la popularité de certaines formes de mobilité.
Rénovation partielle	Réalisation de gestes de travaux isolés, sans vision d'une trajectoire de performance énergétique
Rénovation par étapes	Rénovation en 3 à 4 étapes, qui ne permet pas de tenir compte des interactions entre les interfaces (jonctions physiques entre 2 postes de travaux).
Rénovation performante par étapes	Rénovation en 1 à 2 étape(s), faisant intervenir une vision globale du parcours de rénovation qui permet d'assurer une continuité des travaux réalisés. Les 6 postes de travaux à traiter en rénovation performante sont : l'isolation des murs, de la toiture, du plancher bas, le remplacement des menuiseries extérieures, les systèmes de ventilation et la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire.
Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) (2015, révisée en 2018-2019)	Feuille de route de la France en matière d'atténuation du changement climatique : au niveau national, à l'échelle de la France et de sa population, et aux niveaux sectoriels, avec des objectifs spécifiques. Elle fixe deux ambitions : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français.
Stratégie nationale biodiversité (SNB)	Concrétisation de l'engagement français au titre de la convention sur la diversité biologique. La SNB 2011-2020 vise 20 objectifs pour préserver, restaurer, renforcer, valoriser la biodiversité.
Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée (SNDI) (2018)	Feuille de route de la France pour mettre fin en 2030 à l'importation de produits forestiers ou agricoles non durables contribuant à la déforestation dans les filières de cacao, hévéa, soja, huile de palme, bois et ses produits dérivés, et bœuf et co-produits.
Surfertilisation	Apport excessif de nutriments, via des engrais naturels ou chimiques. Une trop grande quantité de bétail apporte beaucoup d'engrais azoté via les lisiers, fumiers et purins. Les engrais azotés sont nécessaires à la croissance végétale et donc à la diversité floristique. Mais en trop grande quantité, ils peuvent provoquer un déséquilibre des écosystèmes et une réduction de cette diversité.

BIBLIOGRAPHIE

- 1 Conseil d'analyse économique, 2020, « Biodiversité en danger : quelle réponse économique ? » (3 reprises)
- 2 MTES, 2021, *Chiffres clés du climat France, Europe et Monde*
- 3 GIEC, 2021, *Climate change 2021, The Physical Science Basis*.
- 4 Forum économique mondial, 2020, *Nature Risks Rising: Why the Crisis Engulfing Nature Matters for Business and the Economy*
- 5 OCDE, 2019, *Biodiversity: Finance and the Economic and Business Case for Action*
- 6 WWF France, 2018, *L'autre déficit de la France*.
- 7 Haut Conseil pour le Climat, 2020, *Maîtriser l'empreinte carbone de la France*.
- 8 IPBES, 2019, *Global Assessment Report on Biodiversity*.
- 9 Nature France, 2022, « Comment évoluent les facteurs climatiques affectant la biodiversité ? ».
URL : <https://naturefrance.fr/changement-climatique>
- 10 Haut conseil pour le climat, 2020, Rapport annuel - Redresser le cap, relancer la transition
URL : <https://www.hautconseilclimat.fr/publications/rapport-annuel-2020/>
- 11 Commissariat général au développement durable, 2020, *Chiffres clés du climat. France, Europe et Monde édition 2021*.
URL : https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2020-12/datalab_81_chiffres_cles_du_climat_edition_2021.pdf
- 12 Site du Gouvernement français, 2020, « Gaz à effet de serre : le poids croissant des émissions importées ».
URL : <https://www.vie-publique.fr/en-bref/276617-empreinte-carbone-et-emissions-importees-de-gaz-effet-de-serre>
- 13 Agence nationale de l'habitat, 2022, « Des résultats 2021 exceptionnels ».
URL : <https://www.anah.fr/actualites/detail/actualite/des-resultats-2021-exceptionnels/#:~:text=57%20117%20logements%20ont%20b%C3%A9n%C3%A9fici%C3%A9,71%20495%20depuis%20son%20lancement>
- 14 MTES, 2022, « Bornes électriques : Développement des infrastructures de recharge ».
URL : <https://www.ecologie.gouv.fr/bornes-electriques-developpement-des-infrastructures-recharge/#:~:text=53%20667%20points%20de%20recharge,en%20d%C3%A9cembre%202020%2C%2032%20736>
- 15 Toute l'Europe, 2022, « Les énergies renouvelables dans l'UE ».
URL : <https://www.touteurope.eu/environnement/les-energies-renouvelables-dans-l-ue/#:~:text=L'Union%20europ%C3%A9enne%20a%20atteint,r%C3%A9alit%C3%A9s%20diff%C3%A9rentes%20selon%20les%20pays>
- 16 Ifreco, page « Récifs coraliens, les joyaux de l'outre-mer ». URL : <https://ifreco.fr/ressources-recifs-coralliens/>
- 17 WWF, 2018, « Un peu de répit pour les derniers récifs coralliens quasiment vierges de la planète ! ».
URL : <https://www.wwf.fr/vous-informer/actualites/un-peu-de-repit-pour-les-derniers-recifs-coralliens-quasiment-vierges-de-la-planete#:~:text=Si%20les%20r%C3%A9cifs%20coralliens%20couvrent,Mus%C3%A9um%20national%20d'Histoire%20Naturelle>
- 18 Ifreco, page « services écosystémiques ». URL : <https://ifreco.fr/ressources-services-ecosystemiques/#:~:text=DES%20SERVICES%20RENDUS%20PAR%20LES%20%C3%89COSYST%C3%88MES%20%C3%80%20LA%20SOCI%C3%89T%C3%89&text=A%20titre%20d'illustration%2C%20les,millions%20d'Euros%20par%20an>
- 19 ONB, 2021, *La biodiversité en crise : il est urgent d'amplifier les actions*.
- 20 OFB, 2020, « État des lieux des coraux de l'océan Indien ».
URL : <https://www.ofb.gouv.fr/actualites/etat-des-lieux-des-coraux-de-locean-indien>
- 21 ONF, 2019, *Epicéas, sapins, hêtres... Ces arbres qui souffrent de la sécheresse*.
URL : <https://www.onf.fr/onf/+4bd::ces-arbres-forestiers-qui-souffrent-de-la-secheresse.html>
- 22 ONB, 2020, *Six questions sur la biodiversité en France*

- 23 MTES, 2022, page « Artificialisation des sols ».
URL : <https://www.ecologie.gouv.fr/artificialisation-des-sols>
- 24 Conseil d'analyse économique, 2020, *Biodiversité en danger : quelle réponse économique ?*
- 25 IDDRI, 2019, *Artificialisation des sols : quelles avancées politiques pour quels résultats ?*
- 26 UICN, 2015, *La Liste rouge des espèces menacées en France, Amphibiens de France métropolitaine*
- 27 FAO, 2020, *La situation des forêts du monde 2020.*
- 28 Site du Sénat, 2022, « La qualité de l'eau et assainissement en France ».
URL : <https://www.senat.fr/rap/102-215-2/102-215-239.html#:~:text=Consommation%20totale,en%203%20ci%2Ddessous>
- 29 Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 2018, *Programme Ambition Bio 2022*
- 30 MTES, 2020, *Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire.*
- 31 ANSES, 2017, *Étude individuelle nationale des consommations alimentaires 3 (INCA 3)* ; FranceAgriMer, 2021, *La consommation de viande en France en 2020* ; FranceAgriMer, 2021, *Végétariens et flexitariens en France en 2020.*
- 32 FiBL, 2016, *Wild Bees and Pollination*
- 33 Drossart, M. & Géréred, M., 2020, *Beyond the decline of wild bees : Optimizing Conservation Measures and Bringing Together the actors*
- 34 CNRS, 2019, *Bee pollination outperforms pesticides for oilseed crop production and profitability*
- 35 INPN, *Hirondelle Rustique, Hirundo rustica (Linné, 1758)*, Cahiers d'Habitat « Oiseaux », Fiche projet.
URL : <https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/Hirondelle-rustique.pdf>
- 36 OFB, 2020, *Hirondelles : un symbole du printemps en danger.*
- 37 Wilcox *et al.*, 2014, *Farmland Birds and Arable Farming, a Meta Analysis.*
- 38 Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 2020, page « Infographie - La forêt française ».
URL : Infographie - La forêt française | Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ; Site du gouvernement, page « Votre région en chiffres ». URL : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/Le-savez-vous/Votre-region-en-chiffres>
- 39 France Bois Forêt, 2018, page « Climat : le rôle de la forêt ». URL : <https://franceboisforet.fr/2018/03/16/climat-le-rolle-de-la-foret/#:~:text=Triple%20effet%20La%20for%C3%AAt%20fran%C3%A7aise%20capte%2C%20chaque%20ann%C3%A9e%2C,de%20serre%20et%20responsable%20majeur%20du%20r%C3%A9chauffement%20climatique.>
- 40 WWF, 2020, *Forêts françaises en crise.*
- 41 WWF, 2018, « Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée (SNDI) : une ambition exemplaire qu'il reste à décliner ».
URL : <https://www.wwf.fr/vous-informer/actualites/strategie-nationale-de-lutte-contre-la-deforestation-importee-sndi-une-ambition-exemplaire-quil#:~:text=Le%20WWF%20France%20salue%20notamment%20la%20volont%C3%A9%20de,la%20l%C3%A9gitimit%C3%A9%20n%C3%A9cessaire%20pour%20mobiliser%20les%20autres%20pays.>
- 42 MTE, 2021, *Plan National d'Actions en faveur du Lynx boréal*
- 43 IRD, 2019, *Le réchauffement climatique va accroître le déclin de la biomasse mondiale d'animaux marins.*
- 44 FranceAgriMer, 2020, *Consommation des produits de la pêche et de l'aquaculture.*
- 45 EUMOFA, 2021, *Le marché européen du poisson.*
- 46 France Agri Mer, 2021, *Chiffres-clés des filières pêche et aquaculture en France en 2021.*
- 47 FAO, 2020, *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*
- 48 WWF, page « Pêche illégale ». URL : <https://www.wwf.fr/champs-daction/ocean/peche-aquaculture/peche-illegale>

- 49** Agro Media, 2018, « *Tendance : Les produits de la mer en France séduisent de plus en plus les Millénials* ». URL : <https://www.agro-media.fr/analyse/tendance-les-produits-de-la-mer-en-france-seduisent-de-plus-en-plus-les-millennials-30247.html>
- 50** WWF France, page « Le thon rouge, un poisson menacé ». URL : <https://www.wwf.fr/especes-prioritaires/thon-rouge>
- 51** SupAgro Montpellier, 2008, *Thon rouge, quotas et survie de l'espèce*
- 52** UICN, 2021, « Les espèces de thon se rétablissent malgré les pressions croissantes sur la vie marine - Liste rouge de l'UICN ». URL : <https://www.iucn.org/fr/news/species/202109/les-especes-de-thon-se-retablissent-malgre-les-pressions-croissantes-sur-la-vie-marine-liste-rouge-de-luicn>
- 53** IFREMER, 2020, « Près de la moitié des volumes de poissons pêchés provient de populations exploitées durablement ». URL : <https://www.ifremer.fr/Espace-Presse/Communiqués-de-presse/Pres-de-la-moitié-des-volumes-de-poissons-peches-provient-de-populations-exploitees-durablement>
- 54** IPBES, 2020, *Workshop Report on Biodiversity and Pandemics*.
- 55** Gouvernement français, page « Prévention des risques majeurs. Pollution de l'air ». URL : <https://www.google.com/url?q=https://www.gouvernement.fr/risques/pollution-de-l-air&sa=D&source=docs&ust=1644603722141077&usg=AOvVaw2zeNBSdn8M1LVblv8v6T9G>
- 56** Gongbo Chen *et al.*, 2021, *Mortality risk attributable to wildfire-related PM2.5 pollution: a global time series study in 749 locations*.
- 57** Institut de veille sanitaire, 2010, *Impacts sanitaires du changement climatique en France – Quels enjeux pour l'InVS?*
- 58** Santé publique France, 2021, *Impact de la pollution de l'air ambiant sur la mortalité en France Métropolitaine. Réduction en lien avec le confinement du printemps 2020 et nouvelles données sur le poids total pour la période 2014-2019*.
- 59** Haut Conseil de la santé publique, 2015, Adsp-Actualité Et Dossier En Santé Publique N° 93 : *Climat Et Santé*
- 60** INSEE, 2020, *Plus de décès pendant l'épisode de Covid-19 du printemps 2020 qu'au cours de la canicule de 2003*. URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4764693>
- 61** Santé Publique France, 2021, « Bilan des vagues de chaleur 2021 : impact sanitaire et conséquences sur la population exposée ». URL : <https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2021/bilan-des-vagues-de-chaleur-2021-impact-sanitaire-et-consequences-sur-la-population-exposee>
- 62** WWF, 2021, *Dérèglement climatique. Le monde du support à +2°C et +4°C*.
- 63** Institut de veille sanitaire, 2010, *Impacts sanitaires du changement climatique en France – Quels enjeux pour l'InVS?*
- 64** ANSES, 2016. *Actualisation des repères du PNNS : révision des repères de consommations alimentaires*.
- 65** ANSES, 2021, Appui scientifique et technique relatif aux fréquences alimentaires recommandées en restauration scolaire dans le cadre de l'expérimentation du menu végétarien ; Haut Conseil de la santé publique, 2017, *Avis relatif à la révision des repères alimentaires pour les adultes du future Programme national nutrition santé 2017-2021* ; WWF et ECO2 Initiative, 2019, *Vers une alimentation bas carbone, saine et abordable. Etude comparative multidimensionnelle de paniers alimentaires durables : impact carbone, qualité nutritionnelle et coûts* ; WWF, 2019, *Pulse Fiction* ; WWF, 2020, *Viande. Manger moins, manger mieux*.
- 66** Abou Diallo *et al.*, 2018, *Red and processed meat intake and cancer risk: Results from the prospective NutriNet-Santé cohort study*. *Int J Cancer*.
- 67** ANSES, 2013, *Avis de l'ANSES relatif à la « Demande d'évaluation du risque lié à la contamination des produits de charcuterie à base de foie cru par le virus de l'hépatite E (VHE)* ; Direction Générale de la Santé, 2011. *Prévenir l'hépatite E chez les personnes susceptibles de développer une forme grave*.

- 68 DGCCRF, 2017, « Contrôle des résidus de pesticides dans les denrées végétales en 2017 ». URL : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/controle-des-residus-pesticides-dans-denrees-vegetales-en-2017>) ; Daniel Grau *et al.*, 2021, *Quantifiable urine glyphosate levels detected in 99% of the French population, with higher values in men, in younger people, and in farmers*
- 69 INSERM, 2013, *Pesticides. Effets sur la santé* ; Grau, D. *et al.*, 2022, *Quantifiable urine glyphosate levels detected in 99% of the French population, with higher values in men, in younger people, and in farmers.*
- 70 INSERM, 2013, *Pesticides. Effets sur la santé.*
- 71 Haut Conseil de la santé publique, 2019, *Avis relatif au projet d'instruction relative à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassement de la limite de qualité pour les métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine.*
- 72 OMS, 2020, *Lignes directrices de l'OMS sur l'activité physique et la sédentarité : en un coup d'œil.*
- 73 SDES, 2021, « Résultats détaillés de l'enquête mobilité des personnes de 2019 ». URL : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/resultats-detailles-de-lenquete-mobilite-des-personnes-de-2019>
- 74 IANPHI, 2021, *Feuille de route de l'IANPHI pour l'action sur la santé et le changement climatique. Encourager et soutenir les instituts nationaux de santé publique en tant qu'acteurs clés du climat.*
- 75 Institute for Climate Economics (IACE), 2021, *Panorama des financements climat.*⁷⁶ RTE, 2021, *Futurs énergétiques 2050.*
- 77 WWF, 2022, *Biomasse : un réel potentiel pour la transition énergétique ?*
- 78 ADEME, 2020, *Impact économique et potentiel de développement des usages du vélo en France en 2020*
- 79 IDDRI, 2021, *Vers une transition juste des systèmes alimentaires, enjeux et leviers politiques pour la France*
- 80 France Stratégie, 2020, *Les performances économiques et environnementales de l'agroécologie*
- 81 IFOP, 2019, *Baromètre Vin & Société.*
- 82 CNIV, 2019, *Études et économie de la filière, Chiffres clés.* URL : <https://www.intervin.fr/etudes-et-economie-de-la-filiere/chiffres-cles>
- 83 OIV, 2021, *Perspectives de la production mondiale de vin 2021.*
- 84 Haut conseil pour le climat, 2019, *Évaluer les lois en cohérence avec les ambitions*
- 85 Réseau action climat, 2021, 2022 : *Panorama des dépenses néfastes pour le climat et l'environnement*
- 86 Pascal *et al.*, 2016 *Méta-analyse d'études européennes*, The Lancet Planetary Health. Volume 5, Issue 9, E579-E587.





**ANNEXES :
APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE
DE L'ÉTUDE**

ANNEXE 1 – LES 3 SCÉNARIOS

JOUR DU DÉPASSEMENT - CONSTRUCTION DES SCÉNARIOS

L'étude s'appuie sur trois scénarios à horizon 2027, construits à partir d'indicateurs mesurables, pour chacune des composantes du Jour du dépassement. Les trois scénarios ont été élaborés, grâce à un corpus bibliographique de sources institutionnelles et académiques, et confirmés lors d'entretiens avec les acteurs concernés. Ils se présentent comme suit :



- **Le scénario « Laisser-aller »** correspond à un scénario où rien n'est fait, au cours du prochain quinquennat, pour modifier les tendances déjà observées aujourd'hui. Pour chaque composante du Jour du dépassement, les données 2022 ont été modélisées à partir de la projection des données historiques et de scénarios et rapports prospectifs, si la tendance actuelle se poursuivait ;



- **Le scénario « Engagements déjà pris »**, correspond à un scénario où le prochain quinquennat est mis à profit pour mettre en œuvre les engagements déjà pris par la France. Il modélise donc la trajectoire à suivre pour atteindre les objectifs fixés par les principaux documents encadrant la transition écologique en France, dont la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et la Stratégie nationale bas carbone (SNBC).



- **Le scénario « Planification écologique »** correspond à un scénario où le prochain quinquennat est mis à profit pour renforcer les engagements de la France en suivant les recommandations formulées par le WWF. Il définit donc, dans chaque domaine, des objectifs plus ambitieux que ceux fixés par les engagements actuels.

ANNEXE 2 – ANALYSE ÉCONOMIQUE

ESTIMATION DES MONTANTS PUBLICS À INVESTIR

Les dépenses publiques nécessaires à la mise en place de ce plan de relance ont été estimées à partir de l'étude I4CE publiée en 2021 intitulée « **Panorama des financements climats** ». Cette étude présente les dépenses publiques nécessaires à la réalisation des objectifs nationaux en matière de climat, qui correspondent au scénario « Mesures actuelles » de la présente étude. Pour le scénario « Passe climatique » présenté ici étant plus ambitieux que les objectifs nationaux actuels, les dépenses estimées par I4CE ont été extrapolées à partir de la différence entre les objectifs du scénario « Engagements déjà pris » et ceux du scénario « Planification écologique ».

Les montants estimés dans la présente étude n'engagent pas I4CE.

COLLECTE DES DONNÉES NÉCESSAIRES À LA MODÉLISATION

La phase de collecte des données a consisté à déterminer, pour chaque secteur modélisé, quelles étaient les dépenses nécessaires pour atteindre les objectifs définis dans les trois scénarios.

Ces dépenses concernent les dépenses d'investissement (CAPEX) et les dépenses d'exploitation (OPEX).

Les données nécessaires à la modélisation sont de deux ordres :

- Un chiffrage des investissements publics annuels nécessaires selon les trois scénarios,
- Une répartition des dépenses dans les différentes phases de la chaîne de valeur de chaque filière, dans chaque secteur : développement, équipement, construction, vente et distribution, exploitation et maintenance.

MODÉLISATION DES IMPACTS ÉCONOMIQUES

Les emplois pour les secteurs de la rénovation énergétique des bâtiments, des énergies renouvelables, des transports ferroviaires et transports en commun et des véhicules bas carbone ont fait l'objet d'une modélisation selon un modèle entrées-sorties. Le modèle utilisé par EY pour modéliser les retombées socio-économiques (emplois et valeur ajoutée) s'appuie sur les travaux de l'économiste Wassily Leontief. Ces travaux reposent sur l'utilisation de tables entrées-sorties symétriques permettant de modéliser les interdépendances de l'ensemble des secteurs d'activité d'une économie donnée.

Les tables entrées-sorties utilisées pour ce projet sont celles issues d'Eurostat. Chaque poste de dépenses identifié dans l'étape 3 a été assimilé à l'un des 65 secteurs des tables entrées-sorties.

Les emplois liés aux vélos ont été modélisés à partir des scénarios proposés par l'ADEME dans son rapport Impact économique et potentiel de développement des usages du vélo en France en 2020.

Les emplois du secteur agricoles ont été modélisés à partir de l'étude se base sur sur le rapport « Vers une transition juste des systèmes alimentaires, enjeux et leviers politiques pour la France de l'IDDRI.

Régionalisation des impacts économiques : les deux indicateurs économiques quantifiés à l'échelle nationale ont été régionalisés afin de dessiner la distribution des retombées économiques dans les territoires. Cette régionalisation a été faite pour chaque secteur et par maillon de la chaîne de valeur.

À part pour les énergies renouvelables, cette régionalisation couvre l'ensemble du territoire français (France métropolitaine et Outre-mer). La Programmation Pluriannuelle de l'Energie se concentrant uniquement sur la France métropolitaine hors Corse, la régionalisation des énergies renouvelables couvre uniquement les 12 régions de la France métropolitaine hors Corse. Les indicateurs directs ont été distribués pour l'ensemble des secteurs selon les hypothèses présentées dans le tableau ci-après. La régionalisation des indicateurs indirects repose sur la répartition régionale des 65 secteurs de l'économie considérés dans la modélisation, élaborée à partir des données régionales de l'emploi en France en 2016 de l'INSEE, publiées en 2019.

ANNEXE 3 – ANALYSE SANTE MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION QUANTITATIVE DES IMPACTS SANITAIRES (EQIS) POUR LA QUALITE DE L'AIR

MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE

Le principe du calcul de l'EQIS est détaillé dans le guide EQIS-PA. La relation entre PM et mortalité étant basée sur une hypothèse d'absence de seuil, toute baisse des concentrations se traduit par une diminution de la mortalité pour la population exposée.

COUPLES POLLUANTS - EFFETS SUR LA SANTÉ ET RISQUES RELATIFS

Le choix du couple polluant-effets sur la santé et du risque relatif (RR) associé parmi ceux disponibles dans la littérature s'est fait en s'appuyant sur les critères issus du guide EQIS-PA de Santé publique France. Ils correspondent à la relation concentration-risque pour laquelle le niveau d'incertitude sur la transposabilité du risque est faible et pour lesquels on dispose de suffisamment de données pour permettre une quantification fiable des impacts sur la santé.

Ces RR sont nécessaires aux EQIS et sont formulés avec une valeur centrale et un intervalle de confiance à 95 % [IC95 %] qui exprime l'erreur aléatoire et la variabilité attribuée à l'hétérogénéité des RR issus des études épidémiologiques.

Le couple PM_{2,5} retenu pour estimer les impacts à long terme est celui de la mortalité toute cause chez les plus de 30 ans. Le RR correspondant est de 1,15 [1,05-1,25]⁸⁶. L'EQIS d'impact à long terme a pris en compte la période de 2022 à 2027.

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

Les données de population utilisées sont celles utilisées dans le calcul du Jour du Dépassement. Afin de comparer les différents scénarios, la population totale estimée pour l'année 2027 a été retenue pour l'analyse.

Le calcul a été réalisé à l'échelle de la France métropolitaine. Les données correspondant à des données moyennes à l'échelle globale de la France, sur le plan des incertitudes, il convient de noter qu'il existe un risque de sous-estimation de l'impact global. Les résultats estimés sont donc à considérer comme les gains sanitaires pouvant a minima être atteints.

INDICATEURS DE SANTÉ

Pour l'impact et le poids total à long terme de la pollution au PM_{2,5} annuelle toutes causes et par âge chez les 30 ans et plus sont celles du Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (CépiDc) pour les années les plus récentes disponibles (2014-2016).

- Taux d'incidence : 1 365,07 pour 100 000 habitants
- Population totale en 2027 : 68 556 089,9
- Population 30 ans et plus : 43 776 986 habitants (sur la base d'une hypothèse d'une proportion dans la population globale des 30 ans et plus en 2027 équivalentes à celles de 2016 (données CépiDc).

INDICATEURS D'EXPOSITION À LA POLLUTION ET SCÉNARIOS

Par approximation, a été supposée en 2022, une concentration moyenne en France de 10µg/m³. Cette concentration est une concentration moyenne entre la dernière donnée disponible Eurostat pour 2018 (10,4 µg/m³) et de la valeur moyenne retenue en 2021 dans l'étude SpF pour la France entière (9,6µg/m³).

Pour le scénario « Laisser-aller », la donnée d'exposition a été supposée sur la base d'un rythme de baisse des concentrations aligné avec le rythme de baisse moyen des vingt dernières années (période 2001-2019), calculé à partir de la base données Eurostat : 2,6 % par an. Valeur de concentration en 2027 : 8,8µg/m³

Pour l'objectif du WWF, la donnée d'exposition a été supposée sur la base d'un rythme de baisse des concentrations aligné avec l'atteinte de la nouvelle valeur guide de l'OMS à l'horizon 2030. Ce rythme correspond à un taux de réduction moyen annuel de 8,3 % par an entre 2022 et 2030. La valeur de concentration en 2027 est 6,5µg/m³.

L'objectif du WWF a été retenu comme valeur seuil pour comparer l'impact sanitaire des différents scénarios. Le niveau d'exposition considéré dans l'EQIS correspond à la différence entre l'exposition moyenne tendancielle estimée en 2027 et le seuil retenu.

**LE WWF ŒUVRE POUR METTRE
UN FREIN À LA DÉGRADATION
DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL
DE LA PLANÈTE ET CONSTRUIRE
UN AVENIR OÙ LES HUMAINS
VIVENT EN HARMONIE
AVEC LA NATURE.**



Notre raison d'être

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

ensemble, nous sommes la solution. www.wwf.fr

© 1986 Panda symbol WWF – World Wide Fund for Nature (Formerly World Wildlife Fund)

® « WWF » & « Pour une planète vivante » sont des marques déposées.

WWF – France. 35-37 rue Baudin - 93310 Le Pré-Saint-Gervais.